

CONTRAT DE VILLE DE L'AGGLOMERATION TOURANGELLE 2015 - 2020

Annexe 1 : Dispositifs opérationnels



PRÉFET D'INDRE-ET-LOIRE



Sommaire

Le pilotage opérationnel	3
Le comité opérationnel	3
Les groupes de travail thématique	3
Les référents opérationnels	4
Les outils au service du contrat	6
Les fiches opérationnelles	7
Les outils opérationnels de programmation	7
L'appel à projets	7
Les critères de répartition des financements	8
La mobilisation du droit commun	9
Des conventions pluriannuelles d'objectifs	10
Un outil complémentaires : la prestation de service	10
Les conseils citoyens	11
La mise en place des conseils citoyens	11
L'association des conseils citoyens à la mise en œuvre du Contrat de Ville	12
Le fonctionnement des conseils citoyens	13
Le dispositif d'évaluation	15
Les obligations en matière d'évaluation	15
L'évaluation sur l'agglomération tourangelle	16
Les fiches opérationnelles détaillées	18

LE PILOTAGE OPERATIONNEL

Le comité opérationnel

Les missions

Le **Comité opérationnel** est l'instance de préparation du Comité de pilotage et de mise en œuvre du contrat.

Il participe à la conduite du Contrat de Ville au niveau institutionnel, administratif et financier et, d'autre part, et favorise l'articulation entre les différentes contractualisations et dispositifs.

Il propose les orientations et thèmes de travail au Comité de Pilotage, assure l'articulation entre l'échelle intercommunale et l'échelle locale, élabore les programmes d'actions annuels et les appels à projets correspondants, assure l'articulation sur les enjeux thématiques et différents contrats et dispositifs, prépare les bilans et évaluations globales des actions conduites.

La composition

Délégués du Préfet et services de l'Etat en charge de la Politique de la Ville, techniciens représentant les signataires du Contrat de Ville (services de Tour(s)Plus et des villes, Conseil Départemental, Conseil Régional, CAF, ARS, Pole Emploi, bailleurs...). D'autres partenaires pourront être associés autant que de besoin aux travaux du comité opérationnel.

Le fonctionnement

Le comité opérationnel est animé par Tour(s)Plus qui en assure le secrétariat en lien avec l'Etat et les villes. Il se réunit une fois par trimestre.

Il pourra donner lieu à des groupes de travail thématique en tant que de besoin.

Les groupes de travail thématique

Les missions

- Produire des travaux techniques à la demande du Comité de pilotage ou pour proposition au Comité de pilotage
- Proposer des scènes de dialogue pour bâtir en commun de nouveaux cadres d'action

Les domaines :

Emploi et santé mais d'autres thématiques pourraient également être investies (jeunesse, sports et culture...).

Le groupe de travail emploi succède à l'actuelle commission emploi et en conserve globalement les attributs et le mode de fonctionnement, en élargissant toutefois le cercle des participants aux acteurs du développement économique (direction du développement économique de l'Agglomération, Chambres consulaires). Il s'agit d'un espace d'échange permettant de croiser les acteurs et les réflexions sur la thématique emploi : recueil des besoins des quartiers, articulation du droit commun, suivi des programmations en se basant sur les fiches opérationnelles, propositions sur l'adaptation des politiques et actions menées autant que de besoin.

L'animation est conjointe : Tour(s)Plus/Direccte.

Le groupe de travail santé s'appuie sur l'axe santé « favoriser la prévention et l'accès à la santé dans les quartiers prioritaires ». La thématique de la santé mentale sera abordée en priorité, à partir d'un échange avec les élus communaux en charge de la santé et d'un état des lieux à produire. Tour(s)plus sera à l'initiative du lancement de ce groupe de travail.

Les **groupes techniques urbains** sont les instances de travail partenarial d'élaboration et de suivi du programme de renouvellement urbain des quartiers. Ces instances permettent, de manière partenariale, la priorisation des interventions, l'identification des opérations à inscrire dans la convention, l'élaboration des cahiers des charges, le suivi de l'avancée des études, le partage des résultats,... Tour(s)plus sera à l'initiative du lancement de ces groupes de travail, en partenariat avec la DDT.

Les référents opérationnels

Les référents opérationnels ont pour mission :

- La diffusion transversale auprès des services associés à la démarche, des informations relatives au contrat de ville ~~unique~~, dans des conditions facilitant à la fois le partage d'information et les dynamiques partenariales.
- L'identification des dispositifs de droit commun développés par chaque structure partenaire et le partage de ces dispositifs dans les instances ad-hoc
- L'identification des participants aux groupes de travail thématiques définis tout au long du contrat.

Partenaires	Nom prénom	Référents Contrat de ville	Référents RU
Tour(s)plus	JULLIAN Frédéric	x	x
Tour(s)plus	MOUSSAUD Clara	x	x
Tour(s)plus	HEMERY Régis	x	
DDCS	MENANT Yannick	x	
DDCS	LORIN Nadine	x	
DDCS	BLONDEAU Katia	x	
DDT	POIREAU Elise		x
DDT	BETBEDE Françoise		x
Cabinet préfecture	Catherine LEQUIPE	x	
Préfecture	Délégués du préfet	x	x
Justice	(identification du référént en cours)	x	
ARS	CHARBONNEL Julien	x	
Education nationale	GERVAIS Hélène	x	
DIRECCTE	PEPIN Bruno	x	x
DIRECCTE	SEHKI Paul	x	
Pôle emploi	CANONICI Jean Marie	x	

Pôle emploi	Mme VIEL	x	
CDC	KOMARA Fatoumata	x	
CDC	MAUCLAIRE Marina		x
CAF	ENOS Vincent	x	
CAF	<i>Conseiller technique animation de la vie sociale (en cours de recrutement)</i>	x	
CAF	TALAL Nabila (référent territoire en dehors de st pierre des corps)	x	
CAF	BUIZZA Catherine (référent territoire saint pierre des corps)	x	
Conseil départemental	MISPOULET Thierry	x	x
Conseil régional	CHASSINE-DENIAU Aline	x	x
Tours	MOREAU Blandine	X	x
Tours	REUILLER Danielle	X	
Tours	SEITHER Franck		X
Joué les tours	MONSELLIER Geoffrey	x	x
Joué les tours	DEFOUILLOY Serge		x
Saint Pierre des corps	GOUARIN Tiphaine	X	x
Saint Pierre des corps	DA SILVA Alfredo	x	x
Saint Pierre des corps	COLLOMBET Yves		x
La Riche	JAUNATRE Jérôme	x	
Val Touraine Habitat	ZAPLOTNY Tiphaine	x	
Val Touraine Habitat	COUILLEAUX Patrick		x
Tour(s)habitat	FERREIRA Riccardo	x	
Tour(s)habitat	MIGNET Clément		x
Nouveau Logis Centre Limousin	Mme DEJONGHE Michèle	x	x
Nouveau Logis Centre Limousin	COGNARD Cécile	x	X
LogiOuest	DUPERRAY Dominique	x	x
LogiOuest	PROUST Nicolas	x	x
SEM Maryse bastié	ROCHERY Pierre	x	x
Touraine Logement	HAVY Véronique	x	x
SEMIVIT	BOTTIER Laurent	x	x
CCI	RICHARD Céline	x	x
CMAIL	CHARANTON Claude	x	

LES OUTILS AU SERVICE DU CONTRAT

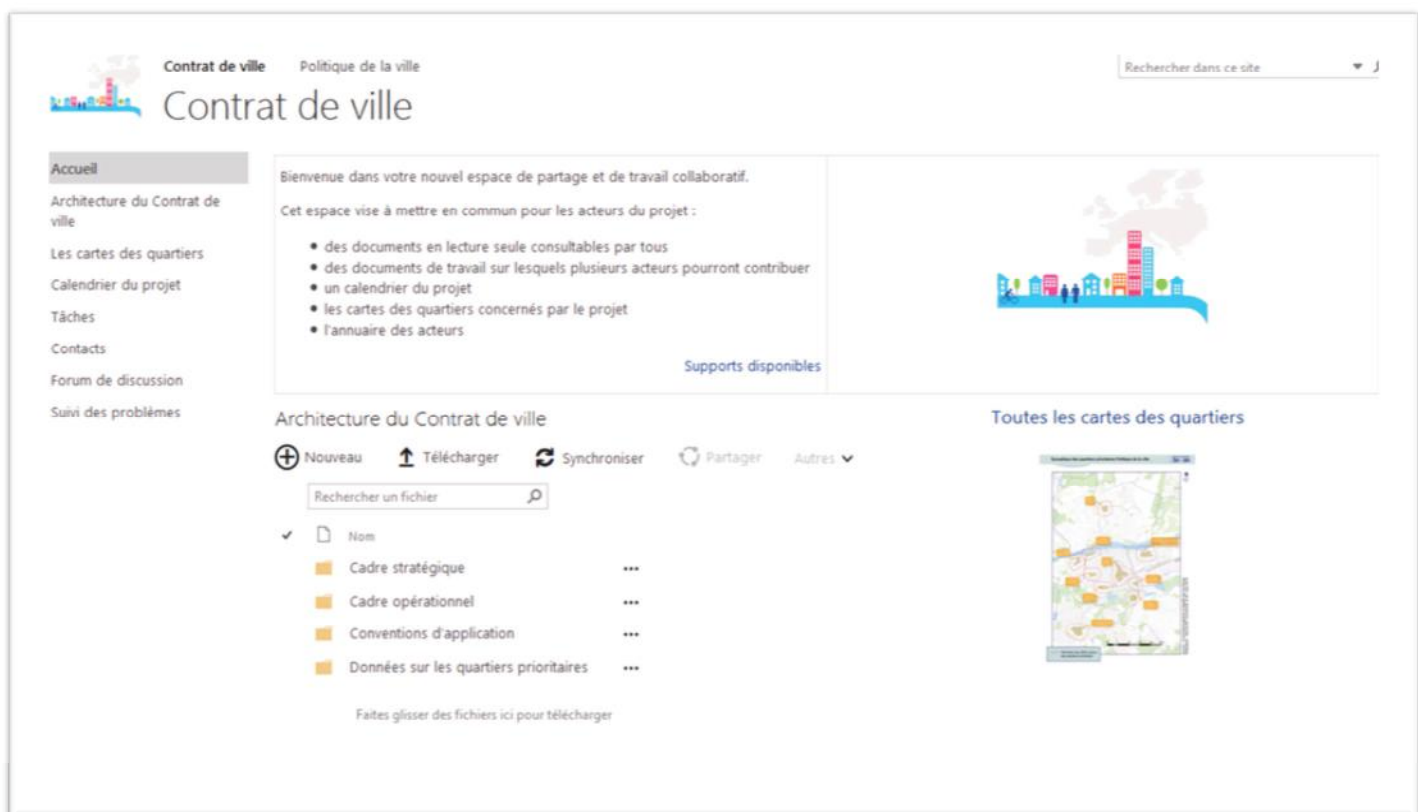
La plateforme collaborative de travail

Une plateforme collaborative a été mise en place par Tour(s)plus afin de faciliter la circulation d'information et le travail partenarial en ligne, en juin 2015.

Il s'agit d'un système informatique qui met à disposition de ses utilisateurs des ressources et des outils pour faciliter le travail collaboratif.

L'ensemble des partenaires y a accès, en tant que contributeur ou lecteur.

Cette plateforme permet ainsi une coproduction instantanée ainsi que la capitalisation des documents sur les thématiques du contrat de ville



Le Géo Portail

Adresse :

<http://www.geoportail.gouv.fr/donnee/268/quartiers-prioritaires-de-la-politique-de-la-ville?>

Il permet de retrouver les périmètres fins des quartiers, de connaître l'appartenance d'une adresse à un quartier prioritaire, de retrouver un certain nombre de données socio démographiques.

LES FICHES OPERATIONNELLES

Les fiches opérationnelles sont des outils permettant de décliner les orientations présentées dans le contrat de ville et serviront de base de sollicitation des acteurs locaux dans le cadre des outils opérationnels de programmation. Elles ont pour objet la définition des objectifs, des résultats et des effets attendus pour chacune des orientations. 42 fiches ont donc été élaborées, de manière partagée à travers la plateforme collaborative.

Chaque pilote a la responsabilité du suivi de l'orientation ciblée (animation du partenariat, recueil des informations sur les actions réalisées...).

Elles ont une durée de validité maximale de 6 ans et pourront être révisées lors du bilan de mi-parcours.

Elles sont présentées en dernière partie de ce document.

LES OUTILS OPERATIONNELS DE PROGRAMMATION

Le Contrat de Ville met en œuvre des outils de programmation financière renouvelés, en cohérence avec la Réforme de la Politique de la Ville qui visent à mobiliser au mieux l'ensemble des ressources disponibles et notamment de façon prioritaire le droit commun, à décloisonner les dispositifs et actions des partenaires et à favoriser la sécurisation des porteurs de projets afin de soutenir leurs actions dans la durée.

Cette approche s'appuie essentiellement sur deux dispositifs :

L'appel à projets

L'appel à projets vise à soutenir des projets répondant aux enjeux thématiques prioritaires identifiés dans le contrat de ville. A cet effet, il s'appuiera sur les **fiches opérationnelles du Contrat de Ville** qui sont la base du cadre d'actions pour la durée du Contrat, mises à disposition de l'ensemble des acteurs locaux.

Afin d'adapter au mieux les réponses des opérateurs aux besoins de chaque quartier, l'appel à projets présentera également une annexe territoriale appuyée sur les projets de quartiers établis par les partenaires.

L'appel à projets devient pluriannuel dans le respect du principe de l'annualité budgétaire, afin de permettre davantage de continuité et de pérennisation des actions. Il sera lancé par Tour(s)plus en lien étroit avec la Direction Départementale de la Cohésion sociale. Une notice accompagnera l'appel à projets lui-même pour expliciter les évolutions, les attendus et les critères.

Dans un souci d'opérationnalité, **les modalités de réponse à l'appel à projets sont simplifiées**. Elles s'organisent autour des principes suivants :

- Un appel à projets unique, sachant que le dispositif VVV y est intégré et qui pourra à terme intégrer l'appel à projet FIPD ;

Cet appel à projets reprend les axes transversaux du contrat de ville (égalité femmes /hommes, jeunesse, lutte contre les discriminations).

- Un dossier de demande de subventions qui permet à la fois de simplifier le processus de réponse pour les porteurs de projet et d'assurer un arbitrage financier inter-partenarial prenant en compte et coordonnant l'ensemble des ressources mobilisables afin d'assurer une mobilisation accrue du droit commun et son articulation avec des crédits spécifiques de la politique de la ville. Les répondants à l'appel à projet solliciteront donc les partenaires au regard d'un besoin financier global, au moment de l'appel à projets « contrat de la ville », en articulation et de manière complémentaire avec les sollicitations effectués lors des appels à projet lancés par chacun des partenaires (Etat, Département, Région...).

Le **processus** s'organise de la manière suivante :

- Les porteurs de projet renseignent le dossier, centré sur le contenu détaillé de l'action ou du programme proposé (analyse du besoin et la manière dont celui-ci est couvert ou non dans le QPV ; descriptif de l'action ; articulation de son action avec les autres acteurs du territoire dans ce créneau et les complémentarités envisagées entre actions ; lien avec les dynamiques inter-quartiers ; modalités précises de mise en œuvre du projet ; critères d'évaluation de l'action ; coût de l'action ou du programme envisagé).
- Après un premier filtre communal ou intercommunal selon la teneur de l'action (vérification du contenu du dossier, de la pertinence de l'action), les financeurs (signataires du Contrat de Ville) se réunissent dans un Comité de financeurs au cours duquel l'ensemble des actions est examiné et débattu collégialement afin de déterminer les actions pertinentes et d'organiser le plan de financement de chaque action en articulant droit commun et crédits politique de la ville dans une logique de « guichet unique ».
- Les propositions de montants et de modes de financement devront être ensuite validées par les instances décisionnelles.

Les critères de répartition des financements

Une action sera considérée comme intercommunale quand elle se déploiera sur :

- un ou plusieurs quartiers, de plusieurs villes,
- un quartier tout en concernant un public issu de quartiers de plusieurs villes.

Une action sera considérée comme relevant de la politique de la ville quand elle répond à une orientation définie dans le contrat, dans le cadre des enjeux identifiés.

Une action « Politique de la ville » pourra être financée :

- au titre du droit commun uniquement,
- avec du droit commun et des crédits spécifiques complémentaires
- au titre des crédits spécifiques, au regard du caractère innovant et expérimental de l'action présentée.

La mobilisation du droit commun

Sources :

- *Note de cadrage » Mobiliser le droit commun du mot d'ordre à la pratique », Thomas Kirszbaum, ISP (ENS Cachan)*
- *La nouvelle étape de la politique de la ville. Les réponses à vos questions, CGET, décembre 2013.*
- *Renforcer la mobilisation du droit commun, IREV,*

La mobilisation du droit commun est l'un des enjeux prioritaires du nouveau Contrat de ville. Le droit commun correspond aux politiques sectorielles (santé, développement économique, éducation, urbanisme, etc.) qui s'appliquent sur l'ensemble d'un territoire sans distinction entre les quartiers, par opposition à l'action spécifique de la politique de la ville limitée aux seuls territoires de la géographie prioritaire ». Ces politiques de droit commun relèvent des compétences de l'Etat et de tous les niveaux de collectivités locales : Région, Département, Intercommunalité, Commune.

Les compétences « de droit commun » mobilisables pour chaque niveau de collectivité sont notamment :

- S'agissant des communes : gestion d'équipements, urbanisme, politique menée en matière de jeunesse, prévention de la délinquance, gestion des écoles, initiatives prises en matière de santé, entretien de la voirie, action sociale facultative menée par les centres communaux d'action sociale (gestion de crèches, de structures pour personnes âgées, etc.) urbanisme;
- S'agissant de Tour(s)plus : habitat, transports, développement économique, entretien de la voirie, déchets;
- S'agissant du Département : action sociale et médico-sociale (en particulier, l'accompagnement social des familles monoparentales et des personnes âgées), insertion sociale et professionnelle (politique d'accompagnement dans le cadre du dispositif RSA, expérimentation du dispositif « Garantie jeunes » pour les territoires concernés et mobilisation spécifique de l'enveloppe « inclusion sociale et lutte contre la pauvreté » du FSE), prévention spécialisée et gestion des collèges ;
- S'agissant de la Région : formation professionnelle et apprentissage, développement économique, transports, orientation, mobilisation spécifique des fonds européens et gestion des lycées.

Ce droit commun représente les engagements « financiers » des politiques publiques (budgets, dispositifs, appels à projet, subventionnements...) mais aussi les effectifs humains, le matériel et les équipements publics mis sur un territoire.

L'impératif de mobilisation des politiques de droit commun de l'État, des collectivités et de leurs partenaires s'est traduit, au niveau national, par la signature de douze conventions interministérielles (et d'une convention avec Pôle Emploi) par lesquelles les ministères

s'engagent à territorialiser leurs politiques pour concentrer leurs moyens en faveur des habitants des quartiers populaires, dans une perspective de rétablissement de l'égalité républicaine dans tous les territoires. Ainsi que par les six conventions signées entre le ministère de la Ville et des associations d'élus locaux (ARF, ADF, AMG VF, ACUF, ADCF, Ville et Banlieue, FVM). Ces conventions s'inscrivent dans une même logique de mobilisation des ressources des différents niveaux de collectivités et de territorialisation des politiques relevant de leurs compétences en faveur des quartiers populaires. L'enjeu de territorialisation des politiques de droit commun ne saurait toutefois se limiter à la déclinaison locale des mesures définies dans les conventions nationales, ni s'exprimer exclusivement en termes de mobilisation de ressources de droit commun. La mise en œuvre du contrat de ville aura, en effet, vocation à réinterroger les modalités de la mobilisation du droit commun dans une triple dimension de renforcement des moyens, d'adaptation des contenus et de mise en cohérence des interventions des différents partenaires.

Des conventions pluriannuelles d'objectifs

Pour les actions nécessitant un soutien dans la durée et afin de sécuriser l'action des porteurs de projet dans les quartiers prioritaires, un engagement des partenaires à travers la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs (CPO), pourra être proposé.

Il est néanmoins à noter que les crédits spécifiques de la politique de la ville n'ont pas vocation à financer de manière pérenne une structure ou son fonctionnement, mais à cofinancer les actions pertinentes mises en œuvre, en levier du droit commun mobilisable.

Un outil complémentaires : la prestation de service

Afin de permettre une réactivité sur les besoins spécifiques émergents entre deux appels à projets, les partenaires s'accordent sur la possibilité de solliciter des prestations, permettant d'aller chercher des opérateurs sur des besoins ciblés.

LES CONSEILS CITOYENS

La mise en place des conseils citoyens

Le cadre de référence

La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine instaure l'obligation de mise en place d'un conseil citoyen par quartier prioritaire, afin, selon le cadre de référence de juin 2014, « *de conforter les dynamiques citoyennes existantes et de garantir les conditions nécessaires aux mobilisations citoyennes, en favorisant l'expertise partagée, en garantissant la place des habitants dans toutes les instances de pilotage, en créant un espace de propositions et d'initiatives à partir des besoins des habitants* »

Les principes généraux qui guident l'action des conseils citoyens sont : liberté, égalité, fraternité, laïcité et neutralité. D'autres principes renvoient aux enjeux démocratiques et opérationnels au sein des conseils citoyens : souplesse, indépendance, pluralité, parité, proximité, citoyenneté et co-construction.

Les conseils citoyens répondent aux objectifs suivants :

- Permettre de mobiliser la parole habitante et tisser du lien, comme une boîte de résonance des initiatives du quartier
- Favoriser l'expression des habitants et usagers aux côtés des acteurs institutionnels, en permettant l'émergence et la valorisation d'une expression libre des habitants des quartiers
- Créer un espace favorisant la co-construction des contrats de ville
- Stimuler et appuyer les initiatives citoyennes

Ils doivent se composer d'un collège d'habitants volontaires et/ou tirés au sort (liste électorale, fichier EDF, liste locataires HLM...), répartition 50/50 femmes et hommes, avec un but de représentativité également des jeunes et d'un collège de représentants des acteurs locaux et associations. Après consultation du Maire et du Président de Tour(s)plus, un arrêté est pris en Préfecture pour fixer la composition finale du conseil citoyen et la structure qui le porte.

La situation dans l'agglomération tourangelle

9 conseils citoyens sont mis en place dans le cadre du Contrat de Ville de l'agglomération de Tours. Les conseils se déploieront à l'échelle de chacun des quartiers prioritaires, sauf pour Rochepinard-Fontaines qui bénéficie d'un seul et même conseil citoyen.

Les référents Politique de la ville animent la réflexion sur la mise en place du conseil citoyen, en articulation avec les démarches de participation existantes (Conseil de quartier, Projet social de territoire, groupe d'usagers...)

Beaucoup d'entre eux prennent appui sur un portage par les centres sociaux du territoire (Tours, La Riche, Joué-lès-Tours...). Le délégué du préfet peut être sollicité pour appuyer cette démarche.

La composition de chaque conseil citoyens est laissée à la libre appréciation des communes. Seule l'obligation des deux collèges est partagée.

Plusieurs méthodes de sollicitation ont été mises en place et croisées :

- Pour le collège habitants :

Campagne de communication

Réunion d'information publique

Relais des associations locales

Tirage au sort parmi les volontaires ou parmi une liste d'habitants issue des fichiers définie EDF, HLM...

- Pour le collège acteurs locaux :

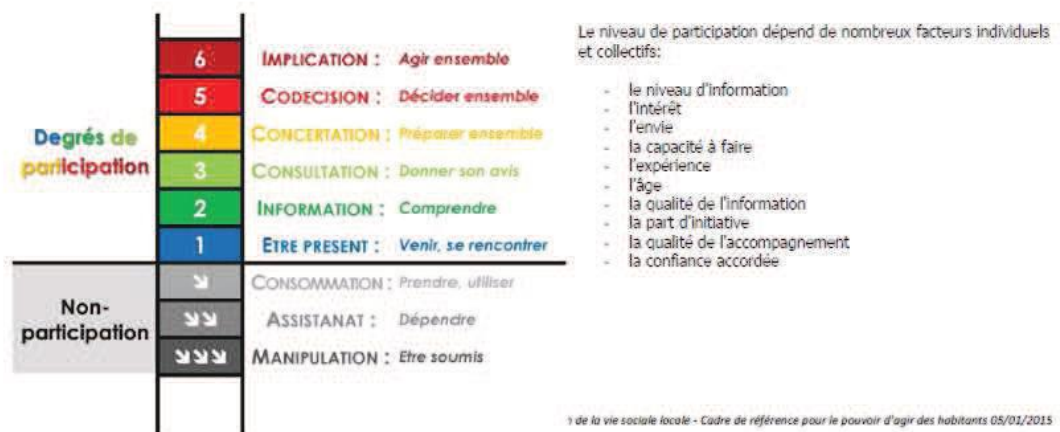
Les centres sociaux ont été ciblés de manière préférentielle. Les associations de quartier ont été invitées à participer à une réunion d'information, par appel à volontariat et cooptation, et ont fait part de leur intérêt par la suite. En cas de nécessité, un tirage au sort a été réalisé.

La mobilisation des jeunes et la problématique de la mixité seront travaillées au fur et à mesure de la mise en place de la dynamique des conseils citoyens, et de la mobilisation des habitants autour des actions mises en place par le conseil.

Le conseil citoyen devra être en lien étroit avec la dynamique territoriale afin de créer ou renforcer le maillage existant. Les conseils citoyens seront donc actifs, visibles et bien identifiés par les habitants.

L'ensemble des partenaires sera attentif au développement de la participation et à l'effectivité du rôle des conseils citoyens dans la dynamique « Politique de la ville ».

L'évaluation de la place des habitants selon l'échelle de Roger Hart



L'association des conseils citoyens à la mise en œuvre du Contrat de Ville

Les conseils citoyens sont étroitement impliqués dans le déroulement et la vie du Contrat de Ville, selon différentes modalités d'association :

La représentation au sein des instances de pilotage du Contrat de Ville

Un membre de chaque conseil citoyen de l'agglomération tourangelle, issu de manière paritaire des 2 collèges les composant, siègera au comité de pilotage du contrat de ville.

Pour cela, chaque commune est chargée de réunir le(s) conseil(s) citoyen(s) de son territoire avant le comité de pilotage, en vue d'informer les conseils citoyens de l'ordre du jour, d'identifier le membre représentatif du conseil à la prochaine session et de travailler à la préparation de l'expression des conseils citoyens au comité de pilotage.

Les représentants d'association émergeant aux appels à projets dans le cadre du Contrat de Ville ne peuvent pas participer au Comité de pilotage.

L'implication dans l'ensemble des dispositifs du contrat de ville

Au-delà des instances de pilotage, la participation des membres des conseils citoyens sera favorisée et accompagnée dans l'ensemble des instances de travail du contrat de ville et en matière de réalisation des actions et projets.

Les conseils citoyens sont étroitement associés à l'élaboration et au suivi des projets de quartiers, tant dans les phases de diagnostic que de mise en place des plans d'action. Ils y apportent notamment leur expertise d'usage.

En matière de renouvellement urbain^e, les conseils citoyens et l'ensemble des habitants sont informés et concertés à travers les Maisons de projet dans les quartiers qui bénéficient de Projets de renouvellement Urbain.

Il s'agit de **reconnaître les habitants comme partenaires à part entière des projets**, ce qui suppose **de faire évoluer les pratiques** pour leur laisser une plus grande place, rendre accessible le processus de création de projet, lever les freins matériels, culturels et sociaux qui expliquent souvent une trop faible participation.

Ainsi les partenaires du contrat de ville veillent à mettre en œuvre les conditions favorisant l'implication des habitants : horaires de réunions adaptés, modes de mobilisation et d'information renouvelés, diversité des thématiques, maintien et développement de nouveaux outils permettant l'expression des habitants (journaux, radios, projet d'expression artistique numérique, artistique...). Il s'agit aussi de maintenir et développer l'ingénierie permettant l'accompagnement à l'émergence de projets et de réflexions collectives. Les espaces d'échanges dans les quartiers permettant l'expression des envies et besoins des habitants seront soutenus et développés.

Le fonctionnement des conseils citoyens

Une **charte de fonctionnement** est adoptée à l'échelle de chaque ville accueillant un ou des conseils citoyens.

Elle sera accompagnée d'un **règlement intérieur**, conçu par chaque conseil citoyen, précisant les différentes instances internes au conseil citoyen, les modalités de désignation et de remplacement de leurs membres, les modalités de désignation des représentants du conseil citoyen au sein des instances de pilotage du contrat de ville, la procédure d'extension à de nouveaux membres et de renouvellement des membres le cas échéant, le rythme et les modalités d'organisation de ses réunions. De manière générale, il s'agit de définir les modalités nécessaires pour assurer son bon fonctionnement et faciliter la participation citoyenne en mettant en place les conditions concrètes de la participation des

personnes tirées au sort (gardes d'enfant, horaires des réunions, informations et relance entre les réunions...).

Selon **le cadre de référence des conseils citoyens**, des moyens dédiés pour le fonctionnement courant, prévus dans le contrat de ville, permettent au conseil citoyen de prendre en charge des dépenses inhérentes à l'organisation de réunions publiques, les éventuels frais de déplacement de ses représentants au sein de ses instances de pilotage, les outils de communication pour mobiliser les habitants...

Des financements publics peuvent être mobilisés, soit de manière contractualisée au moyen d'une enveloppe dédiée du contrat de ville, soit par le droit commun (subventions, appels à projets...). Les « fonds de participation des habitants » peuvent être mobilisés par les conseils citoyens.

En tant que personne morale, le conseil citoyen a la capacité de solliciter des financements publics divers mais également privés. Il peut ainsi faire appel à des fondations pour obtenir une aide dans la mise en place de ses projets.

Dans l'agglomération de Tour(s)plus, un fond spécifique destinée à financer les actions des conseils citoyens est mis en place dans le cadre de la GUP.

Les signataires du Contrat de Ville mettent en place **les modalités d'accompagnement et de formations** destinées à permettre aux conseils citoyens de jouer pleinement leur rôle, au moyen de :

- La **communication de tous les documents** relatifs à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des contrats de ville
- La possibilité pour les conseils citoyens de **solliciter l'expertise de personnalités extérieures**
- Un **programme de formations à l'usage des membres des conseils citoyens** est mis en place autour d'une session annuelle au minimum sur toute la durée du Contrat de Ville. Son organisation est confiée à Tour(s)plus. Les thématiques seront définies en lien avec les membres de conseils citoyens.

LE DISPOSITIF D'ÉVALUATION

Les obligations en matière d'évaluation

Au niveau national

Pour mesurer l'atteinte des objectifs de la politique de la ville par rapport aux moyens mobilisés dans le cadre des politiques en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville, un Observatoire national de la politique de la ville analyse la situation et les trajectoires des résidents de ces quartiers, mesure l'évolution des inégalités et des écarts de développement au sein des unités urbaines, contribue, de manière indépendante, à l'évaluation de la mise en œuvre des politiques en faveur de ces quartiers prioritaires et évalue les progrès en matière de participation des habitants aux instances décisionnelles de la politique de la ville. Il élabore une méthodologie nationale et apporte son concours aux structures locales d'évaluation.

Cet observatoire a également pour mission l'analyse spécifique des discriminations et des inégalités entre les femmes et les hommes. L'ensemble des données et statistiques qu'il produit sont établies par sexe.

Cet observatoire élabore un rapport annuel sur l'évolution des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ce rapport est remis au Gouvernement et au Parlement. Il est rendu public.

Au niveau local

Les collectivités territoriales et leurs établissements publics communiquent à l'Observatoire national de la politique de la ville les éléments nécessaires à l'accomplissement de sa mission, sous réserve de l'application des dispositions législatives imposant une obligation de secret.

Par ailleurs, les maires et le président de l'établissement public de coopération intercommunale présentent à leur assemblée délibérante respective un **rapport sur la situation de la collectivité au regard de la politique de la ville**, les actions qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Les données de ce rapport sont présentées par sexe. Ce rapport est débattu au sein du conseil municipal et du conseil communautaire.

Par ailleurs, les établissements publics de coopération intercommunale et les communes signataires de contrats de ville **présentent annuellement un état, annexé à leur budget, retraçant les recettes et les dépenses correspondant aux engagements pris dans le cadre du contrat de ville**. Y figurent l'ensemble des actions conduites et des moyens apportés par les différentes parties au contrat, notamment les départements et les régions, en distinguant les moyens qui relèvent de la politique de la ville de ceux qui relèvent du droit commun. Les éléments du rapport de situation font l'objet d'une consultation préalable des conseils citoyens présents sur le territoire. Le conseil municipal et le conseil communautaire sont informés du résultat de cette consultation lors de la présentation du rapport.

L'évaluation sur l'agglomération tourangelle

Deux dimensions sont intégrées

La première concerne **l'observation de la situation et les trajectoires des habitants et la perception qu'ils ont de leurs conditions de vie**, en les replaçant dans le contexte élargi de l'agglomération, cadre de référence de la mesure des inégalités au niveau local. C'est l'objectif principal du dispositif mis en place par Tour(s)plus dès sa création reposant sur la diffusion régulière de données statistiques et de données qualitatives issues de sondages d'opinion (voir ci-après). La partie statistique du dispositif devrait pouvoir être enrichie (avec des données genrées notamment), grâce aux informations qui seront diffusées par le nouvel observatoire national de la politique de la ville et par l'Insee.

La seconde dimension s'attache au suivi et à **l'évaluation des actions de la politique de la ville et des autres politiques publiques mobilisées en faveur des quartiers et leurs habitants**.

Un bilan sera présenté annuellement au Comité de pilotage, réunissant les indicateurs de réalisations retenus ainsi que l'état financier « Politique de la ville ».

Ce bilan servira :

- Aux rapports annuels présentés dans les conseils municipaux et le conseil communautaire sur l'évolution de la situation des quartiers prioritaires.
- A l'analyse thématique et croisée des évolutions des quartiers, pouvant influencer sur la conduite dynamique des projets, au fur et à mesure de leur déroulement,
- A la mesure de l'utilisation des crédits accordés sur des actions et de l'impact qu'elle a pu avoir sur leurs publics-cibles.

Les principaux outils existants

Disponibles à l'échelle des quartiers (réglementaires ou IRIS) et de l'agglomération :

- Les portraits de quartier : analyse multi-thématique (démographique, précarité, emploi, habitat, délinquance) dans les quartiers de la politique de la ville, les communes concernées et l'agglomération (agence d'urbanisme)
- Les sondages d'opinion des quartiers de la rénovation urbaine : réalisés tous les trois ans depuis 2003 auprès de 500 habitants des quartiers et 500 habitants résidant à l'extérieur des quartiers (Tour(s)plus)
- L'atlas de l'occupation du parc social de Tour(s)plus (agence d'urbanisme)

Pouvant être mobilisés à l'échelle des quartiers et de l'agglomération

- Le fichier commun de la demande locative sociale (Afidem)
- Les fichiers des commerces et des zones d'activités d'Indre-et-Loire (Observatoire de l'économie et des territoires de Touraine)
- Les données de l'enquête ménages déplacements et les enquêtes origine / destination du réseau de transport en commun (Tour(s)plus)

Les outils à développer

L'évaluation continue du contrat s'appuiera en outre sur la réalisation :

- De portraits des quartiers établis par l'agence d'urbanisme de l'agglomération tous les deux ans afin d'apprécier l'évolution des quartiers

- Des campagnes de sondage auprès des habitants (baromètre image et usage des quartiers) afin d'apprécier la perception de l'action publique menée.
- Des enquêtes qualitatives pourront également être menées en partenariat avec les conseils-citoyens.

Les indicateurs de suivi et de résultats nécessaires et disponibles au niveau local seront définis dans les trois mois après la signature du contrat, avec l'appui de l'agence d'urbanisme de l'agglomération de Tours, en concertation avec les financeurs et les opérateurs concernés, à partir de données techniques, administratives et financières géolocalisées et mises à disposition par les institutions et les opérateurs qui interviennent dans les territoires visés. L'ensemble de ces données devra faire l'objet d'un tableau de bord qui sera l'outil privilégié d'aide à la décision du Comité de pilotage.

LES FICHES OPERATIONNELLES DETAILLEES

PILIER 1. COHESION SOCIALE		PILOTES de la fiche opérationnelle
AXE 1.1. Renforcer la qualité du lien social dans les quartiers prioritaires et dans l'articulation quartier/ hors quartier		
Adapter en continu les dispositifs, équipements et l'offre de services au regard des besoins de chaque quartier prioritaire (qualité/ quantité)	Fiche 1.1.1 Construire des projets de quartiers, comme fédérateur des dynamiques locales	Chacune des villes sur son territoire
	Fiche 1.1.2 Développer les coordinations acteurs sociaux/ acteurs culturels, sportifs, techniques, urbains, pour diversifier l'offre	Chacune des villes sur son territoire
Favoriser la mixité des habitants dans la fréquentation des équipements et de l'offre de services associée dans les quartiers prioritaire et hors quartiers	Fiche 1.1.3 Continuer à développer la mixité fonctionnelle des équipements	Tour(s)plus et villes
	Fiche 1.1.4 Conduire des actions aux publics cibles mixtes pour favoriser les croisements de population	Chacune des villes sur son territoire
Renforcer l'implication et l'expression des habitants, notamment en matière de citoyenneté, laïcité, discriminations, égalité	Fiche 1.1.5 Valoriser et développer les pratiques d'implication des habitants dans les projets	Chacune des villes sur son territoire
	Fiche 1.1.6 Soutenir les initiatives des habitants	Chacune des villes sur son territoire
	Fiche 1.1.7 Mettre en place les Conseils citoyens	Tour(s)plus et villes
	Fiche 1.1.8 Mobiliser les dispositifs de droit commun	Cabinet du Préfet et chaque coordonnateur CLSPD
Mobiliser les dispositifs de médiation, sécurité et prévention de la délinquance	Fiche 1.1.9 Maintenir ou développer la présence humaine dans les quartiers prioritaires	Les villes en lien étroit avec la DDCCS, délégués du préfet et cabinet du préfet
AXE 1.2. Favoriser le développement scolaire et éducatif pour la réussite de chacun		
Développer la scolarisation des enfants de moins de trois ans	Fiche 1.2.1 Analyser les besoins, structurer les critères d'accès et développer les actions passerelles	Inspecteur de l'Education nationale de circonscription
Eviter le décrochage scolaire des enfants des quartiers prioritaires et renforcer	Fiche 1.2.2 Faire connaître les dispositifs de droit commun sur le décrochage scolaire à tous les acteurs de quartier afin de	Education nationale, Tour(s)plus et les villes

l'appétence pour l'école	mieux les mobiliser Les articuler avec les actions éducatives hors temps scolaire Fiche 1.2.3 Développer des actions qui « donnent envie d'école »	Chacune des villes sur son territoire
Développer l'accès et adapter l'offre éducative (qualité/volume) en continu, pour les enfants et les adolescents	Fiche 1.2.4 Coordonner les approches et animer l'offre éducative territoriale, sur la base de valeurs partagées	Chacune des villes sur son territoire
Développer les dynamiques de soutien à la parentalité et renforcer le lien avec les familles	Fiche 1.2.5 Pour co-construire des priorités d'intervention, partager les connaissances sur les dispositifs existants et les besoins des familles Fiche 1.2.6 Mieux soutenir les familles monoparentales	CAF CAF
AXE 1.3. Favoriser la prévention et l'accès à la santé dans les quartiers prioritaires		
Renforcer la mobilisation de l'offre de santé existante (prévention et soins)	Fiche 1.3.1 Faire connaître l'offre aux habitants et aux opérateurs de proximité	Chacune des villes sur son territoire
Coordonner l'action santé sur le territoire et avec les enjeux de cohésion sociale	Fiche 1.3.2 Structurer une action coordonnée à l'échelle intercommunale en matière de santé, notamment de santé mentale	Tour(s)plus
Mieux connaître les besoins et les pratiques en matière de santé dans les quartiers prioritaires	Fiche 1.3.3 Réaliser un diagnostic	Tour(s)plus
PILIER 2. CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN		
Axe 2.1 - Définir une stratégie de renouvellement urbain et de promotion de la ville durable		
Renouveler la ville et diversifier ses fonctions A partir d'une stratégie d'intervention à décliner aux échelles de l'agglomération, des villes et des quartiers prioritaires	Fiche 2.1.1 Poursuivre la dynamique de requalification, adaptation et diversification de l'habitat public et développer l'intervention sur le parc privé Fiche 2.1.2 Développer la mixité fonctionnelle Fiche 2.1.3 Promouvoir une mobilité inclusive	Tour(s)plus Tour(s)plus Tour(s)plus/ATU

	Fiche 2.1.4 Faire des quartiers prioritaires des « démonstrateurs » de la ville durable	DDCS et Tour(s)plus
Mettre en place des politiques efficaces de gestion des quartiers prioritaires en adéquation avec les usages et favorisant le vivre ensemble et la participation des habitants	Fiche 2.1.5 Se donner les moyens d'une gestion adaptée aux quartiers Fiche 2.1.6 Favoriser l'implication des habitants dans l'amélioration de leur cadre de vie et le « mieux vivre ensemble »	Tour(s)plus, en lien avec les villes, les bailleurs et l'Etat Tour(s)plus, en lien avec les villes, les bailleurs et l'Etat
Axe 2.2 - Approfondir les stratégies de peuplement et les ancrer dans le fonctionnement des quartiers prioritaires		
Conforter et adapter les politiques d'attribution pour favoriser la mixité sociale	Fiche 2.2.1 Poursuivre les efforts de répartition territoriale de l'accueil des ménages les plus démunis Fiche 2.2.2 Adapter les politiques d'attribution aux enjeux du vivre ensemble	Tour(s)plus Tour(s)plus
Intégrer les copropriétés privées dans les réflexions relatives à la mixité sociale et au vivre ensemble dans les quartiers	Fiche 2.2.3 Améliorer la connaissance du fonctionnement des copropriétés privées	Tour(s)plus
Favoriser la mobilité des locataires du parc social et leurs parcours résidentiels positifs	Fiche 2.2.4 Soutenir l'accession sociale des habitants des quartiers prioritaires Fiche 2.2.5 Améliorer la gestion des mutations pour fluidifier la mobilité interne et optimiser l'occupation du parc social	Tour(s)plus Tour(s)plus
Mieux connaître le peuplement des quartiers prioritaires et ses évolutions	Fiche 2.2.6 Se doter des moyens adaptés d'observation et de suivi du peuplement des quartiers du Contrat de Ville	Tour(s)plus /ATU
PILIER 3. EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE		
AXE 3.1. Réduire l'écart de chômage global pour l'ensemble des actifs		
Restaurer la confiance des habitants des quartiers prioritaires pour un parcours professionnel réaliste	Fiche 3.1.1 Développer la sensibilisation / information sur les métiers et l'emploi	Tour(s)plus + UT 37 DIRECCTE

	Fiche 3.1.2 Développer l'appétence pour un parcours professionnel réaliste	Tour(s)plus + UT 37 DIRECCTE
Renforcer l'accès des habitants à l'offre de service insertion/emploi/ formation	Fiche 3.1.3 Mieux accueillir et orienter les DE vers l'offre de service dont ils ont besoin Fiche 3.1.4 Lever les freins périphériques à l'inscription dans un parcours professionnel et dans l'emploi	Tour(s)plus + UT 37 DIRECCTE Tour(s)plus + UT 37 DIRECCTE
Renforcer la qualité et l'efficacité des parcours vers l'emploi des habitants des quartiers prioritaires	Fiche 3.1.5 Proposer des accompagnements de parcours adaptés aux besoins Fiche 3.1.6 Animer et regrouper l'offre d'insertion Fiche 3.1.7 Développer la mobilisation des mesures pour l'emploi de droit commun	UT 37 DIRECCTE Et groupe thématique emploi UT 37 DIRECCTE Et groupe thématique emploi UT 37 DIRECCTE Et groupe thématique emploi
Faciliter la montée en qualification et en compétences des habitants des quartiers prioritaires	Fiche 3.1.8 Mobiliser et promouvoir les outils de l'alternance Fiche 3.1.9 Développer l'accès à la formation professionnelle	UT 37 DIRECCTE Et groupe thématique emploi Région en lien avec SPE et groupe thématique emploi
AXE 3.2. Mobiliser l'économie locale au profit des habitants des quartiers prioritaires		
Articuler les compétences des habitants des quartiers prioritaires, avec les dynamiques économiques du territoire	Fiche 3.2.1 Identifier les besoins en compétences des entreprises pour proposer un parcours pour les habitants des quartiers	Tour(s)plus + UT 37 DIRECCTE
Développer l'activité économique au profit des habitants des quartiers prioritaires	Fiche 3.2.2 Accompagner et développer la création d'entreprises dans les quartiers ou par les habitants des quartiers Fiche 3.2.3 Favoriser le maintien et l'émergence d'un tissu de commerces, activités et services de proximité	Tour(s)plus + UT 37 DIRECCTE Tour(s)plus + Villes
AXES TRANSVERSAUX		
AXE T.1. Prévenir et lutter contre toutes les formes de discriminations		
	AT1.1 Améliorer la connaissance des discriminations sur le territoire AT1.2 Sensibiliser, mobiliser et former	Tour(s)plus

	les partenaires sur le territoire AT1.3 Communiquer auprès du grand public pour agir plus largement sur les représentations et les stéréotypes.	Tour(s)plus+ villes Tour(s)plus+ villes
AXE T.2. Jeunesse		
	AT2.1 Renforcer l'accès à l'information AT2.2 Accroître les mobilités sociales, géographique, européenne AT2.3 Favoriser la mise en place des services civiques sur les quartiers AT2.4 Mobiliser les jeunes des quartiers dans les dynamiques participantes mises en place AT2.5 Favoriser l'accès aux loisirs dont les pratiques culturelles et sportives.	Les villes, en lien avec la DDCS et Tour(s)plus Tour(s)plus+ villes DDCS Tour(s)plus+ villes
AXE T.3. Promouvoir l'égalité hommes femmes dans les quartiers		
	AT3.1 Connaitre et qualifier la situation sur le territoire à partir des actions développées AT3.2 Sensibiliser l'ensemble des décideurs, techniciens et opérateurs et développer l'approche intégrée de l'égalité femmes-hommes pour favoriser une réelle mixité AT3.3 Décliner en faveur des quartiers les politiques de droit commun et les mesures du plan d'action interministériel	DDF et Tour(s)plus DDF et Tour(s)plus DDF et Tour(s)plus
PILIER 4. PROMOTION DES VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET CITOYENNETE		

FICHE 1.1.1

CONSTRUIRE DES PROJETS DE QUARTIER COMME FEDERATEURS DES DYNAMIQUES LOCALES

Pilier: 1 Axe : 1	Enjeu : Au regard des besoins de chaque quartier, adapter en continu les dispositifs, équipements et l'offre de services qui leur est associée
Contexte	Dans le diagnostic, sont pointées les disparités territoriales entre villes d'une part et entre quartiers d'une même ville d'autre part, sur l'offre d'équipement mais aussi sur les dynamiques animées dans les quartiers. Les quartiers en sont en effet à des stades différents de structuration de ce qui est ou pourrait s'apparenter à un projet de territoire en capacité de fédérer les acteurs. Les actions thématiques soutenues dans le cadre de la politique de la ville ne sont pas toujours suffisamment articulées et ne font pas nécessairement projet sur le territoire. Aussi, ces projets devront permettre, en s'appuyant sur des supports divers (sport, culture, loisirs...), de répondre aux objectifs de cohésion sociale, de promotion des valeurs de la République et du lien social, mais aussi d'articulation des objectifs emploi/développement économiques/ cohésion sociale et évolutions urbaine soutenus par le Contrat de ville. La structuration de l'animation territoriale du contrat de ville permettra de mieux accompagner l'émergence et l'animation de ces projets de quartiers.
Objectifs et dynamiques	• Identifier, mobiliser les acteurs du territoire pour favoriser le partenariat • Articuler les dynamiques et les dispositifs territoriaux existants dans l'objectif de renforcer le lien social • Développer la lisibilité des actions conduites sur le territoire pour les acteurs, les opérateurs, les habitants
Réalisations attendues	• Elaborer et animer un projet de quartier partagé adapté à la réalité de chacun d'entre eux, garants de la mise en œuvre et de l'atteinte des objectifs du contrat de ville • Assurer une co construction du projet de quartier : associations, acteurs institutionnels, habitants • Favoriser la mise en place d'actions pluri-thématiques, répondant aux orientations du projet de quartier, actions qui contribuent au lien social • Mobiliser tout type de dispositifs au service du projet de territoire • Confier aux Villes l'accompagnement des opérateurs dans l'ingénierie d'actions en priorisant l'ancrage et le développement local • Définir une méthodologie d'évaluation des projets de quartiers à partir des expériences existantes.
Effets attendus	• Renforcement de la cohérence des interventions à l'échelle de chaque quartier • Développement d'un projet adapté qui répond aux besoins des habitants
Echelle (agglomération/ ville/ quartier)	• Tous les quartiers

Villes et quartiers concernés	
Animateur	• Chaque Ville sur son territoire
Partenaires mobilisables (dont habitants) Dispositifs mobilisables	<u>Partenaires</u> Conseils citoyens, Centres sociaux, opérateurs associatifs, clubs sportif, médiateurs de rue, éducateurs spécialisés (Conseil Départemental), adultes relais (Etat), correspondants de quartiers (Bailleurs), CAF, Conseil Départemental, DDSC, CIDFF, PTCE COOPAXIS, gardiens d'immeuble... <u>Dispositifs</u> Tous dispositifs en lien avec les territoires
Financements mobilisables	
Calendrier	En continu Démarche de l'élaboration des projets de quartier engagée pour décembre 2015.
indicateurs de réalisation	• Identification d'un animateur du projet de quartier dans son rôle et ses missions • Le nombre d'acteurs présents sur le quartier, le nombre d'acteurs mobilisés dans le projet, le nombre d'acteurs présents et actifs • Identification des priorités du territoire • Le nombre et le type d'outils mis en place pour mutualiser les connaissances du territoire et des publics • Le nombre de réunions organisées
Indicateurs d'effets	• Nombre de projets intégrant deux structures ou plus, la répartition des actions dans l'année, la répartition thématique des actions développées... • Nombre d'habitants participants aux actions mises en place, la fréquence de leur participation, leurs retours qualitatifs...
Liens autres enjeux / fiches « orientations opérationnelles »	Fiches 1.1.2/1.1.4/1.1.5/1.1.6/1.1.7 Axe 1.2 "favoriser le développement scolaire et éducatif pour la réussite de chacun" Axe 2.1 et fiches 2.1.5 "se donner les moyens d'une gestion adaptée" et 2.1.6 "favoriser l'implication des habitants dans l'amélioration de leur cadre de vie" Axe 3.1 et fiche 3.1.1 "Développer la sensibilisation/information sur les métiers et l'emploi" et 3.1.2 "développer l'appétence pour un parcours professionnel réaliste" Les fiches opérationnelles de chacun des trois axes transversaux

FICHE 1.1.2

DEVELOPPER LES COORDINATIONS DES ACTEURS SOCIAUX, CULTURELS, SPORTIFS, TECHNIQUES... POUR DIVERSIFIER L'OFFRE

Pilier 1 Axe 1	Enjeu : Au regard des besoins de chaque quartier, adapter en continu les dispositifs, équipements et l'offre de services qui leur est associée
Contexte	L'émergence de dynamiques partenariales sur des enjeux transversaux et thématiques (culture, sport, loisir, technique...) est le fondement de la politique de la Ville. Ces dynamiques doivent être renforcées dans le cadre du nouveau contrat et répondre aux enjeux transversaux du Contrat de Ville : laïcité, citoyenneté, liens intergénérationnels, accès au droit, égalité hommes femmes, prévention des discriminations...
Objectifs et dynamiques	• Rapprocher les acteurs culturels et sportifs des opérateurs du champ social pour une offre co-construite • Mettre en place des actions croisant les dynamiques culture/sport/loisirs/techniques... et les objectifs de cohésion sociale (lien social, citoyenneté, valeurs de la République, laïcité...) ou encore objectifs emploi / insertion (savoirs de base, mobilisation pour l'emploi...) • Favoriser les mobilités en accompagnant les publics vers les structures culturelles, sportives, etc. et en mobilisant les structures sur les quartiers • Diversifier l'offre et la rendre accessible au plus grand nombre: mixité, approche intergénérationnelle • Développer la transversalité, pour conduire des projets qui s'inscrivent dans le territoire. • Favoriser l'accompagnement et l'accueil des publics "empêchés"
Réalisations attendues	• Organisation de réunions thématiques mobilisant les acteurs culturels, sportifs ... et les acteurs sociaux • Mise en place d'actions conjointes qui répondent aux besoins du territoire
Effets attendus	• Diversification de l'offre de services • Meilleure appropriation des services de proximité • Meilleure appropriation de l'ensemble de l'offre proposée sur chacune des Villes, voire entre quartiers
Echelle Territoriale	• Quartiers et Ville
Animateur	Ville
Partenaires mobilisables (dont habitants) Dispositifs mobilisables	<u>Les partenaires</u> Ville, services municipaux (culture, sport, DSI...), centres sociaux, assistantes sociales, associations (UFOLEP, Cultures du cœur...), DDCS, Conseils Citoyens, Conseil Départemental, éducateurs spécialisés... <u>Les dispositifs mobilisables</u> Passeport Loisirs Jeunes, politiques tarifaires conduites par les villes...
Financements mobilisables <i>(Quels sont les financements mobilisables connus à ce</i>	Crédits de droit commun • Culture (circulaire 21 mai 2015) : les politiques de droit commun et les crédits du programme 147 pourront être déployés. 30% des 6 millions d'euros de nouveaux crédits pour l'éducation artistique et culturelle fléchés vers les "quartiers populaires".

<i>jour ?)</i>	• Sport, à travers la Convention d'objectifs 2013-2015 entre le ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative et le ministère délégué à la ville, du 4 avril 2013, à travers la circulaire du 25 mars 2015 sur l'intégration du sport dans les contrats de ville et le plan "citoyen du sport" • Projet social de territoire : CAF et villes • Appels à projet nationaux de fondations Appels à projets thématiques ou politique de la ville.
Calendrier	En continu
indicateurs de réalisation	• Nombre de réunions organisées, • Types de partenaires associés • Nombre d'actions conduites • Taux de fréquentation sur les projets, actions • indicateurs de mixité, d'âge...
Indicateurs d'effets	• Participation des habitants dans les projets d'animation locale • Développement d'actions coordonnées spontanées entre acteurs de thématiques distinctes
Liens autres enjeux / fiches « orientations opérationnelles »	Lien fiche 1.1.1 "Construire des projets de quartiers comme fédérateurs des dynamiques locales" AT égalité homme-femme : Favoriser la pratique féminine sportive et l'accès des jeunes filles et des femmes aux services publics et offres socio-éducatives et de loisirs

FICHE 1.1.3

CONTINUER A DEVELOPER LA MIXITE D'USAGE DES EQUIPEMENTS

Pilier 1 Axe 1	Enjeu : Favoriser la mixité des habitants dans la fréquentation des équipements et de l'offre de services associée dans les quartiers prioritaire et hors quartiers
Contexte	- La mixité fonctionnelle est un facteur d'animation et d'interaction entre les habitants. En renforçant l'offre de services collectifs, d'activités et d'emplois dans les quartiers, elle contribue en partie à réduire la dépendance à l'égard de l'automobile, frein important pour la mobilité des habitants des quartiers peu motorisés et aux revenus modestes. - La mixité fonctionnelle est également vectrice d'attractivité, lorsque les fonctions introduites permettent de satisfaire un besoin à l'échelle de la ville, de l'agglomération voire au-delà (c'est notamment le cas des équipements sportifs, culturels ou touristiques et des activités économiques de pointe). - Plusieurs projets d'implantation ou de restructuration d'équipements publics rayonnant à l'extérieur des quartiers ont permis, sur la période précédente, d'accroître la qualité des services publics offerts aux habitants tout en encourageant la fréquentation des quartiers prioritaires par des usagers résidant à l'extérieur (médiathèque, centre de vie...). - Sont pointées néanmoins des disparités territoriales entre villes d'une part et entre quartiers d'une même ville d'autre part, sur l'offre d'équipement et leur contribution à cet objectif de mixité fonctionnelle. - Les besoins à venir d'équipements (sport, culturel, recherche, tourisme, nature) et d'évolution des fonctions et de l'offre de service des équipements existants doivent faire l'objet d'une réflexion en continu pour continuer à développer la mixité fonctionnelle et à attirer les publics divers dans les quartiers, voire à renforcer la fréquentation des équipements hors quartiers par les habitants des quartiers.
Objectifs et dynamiques	- Développer en fonction des besoins, y compris dans les quartiers moins dotés aujourd'hui, des équipements ou des offres de services dans les équipements existants qui favorisent la fréquentation des quartiers par des usagers résidant à l'extérieur - Favoriser la fréquentation des équipements hors quartiers par les habitants des quartiers - Encourager la mobilisation des équipements des quartiers par les associations, les écoles, les acteurs en lien avec des enfants ou des personnes ne résidant pas dans les quartiers
Réalisations attendues	- Analyse des besoins par quartier - Création d'offres de service nouvelles, voire d'équipements favorisant la mixité fonctionnelle, notamment dans les quartiers les moins dotés - Ouverture ou renforcement de l'ouverture des équipements hors quartiers aux associations, écoles, acteurs intervenant dans les quartiers et inversement ouverture des équipements des quartiers aux associations, écoles, et acteurs intervenant hors des quartiers : horaires, offre de service, co-réalisations d'actions...
Effets attendus	Fréquentation mixte quartiers/ hors quartiers des équipements des quartiers d'une part, des équipements hors quartiers d'autre part.
Echelle Territoriale	Quartiers à cibler a posteriori d'une analyse de besoin plus précise
Animateur	Tour(s)plus en lien avec les villes

Partenaires mobilisables (dont habitants) Dispositifs mobilisables	• Villes • Responsables d'équipements (quartiers prioritaires et hors quartiers prioritaires) • Associations • Habitants
Financements mobilisables	
Calendrier	• en continu
Indicateurs de réalisation	• Analyse de besoins par quartier • Offres de services nouvelles et/ou équipements nouveaux favorisant la mixité fonctionnelle • Nombre d'interventions dans des équipements des quartiers/ hors quartiers avec des groupes d'habitants hors quartiers/ des quartiers
Indicateurs d'effets	• Mixité de la fréquentation des équipements
Liens autres enjeux / fiches « orientations opérationnelles »	• Enjeu 2.1.1. Renouveler la ville et diversifier ses fonctions à partir d'une stratégie d'intervention à décliner aux échelles de l'agglomération, des villes et des quartiers prioritaires

FICHE 1.1.4

CONDUIRE DES ACTIONS AUX PUBLICS CIBLES MIXTES POUR FAVORISER LES CROISEMENTS DE POPULATION

Pilier 1 Axe 1	Enjeu : Favoriser la mixité des habitants dans la fréquentation des équipements et de l'offre de services associée dans les quartiers prioritaire et hors quartiers
Contexte	Les mobilités inter-quartiers ou quartier – centre-ville et la diversification des publics fréquentant les équipements sont sur l'agglomération tourangelle, comme ailleurs, un nœud de réflexion pour la politique de la ville. Dans le cadre du diagnostic préalable au contrat de ville, les acteurs ont souligné la nécessité de penser « comment est utilisé le quartier » par la population de l'agglomération, et non pas de « comment il est habité ». Plusieurs participants rappellent par ailleurs que les modalités d'appel à projet lié à des actions ciblant uniquement les habitants des quartiers doivent pouvoir être dépassées pour travailler plus facilement avec une mixité de publics quartiers/ hors quartiers. Plus largement, les actions conduites doivent participer au lien social en croisant les populations habitant le quartier ou pas, mais aussi en fonction des profils d'âge, de sexe, d'origine...
Objectifs et dynamiques	Favoriser la mise en place d'actions mêlant des publics diversifiés de par leur âge, leur sexe, leur parcours de vie ou de migration, leur lieu de résidence (quartier/ hors quartier). Ces actions pourront être conduites dans les quartiers, ou hors quartiers.
Réalisations attendues	- Analyse des besoins, information auprès d'autres sites sur des expériences intéressantes, intégration de cet axe dans les projets de quartiers - Actions mêlant des publics diversifiés de par leur âge, leur sexe, leur parcours de vie ou de migration, leur lieu de résidence (quartier/ hors quartier)
Effets attendus	- Les populations de profils divers partagent leurs expériences dans la participation à des actions communes - Le lien social est renforcé entre les profils - La mobilité inter-quartier ou quartiers-centre-ville est renforcée - L'image du quartier évolue - Impact sur la lutte contre les discriminations
Echelle Territoriale	Tous quartiers
Animateur	Villes dans le cadre des projets de quartier
Partenaires mobilisables (dont habitants)	<u>Les partenaires :</u>
Dispositifs mobilisables	Villes (dont services sport, culture...), Centres sociaux, établissements scolaires, associations
	<u>Les dispositifs</u>
Financements mobilisables	Les actions, étudiées dans le cadre de l'appel à projet politique de la ville, bénéficieront d'une attention sur la part d'habitants résidants dans et hors quartier, afin de bénéficier d'un soutien financier proportionnel.
Calendrier	

indicateurs de réalisation	• Nombre d'actions mêlant les publics • Indicateurs sur le profil des publics mêlés : âge, sexe, lieu de résidence, ...
Indicateurs d'effets	• Mixité des publics impliqués sur les actions phares • Augmentation de la demande d'action mêlant les publics sur la période • évolution du discours sur la représentation du quartier
Liens autres enjeux / fiches « orientations opérationnelles »	Lien fiche 1.1.3 "continuer à développer la mixité fonctionnelle des équipements" AT jeunesse : Faciliter l'accès des enfants et des jeunes à l'offre socio-éducative, culturelle et sportive du territoire intercommunal joue un rôle majeur dans l'ouverture à l'autre et favorise l'appréhension des mixités. AT égalité homme: Soutenir les initiatives visant à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes -femmes

FICHE 1.1.5

VALORISER ET DEVELOPPER LES PRATIQUES D'IMPLICATION DES HABITANTS DANS LES PROJETS

Pilier 1 Axe 1	Enjeu: Renforcer l'implication et l'expression des habitants, notamment en matière de citoyenneté, laïcité, discriminations, égalité...
Contexte	Tous les projets déclinés sur les territoires sont conçus à destination des habitants. Le CUCS a permis de favoriser la participation de tous les habitants à la vie de la Cité, par le développement de moyens d'expression (journaux, radios, théâtre, télévision...) et le renforcement des instances de participation. Le développement des PST (Sanitas, Rabière) contribue également à ce renforcement de l'implication des habitants dans les projets.
Objectifs et dynamiques	• Reconnaître l'habitant comme partenaire • Ouvrir le processus de création de projet aux habitants • Favoriser l'émergence de lieux d'échange, d'envies • Mettre en œuvre les conditions de leur implication (horaire de réunions et mode de mobilisation sur ces temps de travail, modalité d'information, diversité des thématiques, organisation dans un rythme permettant leur intégration dans le projet...) • Développer de nouveaux outils permettant l'expression des habitants : numérique, artistique... • Former les acteurs institutionnels aux approches collaboratives et à la co-construction avec les habitants • Mobiliser les espaces de médiation (notamment numérique que représentent les EPN) au service de l'appropriation par les habitants des diverses formes d'implication et d'engagement. • Promouvoir les démarches d'expérimentation afin de permettre l'innovation en matière de participation des habitants, notamment pour toucher les jeunes.
Réalisations attendues	• Intégrer des habitants dans les projets développés, en tant que porteur et pas uniquement comme bénéficiaire • Renouveler les outils existants (journaux, radios, projet d'expression artistique...). • Développer les outils numériques et artistiques permettant le partage d'information et l'expression des habitants • Mise en œuvre d'approches collaboratives et coopératives, basées sur des modalités d'échanges et d'accès à l'information horizontaux (aussi bien à destination des habitants que des acteurs institutionnels)
Effets attendus	• Un renforcement du lien social • Une modification de l'image des institutions • Un développement du « vivre ensemble »
Echelle Territoriale	A l'échelle de chacun des quartiers
Animateur	Chacune des communes à l'échelle du quartier

	Tout(s) plus à l'échelle agglomération pour le partage de pratiques
Partenaires mobilisables (dont habitants) Dispositifs mobilisables	<u>Les partenaires</u> : centres sociaux, opérateurs associatifs, clubs sportif, médiateurs de rue, éducateurs spécialisés (Conseil Départemental), adultes relais (Etat), correspondants de quartiers (Bailleurs), CAF, Conseil Départemental, DDCS, CIDFF, PTCE COOPAXIS, Conseils citoyens. <u>Les plans et schémas</u> : • Plan départemental des solidarités et les Projets sociaux de territoire (Conseil Départemental) • Les Projets sociaux de territoire de certains Centres sociaux et les conventions des centres sociaux (CAF) • Les dispositifs de la Prévention spécialisée du Conseil départemental.
Financements mobilisables	• Enveloppe spécifique sur la participation des habitants : FPH, créée afin de faciliter l'émergence par les habitants des quartiers, de projets de courte durée ou dont les objectifs ponctuels ne nécessitent qu'un financement de faible montant. • Culture (circulaire 21 mai 2015) : les politiques de droit commun et les crédits du programme 147 pourront être déployés. 30% des 6 millions d'euros de nouveaux crédits pour l'éducation artistique et culturelle fléchés vers les "quartiers populaires". • Numérique : Caisse des dépôts et consignment (expérimentation Web académie, tremplin numérique...) • Projet social de territoire : CAF et villes • Appels à projet nationaux de fondations • Enveloppe projet : de la direction de la prévention spécialisée du Conseil départemental, centre social
Calendrier	Tout au long du contrat de ville
indicateurs de réalisation	• Nombre d'habitant intégré dans le comité de pilotage de l'action • Nombre d'outils produits et taux d'implication des habitants (nombre de contributeurs, ...)
Indicateurs d'effets	• /renforcement du lien social : nombre d'habitants mobilisés par leur réseau personnel • /modification de l'image des institutions : évolution du discours des habitants sur les institutions, fluidification du contact des institutions avec les habitants • /développement du « vivre ensemble » : qualité et quantité des échanges
Liens autres enjeux / fiches « orientations opérationnelles »	AT égalité homme-femme : Veiller à la participation des femmes et des habitantes et favoriser leur implication comme actrices de la vie locale Numérique : veiller à l'usage du numérique comme clé d'inclusion Jeunesse : mobiliser les jeunes éloignés des structures par la création de nouveaux outils porteurs

FICHE 1.1.6

SOUTENIR LES INITIATIVES DES HABITANTS

Pilier 1 Axe 1	Enjeu : Renforcer l'implication et l'expression des habitants, notamment en matière de citoyenneté, laïcité, discriminations, égalité...
Contexte	Tous les projets déclinés sur les territoires sont conçus à destination des habitants, avec des degrés différents d'implication de ces derniers. Le cadre de référence des conseils citoyens demande de changer de focale, « en créant un espace de propositions et d'initiatives à partir des besoins des habitants ».
Objectifs et dynamiques	• Inciter à une citoyenneté active • Favoriser la responsabilisation du porteur d'idée • Accompagner le développement de projet • Apporter une réponse rapide à un projet par un outil financier permettant d'accompagner des initiatives locales de façon adaptée, souple et rapide
Réalisations attendues	• Mettre en place des lieux permettant l'expression d'envies, de besoins • Maintenir et développer l'ingénierie permettant l'accompagnement à l'émergence de projet. • Développer le Fonds de participation des habitants, comme outil de financement d'actions de proximité permettant l'implication des habitants
Effets attendus	• Donner confiance dans la capacité d'agir • Promouvoir les capacités individuelles et collectives à s'organiser, • Développer les projets de proximité, répondant aux besoins des habitants • Renforcer le lien social
Echelle Territoriale	A l'échelle de chaque quartier
Animateur	Ville
Partenaires mobilisables (dont habitants) Dispositifs mobilisables	<u>Les partenaires</u> : centres sociaux, opérateurs associatifs, clubs sportif, médiateurs de rue, éducateurs spécialisés (Conseil Départemental), adultes relais (Etat), correspondants de quartiers (Bailleurs), CAF, Conseil Départemental, DDCS, CIDFF, PTCE COOPAXIS. Le conseil citoyen. <u>Les plans et schémas</u> : • Plan départemental des solidarités et les Projets sociaux de territoire (Conseil Départemental) • Les Projets sociaux de territoire de certains Centres sociaux et les conventions des centres sociaux (CAF) • Les dispositifs de la Prévention spécialisée du Conseil départemental.
Financements mobilisables	• Enveloppe spécifique sur la participation des habitants : FPH, créée afin de faciliter l'émergence par les habitants des quartiers, de projets de courte durée ou dont les objectifs ponctuels ne nécessitent qu'un financement de faible montant.

	• Culture (circulaire 21 mai 2015) : les politiques de droit commun et les crédits du programme 147 pourront être déployés. 30% des 6 millions d'euros de nouveaux crédits pour l'éducation artistique et culturelle fléchés vers les "quartiers populaires". • Numérique : Caisse des dépôts et consignment (expérimentation Web académie, tremplin numérique...) • Projet social de territoire : CAF et villes • Appels à projet nationaux de fondations • Enveloppe projet : de la direction de la prévention spécialisée du Conseil départemental, centre social
Calendrier	Au fil de l'eau
indicateurs de réalisation	Nombre d'envies recueillies Nombre de projets accompagnés Nombre de projets développés Nombre de porteurs
Indicateurs d'effets	• /Inciter à une citoyenneté active : rapport entre le nombre d'envies exprimées et le nombre d'actions mises en place • /Donner confiance dans la capacité d'agir : nombre d'actions initiées ayant abouti • /Promouvoir les capacités individuelles et collectives à s'organiser : nombre de participants à chaque projet • /Développer des projets de proximité, répondant aux besoins des habitants : mesure de l'impact du projet perçu par les participants • /Renforcer le lien social : identification des mécanismes ayant permis la mobilisation des habitants sur le projet
Liens autres enjeux / fiches « orientations opérationnelles »	<u>AT lutte contre les discriminations</u> Favoriser l'expression des situations vécues par les habitants pour partager et reconnaître de manière qualitative l'expérience de chacun. <u>AT jeunesse :</u> le soutien aux initiatives des jeunes sera renforcé

FICHE 1.1.7

METTRE EN PLACE LES CONSEILS CITOYENS

Pilier 1 Axe 1	Enjeu : Renforcer l'implication et l'expression des habitants, notamment en matière de citoyenneté, laïcité, discriminations, égalité...
Contexte	Obligation dans la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de mettre en place un conseil citoyen par quartier prioritaire, afin, selon le cadre de référence de juin 2014, « de conforter les dynamiques citoyennes existantes et de garantir les conditions nécessaires aux mobilisations citoyennes, en favorisant l'expertise partagée, en garantissant la place des habitants dans toutes les instances de pilotage, en créant un espace de propositions et d'initiatives à partir des besoins des habitants » Les principes généraux qui guident l'action des conseils citoyens sont: liberté, égalité, fraternité, laïcité et neutralité. D'autres principes renvoient aux enjeux démocratiques et opérationnels au sein des conseils citoyens : souplesse, indépendance, pluralité, parité, proximité, citoyenneté et co-construction. Ils doivent se composer d'un collège d'habitants volontaires et/ou tirés au sort (liste électorale, fichier EDF, liste locataires HLM...), répartition 50/50 femmes et hommes, avec un but de représentativité également des jeunes) et d'un collège de représentants des acteurs locaux et associations. Après consultation du Maire et du Président de l'EPCI, un arrêté est pris en Préfecture pour fixer la composition finale du conseil citoyen et la structure qui le porte.
Objectifs et dynamiques	• Permettre de mobiliser la parole habitante et tisser du lien, comme une boîte de résonance des initiatives du quartier • Favoriser l'expression des habitants et usagers aux côtés des acteurs institutionnels • Créer un espace favorisant la co-construction des contrats de ville • Stimuler et appuyer les initiatives citoyennes
Réalisations attendues	• Mettre en place un conseil citoyen par quartier prioritaire • Identifier les membres des deux collèges • Définir le mode de fonctionnement • Mobiliser des membres sur les instances de travail du contrat de ville • Impliquer des membres dans les réflexions sur la rénovation urbaine, à travers notamment les maisons de projet, un lieu d'échange et de rencontre pour enrichir durablement un projet pleinement partagé entre habitants, associations et institutions. • Faire émerger des modes de réflexion collectives, autour de l'intérêt général • Adopter des postures professionnelles permettant d'accueillir les demandes, de les entendre et de répondre aux demandes des citoyens, dans l'ensemble des services. • Accompagner dans la durée le déploiement des conseils, tout en respectant leur indépendance, en maintenant une attention particulière à la parole exprimée et en facilitant la réalisation des projets.
Effets attendus	• Faciliter le lien entre les dynamiques existantes entre elles, que cela soit autour des FPH, de la vie associative, des associations de locataires et des bailleurs, des services municipaux (jeunesse etc.), des centres sociaux, des éducateurs de prévention spécialisée, des parents d'élèves, des collectifs d'habitants, etc. • Développer une citoyenneté active • Développer la « capacité d'agir » • Faire évoluer l'image des institutions

Echelle Territoriale	• A l'échelle du quartier prioritaire • Tour(s)plus : Transmission d'informations aux acteurs (actualités, appel à projet, cadrage global...), Suivi et capitalisation des expériences, Animation d'un réseau des conseils citoyens présents sur le territoire, Réflexion sur la présence d'habitants dans la gouvernance intercommunale, Outillage (création d'une boîte à outils...)
Animateur	Ville à l'échelle du quartier Tour(s)plus à l'échelle intercommunale
Partenaires mobilisables (dont habitants) Dispositifs mobilisables	<u>Les partenaires</u> : centres sociaux, CGET, centre ressources politique de la ville, experts de la participation des habitants, bailleurs, ... <u>Dispositifs mobilisables</u> :
Financements mobilisables	Selon le cadre de référence : • Des moyens dédiés pour le fonctionnement courant, prévus dans le contrat de ville, permettront au conseil citoyen de prendre en charge des dépenses inhérentes à l'organisation de réunions publiques, les éventuels frais de déplacement de ses représentants au sein de ses instances de pilotage, les outils de communication pour mobiliser les habitants... • Des financements publics pourront être mobilisés soit de manière contractualisée au moyen d'une enveloppe dédiée du contrat de ville, soit par le droit commun (subventions, appels à projets...). Les « fonds de participation des habitants », généralement co-financés par l'Etat et la ville, auxquels s'ajoutent éventuellement d'autres financeurs (CAF, Bailleurs...) pourront être mobilisés par les conseils citoyens. • En tant que personne morale, le conseil citoyen a la capacité de solliciter des financements publics divers mais également privés. Il peut ainsi faire appel à des fondations pour obtenir une aide dans la mise en place de ses projets.
Calendrier	Les conseils citoyens seront mis en place d'ici fin 2015. Les modalités de renouvellement des membres varient selon le fonctionnement souhaité par chacune des communes.
indicateurs de réalisation	Nombre de conseils mis en place Composition des collèges : représentativité, mixité, ... Nombre de réunions animées par le conseil Nombre de réunions auxquelles les membres du conseil ont participé Nombre de projets développés
Indicateurs d'effets	• /Faciliter le lien entre les dynamiques existantes entre elles : quelle a été la place du conseil citoyen dans le système d'acteurs local ? • /Développer une citoyenneté active : participation effective des membres aux réunions • /Développer la « capacité d'agir » : pro-activité des membres dans les projets proposés ou le recueil des envies des habitants du quartier • /Faire évoluer l'image des institutions : évolution du discours des habitants sur le rôle des institutions dans le quartier.
Liens autres enjeux / fiches « orientations opérationnelles »	1.1.5 valoriser et développer les pratiques d'implication des habitants dans les projets/ 1.1.6 soutenir les initiatives des habitants

FICHE 1.1.8

MOBILISER LES DISPOSITIFS DE DROIT COMMUN

Pilier: 1 Axe 1	Enjeu : mobiliser les dispositifs de médiation, sécurité et prévention de la délinquance
Contexte (constats/ besoins)	La prévention de la délinquance est au croisement de plusieurs politiques publiques : prévention des violences intra-familiales, lutte contre les violences faites aux femmes, lutte contre les violences en milieu scolaire, absentéisme et décrochage scolaire, parentalité, prévention des addictions, sécurité routière..... Les 4 villes signataires du nouveau contrat de ville disposent toutes d'un CLSPD, instance spécifique chargée du suivi de la délinquance et de la coordination des actions de prévention. Un diagnostic local de sécurité est ou sera réalisé afin d'aboutir à des orientations partagées, inscrites dans la stratégie territoriale propre à chaque commune. En fonction des problématiques locales, des groupes de travail thématiques sont mis en place au sein des CLSPD. Les thématiques prioritaires dans le champ d'intervention des CLSPD relèvent principalement de 4 programmes : la promotion des valeurs de la République et des actions citoyennes, un programme d'action à l'intention des jeunes exposés à la délinquance, un programme d'actions sur la prévention des violences intra-familiales et l'aide aux victimes, un programme d'actions pour améliorer la tranquillité publique.
Objectifs et dynamiques	• Inscrire les quartiers « politique de la ville » dans les CLSPD • Adapter les actions de prévention à l'évolution de la délinquance.
Réalisations attendues	• Développer l'action des cellules de veille des CLSPD à destination des mineurs susceptibles d'être en danger ou des mineurs/jeunes majeurs causant des troubles à autrui, notamment dans le cadre des conseils des droits et des familles (CDDF) lorsqu'ils existent • identifier les lieux générateurs de difficultés et adapter les interventions • Développer les dispositifs tranquillité publique (alerte commerce, vidéoprotection....) • Soutenir les dispositifs d'aide aux victimes • Poursuivre les actions de formation des acteurs de 1ère ligne, notamment sur la prévention des addictions • Mettre en place un tableau de bord des indicateurs de délinquance
Effets attendus	• Adaptation des outils de prévention aux spécificités des quartiers
Echelle (agglomération/ ville/ quartier) Villes et quartiers concernés	CLSP à l'échelle des villes avec un focus sur chaque quartier

Animateurs	• Cabinet du Préfet et chaque coordonnateur CLSPD des villes
Partenaires et dispositifs mobilisables	<u>Les partenaires :</u> Les membres des CLSPD, DDF... <u>Les dispositifs</u> • Plan local de sécurité et de prévention de la délinquance • FIPD • Plan départemental de Sécurité et de prévention de la délinquance • TIG - Dispositifs de rappel à l'ordre. Mesures de responsabilisation (DLS)
Financements mobilisables	• Fond interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) • Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues Et les Conduites Addictives (MILDECA) • Plan Départemental d'action et de Sécurité Routière (PDASR) • Droit commun
Calendrier	• 2015-2020
Indicateurs de suivi Indicateurs d'évaluation	• tableau de bord issu de l'état 4001 avec indicateurs de suivi de la délinquance • indicateurs d'évaluation au regard du public bénéficiaire des actions de prévention
Liens autres enjeux / fiches « orientations opérationnelles »	Lien avec les violences intra-familiales, le milieu scolaire et le suivi de l'absentéisme et du décrochage, les actions parentalités, l'aide aux victimes, les enjeux d'insertion, la gestion urbaine de proximité lien avec la fiche 1.1.9, l'axe 1.2 "Favoriser le développement scolaire et éducatif pour la réussite de chacun", l'axe 3.1 "réduire l'écart de chômage global pour l'ensemble des actifs"

FICHE 1.1.9

MAINTENIR OU DEVELOPPER LA PRESENCE HUMAINE DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

Pilier 1 Axe 1	Enjeu : Mobiliser les dispositifs de médiation, sécurité et prévention de la délinquance
Contexte	• Des dispositifs de médiation existent dans toutes les villes, avec une couverture parfois très conséquente • Les bailleurs sont investis dans ce domaine, notamment au travers des postes de correspondants de quartiers. • Chaque ville dispose d'une police municipale. • Le PRU a fait avancer le recours aux apports de la prévention situationnelle. • Il existe néanmoins de fortes disparités selon les sites dans les moyens mis en œuvre, notamment en matière de médiation, avec des quartiers moins couverts alors que les problèmes de vivre ensemble s'y accentuent. • Les modalités « disparates » des dispositifs de médiation posent la question de leur pérennité et de leur coordination.
Objectifs et dynamiques	• Augmenter dans les territoires « sous-dotés » et maintenir dans les autres la présence humaine en activant tous les dispositifs disponibles : éducateurs de rue, médiateurs, adultes relais, délégués du Préfet, correspondants de quartiers, ... • Formaliser / capitaliser les remontées de terrain et rendre plus exploitable l'expertise en matière de veille sociale des acteurs de terrain.
Réalisations attendues	• Partager les pratiques de médiation (observation, mode d'intervention, période d'intervention...) • Partager les modes de présence sur les quartiers (exemple du travail réalisé à Joué les tours sur les différents types de présence humaine) • Echanger sur l'organisation de cette présence humaine sur les quartiers (lieu d'intervention, horaires...) • Mieux identifier la place, le rôle et la complémentarité d'intervention entre les différents professionnels pour un accompagnement adapté, une meilleure orientation des habitants et une plus grande visibilité des acteurs institutionnels et locaux. • Structurer un réseau formalisé entre l'ensemble des médiateurs / éducateurs / acteurs de terrain et les acteurs institutionnels à l'échelle de chaque ville et de l'agglomération, visant à favoriser les échanges de pratiques, à capitaliser les connaissances de terrain des médiateurs (fonction de veille sociale et territoriale), et à alimenter les remontées d'information de façon permanente (partage des enjeux, connaissance sensible des territoires...). • Mettre en place, dans le cadre des CLSPD et des cellules de veille, des modalités spécifiques de suivi de la délinquance, des modalités de remontées de l'information et des modalités d'échanges et de concertation entre les acteurs de la prévention de la délinquance.
Effets attendus	• Renforcer le dialogue avec les habitants

	• Expliquer le sens et les orientations de l'action publique • Promouvoir les valeurs de la République, la citoyenneté et la laïcité • Intervenir en amont et le plus tôt possible face aux problématiques soumises par les habitants • Permettre une connaissance des territoires par les acteurs institutionnels davantage en adéquation avec la réalité des territoires
Echelle Territoriale	• A l'échelle de l'agglomération, couverture de tous les quartiers
Animateur	• Les villes, en lien étroit avec la DDCS et les délégués du Préfet, le cabinet du Préfet
Partenaires mobilisables (dont habitants) Dispositifs mobilisables	• Tous les porteurs de dispositifs impliquant une présence dans les quartiers • Les Polices municipales
Financements mobilisables	• Les crédits du CGET pour les adultes relais et les délégués du Préfet • Les crédits du FIPD • Les crédits du Conseil Départemental et des Villes pour les éducateurs de rue • Financement des correspondants de quartiers par les bailleurs sociaux • Les crédits municipaux pour certains postes de médiateurs de rue • les financements GUP pour les actions ponctuelles de médiation
Calendrier	• Objectifs à réactualiser chaque année
Indicateurs de réalisation	• Nombre de réunions de l'ensemble des acteurs de terrain à prévoir sous co-pilotage des DP, des chefs de projet villes et chargé de mission agglomération • 22 adultes relais fin 2015 • Maintien de 2 voire 3 Délégués du Préfet selon plafond d'emploi fixé par le CGET • Maintien des correspondants de quartiers voire création dans les quartiers entrants • Les moyens dédiés aux équipes d'éducateurs de prévention spécialisée du Conseil Départemental • Création d'outils spécifiques au service du réseau des acteurs de terrain et de leurs échanges d'informations
Indicateurs d'effets	
Liens autres enjeux / fiches « orientations opérationnelles »	• Veiller à la bonne articulation avec les instances déjà existantes • Lien fiches 1.1.8, 1.1.1, 2.1.5, et les axes transversaux

FICHE 1.2.1

ANALYSER LES BESOINS, STRUCTURER LES CRITERES D'ACCES ET DEVELOPPER LES ACTIONS PASSERELLES

Pilier 1 Axe 2	Enjeu : Développer la scolarisation des enfants de moins de trois ans
Contexte	• Existence d'actions et de classes passerelles à maintenir ou à développer sur les quartiers. • Mais nécessité d'un repérage des besoins par quartiers, de clarifier les critères d'accès pour éviter de mettre ensemble uniquement des enfants en difficulté, • Le développement des actions passerelles sera complémentaire à l'existence de classes passerelles. • Le SDSF pose le principe du développement ciblé des projets "passerelles" et de la mise en place d'un groupe de travail animé par l'EN sur la définition d'un cahier des charges (objectifs, fonctionnement, évaluation ...). Un groupe départemental existe déjà.
Objectifs et dynamiques	• contribuer à la socialisation des enfants et à leur entrée progressive à l'école • valoriser la fonction parentale en recherchant une participation active des parents • permettre un travail pédagogique sur l'enfant en mobilisant des moyens adaptés à son âge
Réalisations attendues	• Repérer les enfants nécessitant une préscolarisation afin de favoriser la réussite scolaire (difficultés sociales, linguistiques, culturelles, éloignement des familles de la culture scolaire) • Composer un comité par quartier concerné regroupant l'ensemble des services de la petite enfance (Education nationale, conseillers pédagogiques, directeur d'école maternelle, psychologue, PMI, assistante sociale, élus municipaux, services municipaux de la petite enfance et de l'aide sociale, RE...). Trois objectifs : 1 - définir les critères de sélection du public visé et les modalités de recensement, 2 - repérer les enfants 3- assurer le suivi de ce dispositif. • Définir un projet pédagogique. • Mettre en place en parallèle de projets "passerelles" des groupes de paroles / d'entre-aide / d'accompagnement des parents
Effets attendus	• faciliter la séparation mère-enfant • offrir un lieu d'écoute à des parents quelquefois dépassés. • Faciliter et solliciter les échanges verbaux, travailler au niveau de l'attention portée précocement au développement du jeune enfant, à ses compétences, • réconcilier certaines familles (au vécu scolaire souvent douloureux) avec l'institution scolaire...
Echelle Territoriale	L'action se situe à un niveau communal comprenant le quartier de

	géographie prioritaire.
Animateur	L'Inspecteur de l'Education Nationale de circonscription pilote ce projet et coordonne la concertation avec les différents interlocuteurs.
Partenaires mobilisables (dont habitants) Dispositifs mobilisables	<u>les partenaires</u> :Centre Médico-psychologique, Protection Maternelle et Infantile, CAF, Maison des solidarités... Structures municipales petite enfance, centres sociaux <u>Les dispositifs</u> -EN : affectation d'un enseignant (0,5ETP) -Commune : affectation d'un ATSEM (également un agent pour la l'accueil et la sensibilisation des parents) voire un éducateur de jeunes enfants, -commune : mise à disposition d'une salle, du matériel pédagogique et du mobilier. Dispositif de réussite éducative, Lieu d'accueil Enfant Parent...
Financements mobilisables	• Education Nationale, ville. • recherche de subventions auprès de la CAF, du Conseil départemental notamment
Calendrier	Pour une ouverture en septembre de la classe TPS, il convient de réunir l'ensemble des acteurs en janvier.
indicateurs de réalisation	• Nombre d'enfants accueillis en TPS, • Régularité de la fréquentation, • Implication des parents dans la vie de la classe, • Intégration facilitée en classe de PS.
Indicateurs d'effets	• les progrès des enfants • le nombre d'intégration en maternelle • l'évolution de la relation des parents avec l'école
Liens autres enjeux / fiches « orientations opérationnelles »	Lien avec les fiches 1.2.5 et 1.2.6

FICHE 1.2.2

FAIRE CONNAITRE LES DISPOSITIFS DE DROIT COMMUN SUR LE DECROCHAGE SCOLAIRE A TOUS LES ACTEURS DE QUARTIER AFIN DE MIEUX LES MOBILISER. ARTICULER LES DISPOSITIFS AVEC LES ACTIONS EDUCATIVES HORS TEMPS SCOLAIRE

Pilier 1 Axe 2	Enjeu : Prévenir le décrochage scolaire des enfants des quartiers prioritaires et renforcer l'appétence pour l'école
Contexte	- En matière de lutte contre le décrochage scolaire, l'action coordonnée (sur tout le département) de tous les partenaires dans le cadre des Plates-formes de Suivi et d'Appui au Décrochage (PSAD) mises en place en mars 2011 et des réseaux FORMation QUALification Emploi (FOQUALE) (depuis la rentrée 2013) a permis d'obtenir des résultats qualifiés d'encourageants par l'Education nationale. Des référents «décrochage» ont été nommés à la rentrée 2014 dans tous les lycées professionnels du département. - Les acteurs des quartiers mentionnent un besoin de mieux connaître ces dynamiques conduites, leur mode de mise en œuvre et leurs résultats. Ils expriment le besoin de mieux coordonner les actions éducatives qu'ils conduisent hors temps scolaires avec les dynamiques de droit commun en matière de lutte contre le décrochage.
Objectifs et dynamiques	- Engager les partenaires à diffuser de l'information sur les dispositifs de droit commun en matière de décrochage scolaire, ainsi que des éléments de suivi sur la mise en œuvre sur le territoire de l'agglomération et en particulier en faveur des élèves des quartiers - Mailler les actions éducatives hors temps scolaires, conçues par les acteurs impliqués au sein des quartiers, notamment dans le cadre de la réussite éducative, et les dispositifs de droit commun relatif à la lutte contre le décrochage scolaire - Conduire des actions renforçant la lutte contre le décrochage scolaire en complémentarité avec les dynamiques de droit commun (cf. orientation opérationnelle 1.2.3 « donner envie d'école ») - renforcer le partenariat avec l'Education Nationale sur cette thématique
Réalisations attendues	- Présentation des dispositifs de lutte contre le décrochage et de leurs résultats lors d'un groupe de travail technique du contrat de ville - Diffusion d'un support de présentation des dispositifs au comité opérationnel du contrat de ville, qui diffuse lui-même auprès des acteurs impliqués au sein des quartiers - Transmission régulière au comité opérationnel du contrat de ville d'informations sur les réalisations de ces dispositifs concernant les quartiers (partenariats, initiatives) et les parcours des jeunes des quartiers - Organisations de séances de travail partenariales (dans le cadre du pôle ressource agglomération puis dans le cadre de l'animation par quartier) permettant d'identifier des complémentarités entre les actions éducatives hors temps scolaire et les dynamiques de droit commun sur le décrochage - Conduite des actions retenues (cf. orientation opérationnelle « donner envie d'école »)
Effets attendus	- Les acteurs conduisant des projets en matière éducative et plus largement de cohésion sociale et d'insertion emploi connaissent les dispositifs de décrochage scolaire et les mobilisent en tant que de besoin - Les actions éducatives conduites dans les quartiers hors temps scolaire, notamment dans le cadre de la réussite éducative, sont articulées et complémentaires aux dynamiques de droit commun relatives à la lutte contre le décrochage scolaire
Echelle Territoriale	- Echelle agglomération - Echelle quartier

Animateur	• Education nationale (assistante plateforme et responsables des plateformes) • Tour(s)Plus (Pôle ressource du contrat de ville), en lien avec les villes pour l'échange de pratiques
Partenaires mobilisables (dont habitants) Dispositifs mobilisables	• Education nationale (responsable des plate- forme de suivi et d'appui aux décrocheurs; référents décrochage scolaire), Région , Etat (DRJSCS), Mission locale, Conseil départemental (éducateur de prévention spécialisée...), SMJ, maison des adolescents... • Acteurs à informer : pilotes et animateurs de la politique de la ville, acteurs de quartier impliqués sur les enjeux de cohésion sociale, d'insertion, emploi, développement économique voire de développement urbain. • outil de repérage : le système interministériel d'échanges d'information afférent ; • Dispositifs concernés : la mission de lutte contre le décrochage scolaire, ma « seconde chance » (service en ligne d'orientation pour les jeunes en décrochage scolaire) ; « droit au retour en formation » (Etat)...
Financements mobilisables	
Calendrier	• 2016 : diffusion information, maillage, identification d'actions • 2017 et ensuite : diffusion régulière des résultats, évaluations concomitantes
indicateurs de réalisation	• Existence de supports d'information sur les dispositifs de droit commun • Diffusion d'informations sur les résultats de ces dispositifs • Séances de travail partenariales • nombre de jeunes bénéficiant des dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire, et son évolution au fil du temps
Indicateurs d'effets	• Connaissance des actions de lutte contre le décrochage scolaire de droit commun par les acteurs impliqués dans les quartiers • Existence d'actions maillant les dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire et les actions éducatives hors temps scolaire, notamment dans le cadre de la réussite éducative
Liens autres enjeux / fiches « orientations opérationnelles »	• Pilier 1 – Axe 1.2. Enjeu 1.2.2. Eviter le décrochage scolaire des enfants des quartiers prioritaires et renforcer l'appétence pour l'école ; Fiche « Développer des actions qui donnent envie d'école ». • Axe transversal T.2. Jeunesse.

FICHE 1.2.3

DEVELOPPER DES ACTIONS QUI « DONNENT ENVIE D'ECOLE »

Pilier 1 Axe 2	Enjeu : Prévenir le décrochage scolaire des enfants des quartiers prioritaires et renforcer l'appétence pour l'école
Contexte	- La lutte contre le décrochage scolaire fait l'objet de dispositifs de droit commun. Le contrat de ville doit permettre de mieux articuler ce droit commun avec les actions et dynamiques conduites par les acteurs de quartier (cf. fiche 1.2.2.) - Quand les conditions de vie sont difficiles ou les perspectives d'un parcours de réussite ne sont pas appréhendées par les parents, le lien entre les enfants et l'école, et plus largement l'appétence pour un parcours scolaire réussi doit pouvoir être encouragé dans les quartiers.
Objectifs et dynamiques	Elaborer et animer des actions éducatives renforçant l'appétence des enfants pour les apprentissages et pour un parcours scolaire réussi.
Réalisations attendues	- Actions éducatives en tant que telles (accompagnement éducatif, ateliers pédagogiques, etc.), et des actions culturelles, sportives, accès au numérique, média techniques et scientifiques développant l'appétence des enfants pour les apprentissages - Interventions croisées (dans les établissements scolaires, dans les lieux de vie du quartier) des établissements scolaires d'une part, des autres partenaires du contrat de ville d'autre part, dans le cadre d'actions ciblées (prévention santé, sport, culture, numérique, média, techniques et scientifiques, voire sur des thèmes plus ciblés sur la persévérance scolaire – effort, progrès, échecs...) - Actions permettant d'impliquer les parents dans l'école (interventions des parents en milieu scolaire, lieux destinés aux parents au sein des établissements) ou dans le suivi des parcours scolaires de leurs enfants (mallette des parents, actions éducatives familiales)
Effets attendus	- Les établissements, les acteurs du quartier et les parents/habitants sont co-impliqués dans l'élaboration et la conduite d'actions éducatives (au sens large) - L'envie d'école et l'ambition pour un parcours scolaire réussi sont renforcées chez les enfants des quartiers
Echelle Territoriale	Quartiers
Animateur	Animation dans le cadre des projets de quartier par les villes, dans le cadre de l'animation territoriale du contrat de ville
Partenaires mobilisables (dont habitants) Dispositifs mobilisables	- Partenaires : Education nationale (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale et établissements scolaires) ; Communes ; CAF ; Conseil départemental ; DDCS ; Région - Acteurs : établissements scolaires, REAAP (réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents, lieux d'accueil Parents), centres sociaux, opérateurs associatifs - Dispositifs : contrats locaux d'accompagnement à la scolarité, programme de réussite éducative ; actions éducatives en lien avec les parents (CAF, Actions éducatives familiales...), plateforme PSAD ; référents décrochage scolaires ; ma « seconde chance » (service en ligne d'orientation pour les jeunes en décrochage scolaire) ; « droit au retour en formation » (Etat), mission de lutte contre le décrochage scolaire
Financements mobilisables	- Crédits de droit commun : éducation nationale, Région, ... - Appel à projet politique de la ville

Calendrier	• En continu
indicateurs de réalisation	• Augmentation des actions sus-citées (actions éducatives, actions croisées école/partenaires/ parents) • Nombre d'enfants bénéficiant de ces actions
Indicateurs d'effets	• Augmentation de la fréquentation des actions « éducatives » au sens large • Indicateurs de réussite scolaire de l'éducation nationale • Indicateurs du décrochage scolaire
Liens autres enjeux / fiches « orientations opérationnelles »	• Enjeu 1.1.1. Adapter en continu les dispositifs, équipements et l'offre de services au regard des besoins de chaque quartier prioritaire • Enjeu 1.2.2. Prévenir le décrochage scolaire des enfants des quartiers prioritaires et renforcer l'appétence pour l'école. Fiche « faire connaître les dispositifs de droit commun à tous les acteurs afin de mieux les mobiliser » • Enjeu 1.2.3. Développer l'accès et adapter l'offre éducative en continu pour les enfants et les adolescents • Enjeu 1.2.4. Développer les dynamiques de soutien à la parentalité et renforcer le lien avec les familles • Axe 1.3. Favoriser la prévention et l'accès à la santé dans les quartiers prioritaires • Enjeu 3.1.1. Restaurer la confiance des habitants des quartiers prioritaires pour un parcours professionnel réaliste • Axe T.1. Prévenir et lutter contre les discriminations (représentations et stéréotypes) • Axe T.2. Jeunesse • Axe T.3. Promouvoir l'égalité hommes femmes dans les quartiers

FICHE 1.2.4

COORDONNER LES APPROCHES ET ANIMER L'OFFRE EDUCATIVE TERRITORIALE, SUR LA BASE DE VALEURS PARTAGEES

Pilier 1 Axe 2	Enjeu : Développer l'accès et adapter l'offre éducative (qualité/volume) en continu, pour les enfants et les adolescents
Contexte <i>(quels sont les constats, les besoins qui justifient cette orientation opérationnelle ?)</i>	• Il existe aujourd'hui un programme de réussite éducative dans chacune des quatre villes impliquées dans la politique de la ville. • Le Programme de Réussite Educative est un outil qui donne satisfaction aux collectivités qui le jugent utile, efficace pour les parcours et complémentaires des dispositifs conduits par l'Education nationale et les autres partenaires, tant au niveau de l'accompagnement des enfants et de leurs familles, que dans la dynamique partenariale. • Le Projet Educatif de Territoire (PEDT) est en cours d'élaboration à l'échelle de chaque commune, et doit s'articuler avec les projets de territoire existants, en cours d'élaboration ou à venir. Le PEDT a pour vocation d'apporter de la cohérence et des complémentarités entre le périscolaire dont les TAP, et le temps scolaire. • Les projets éducatifs locaux qui concernent les 0-17 ans n'ont pas été réactualisés. • Le besoin de partager des valeurs éducatives est présenté, comme la nécessité d'avoir un regard attentif sur l'égalité et les approches à différencier filles/ garçons dans les actions conduites. • Le partage des valeurs éducatives garantit la mise en place d'actions cohérentes, et complémentaires ainsi qu'une meilleure accessibilité des services proposés
Objectifs et dynamiques	• Favoriser l'échange d'information et le dialogue autour des approches éducatives diverses, • Articuler les différents temps de l'enfant et de l'adolescent et leur contenu: école, temps libres, périscolaire. • Identifier les quartiers prioritaires qui devront bénéficier du dispositif de réussite éducative • Créer les conditions d'une coordination entre acteurs intervenants sur les différents temps de la vie de l'enfant et de l'adolescent pour partager les projets et les valeurs éducatives véhiculées. • Développer l'approche pluridisciplinaire tant dans l'accompagnement des publics que dans la mise en place d'actions en direction de l'enfance et de la jeunesse • Favoriser l'implication des familles, et l'accompagnement à la parentalité • Actualiser les projets éducatifs locaux.
Réalisations attendues	• Mise en place d'un réseau d'acteurs sur le quartier et d'une coordination thématique sur la ville (ex : coordination jeunesse sur la ville de Tours) qui favorise la mixité des publics, la connaissance des actions développées, et le développement d'actions nouvelles

	- développement d'outils collaboratifs venant appuyer le réseau - Mise en place d'un plan d'actions concertées répondant aux besoins repérés sur chaque quartier
Effets attendus	- S'adresser à tous les publics en tentant de garantir la mixité (garçons/filles, quartiers...) - Proposer une offre éducative répondant aux besoins de chaque territoire
Echelle Territoriale	Ville et quartier
Animateur	Ville
Partenaires mobilisables (dont habitants) Dispositifs mobilisables	<u>Partenaires</u> : Ville, CD, DDCS, Education Nationale, CAF, associations <u>Dispositifs</u> : Envie d'Agir, Contrat Enfance Jeunesse, Passeport Loisirs jeunes, Coopérative Jeunesse Services, Garantie Jeunes, Programmes de Réussite Educative, Centre National de développement du sport
Financements mobilisables	cf dispositifs ci-dessus
Calendrier	En continu
indicateurs de réalisation	- Outils mis en place pour donner ou redonner la place aux familles - Nombre de réunions et groupes de travail réalisés par an - Nombre d'actions communes conduites par quartier
Indicateurs d'effets	- la mixité des actions développées - le degré de réponse aux besoins de chaque quartier - Les outils développés pour coordonner et animer l'offre éducative
Liens autres enjeux / fiches « orientations opérationnelles »	AT Lutte contre les discriminations: - Favoriser la prise de conscience des élèves et s'appuyer sur les actions nationales telles la Semaine d'éducation contre le racisme et l'antisémitisme ou les actions menées par la Ligue de l'enseignement AT jeunesse - Prévenir les violences, les incivilités, les conduites à risques dans les établissements scolaires, dans les différents équipements et services de la ville permettra d'aller vers des pratiques apaisées de ces différents espaces AT égalité hommes-femmes - Organiser des actions de sensibilisation à l'égalité Fille /Garçon, en lien avec l'école et en accord avec la convention interministérielle pour l'égalité entre les filles/garçons dans le système éducatif signée en région

FICHE 1.2.5

POUR CO-CONSTRUIRE DES PRIORITES D'INTERVENTION, PARTAGER LES CONNAISSANCES SUR LES DISPOSITIFS EXISTANTS ET LES BESOINS DES FAMILLES

Pilier 1 Axe 2	Enjeu : Développer les dynamiques de soutien à la parentalité et renforcer le lien avec les familles
Contexte	- Un manque de lisibilité de l'offre éducative pour les partenaires, mais aussi et surtout pour les usagers. Dans certains quartiers, un travail de recensement et de catégorisation de l'offre sont en cours. L'information numérique est complémentaire des autres sources d'information. - Une offre riche mais certains quartiers peuvent néanmoins être moins dotés que d'autres. Des actions d'accompagnement éducatif et préventif existent pour les familles ayant des enfants de 0-6 ans et 12-17 ans mais sont insuffisantes pour celles ayant des enfants de 6-11 ans. - Des centres sociaux ou Espaces de Vie Sociale (EVS) présents sur tous les quartiers dont la mission est d'informer-accueillir la population et d'animer des réseaux de partenaires pour faire émerger des projets / produire des synergies. La mobilisation et l'éducation par le numérique offrent de nouvelles perspectives.
Objectifs et dynamiques	- Faire vivre, dans le cadre de chaque projet de quartier, projet social de territoire (PST) ou projet de centre social, des réseaux d'acteurs (type REAAP). - Intégrer, dans ces réseaux, des parents. - Faire connaître, auprès des familles, l'offre existante en matière de soutien à la parentalité. Renouveler les modes de participation et d'éducation au moyen du numérique.
Réalisations attendues	- Constituer un réseau formel d'acteurs éducatifs (type REAAP) par territoire et faire connaître l'offre éducative existante - Animation de réseaux d'acteurs locaux, quartier par quartier avec des échanges de pratiques, notamment dans le cadre des réseaux des centres sociaux/EVS (agglomération / villes). - Innovation numérique portée à l'échelle de l'agglomération. Favoriser l'émergence, à l'échelle de l'agglomération, à partir d'expériences, un projet type "promeneur du net".
Effets attendus	- Favoriser sur les territoires l'interconnaissance mutuelle entre professionnels/bénévoles, faciliter la cohérence éducative et la mise en œuvre de projets/actions. - Développer l'information et l'accompagnement des parents en intégrant un volet « présence numérique ».
Echelle Territoriale	Ville à l'échelle du quartier Tour(s)plus pour la thématique numérique
Animateur	CAF et Centres sociaux/EVS

	2. CAF et Agglomération
Partenaires mobilisables (dont habitants) Dispositifs mobilisables	<u>les partenaires :</u> Ensemble des acteurs des projets de quartier et PST (pilotes / contributeurs) : Ville, CAF, MDS, centres sociaux, CCAS.... DDCS, Villes, Tour(s)plus, Artefact pour le projet « promeneur » du net. <u>Les dispositifs :</u> La CAF mettra en œuvre le volet « parentalité » de mon enfant.fr Crédit de droit commun autour de la parentalité Crédit spécifique politique de la ville pour des actions innovantes et complémentaires sur la thématique
Financements mobilisables	1. Centres sociaux et EVS (déjà financés par la Caf et les villes) pour accueillir les familles / animer des réseaux d'acteurs. 2. Fonds limitatifs parentalité CAF.
Calendrier	1. Selon le calendrier de mise en œuvre des projets de quartier/de territoire - Réunion d'échanges / travail dans le cadre des réseaux de centres sociaux/EVS. 2. Expérimentation d'un projet type promeneur du net sur le Sanitas en 2015 – généralisation éventuelle 2016/2017.
indicateurs de réalisation	• nombre de réunions d'échange mises en place • outils permettant de partager la connaissance
Indicateurs d'effets	• développement des partenariats • évolution de la présence éducative sur les nouveaux moyens de communication des jeunes
Liens autres enjeux / fiches « orientations opérationnelles »	Lien avec l'ensemble des fiches de l'axe 1.2, les fiches 1.1.1, 1.1.5, 1.1.6

FICHE 1.2.6

MIEUX SOUTENIR LES FAMILLES MONOPARENTALES

Pilier 1 Axe 2	Enjeu : Développer les dynamiques de soutien à la parentalité et renforcer le lien avec les familles
Contexte	Un constat d'une paupérisation des femmes particulièrement prégnante qui, mis en lien avec la monoparentalité, entraîne un nombre important d'enfants qui vivent en dessous du seuil de pauvreté avec une incidence en milieu scolaire. L'accès aux droits repose de plus en plus sur la maîtrise d'internet. Les familles monoparentales, présentes sur les quartiers prioritaires, ont parfois besoin d'appuis éducatifs complémentaires dans leur approche éducative. De nombreuses actions sont développées sur le territoire de l'agglomération, et notamment sur Tours, mais la coordination peut être renforcée à l'échelle de chacun des quartiers et les dispositifs existants mieux valoriser, notamment auprès des familles monoparentales
Objectifs et dynamiques	1/Favoriser l'accès : - a/aux droits sociaux des familles monoparentales - b/à l'emploi ou la formation des familles monoparentales en levant les freins notamment à l'accès aux modes de garde – <i>Voir fiches emploi</i> 2/Mettre en place ou renforcer les actions d'accompagnement à la parentalité - a/Accompagner les situations de séparation - b/Inscrire dans le cadre des réseaux d'acteurs (type REAAP) la question spécifique du soutien éducatif aux familles monoparentales et valoriser auprès d'elles l'ensemble des actions d'accompagnement et/ou concourant à la réussite scolaire ou éducative (CLAS,) – <i>Voir fiche 1.2.5</i>
Réalisations attendues	1-a/ Former les acteurs de terrain aux évolutions législatives (GIPA, Prépare, Fusion RSA-PPE), à la détection de droits potentiels et développer la médiation « numérique (centres sociaux, EPN ...) » 1b/ <i>voir fiche 3.1.4 "lever les freins périphériques à l'emploi"</i> 2-a / Au-delà de l'accès aux droits, accompagner les parents séparés afin de promouvoir la coparentalité : (y) Développer les séances d'information collective « rester parent après la rupture ». (x) Développer les groupes de paroles ou de soutien entre pairs (café des parents, LAEP,)- <i>Voir fiche 1.2.5</i> (z) Développer les prises en charge individuelle de soutien éducatif et psychologique (point écoute parents, espace rencontre)
Effets attendus	1/Lutter contre la pauvreté par le recours aux droits 2/ Maintenir les liens entre enfants et parents Rompre l'isolement éducatif des mono-parents
Echelle Territoriale	1. Echelle du quartier et/ou des villes

	2. Echelle du quartier et/ou des villes
Animateur	CAF
Partenaires mobilisables (dont habitants)	1-a Centres sociaux et EVS (déjà financés par la Caf et les villes) / Ensemble des relais sociaux (CCAS,MDS, associations caritatives)
Dispositifs mobilisables	2-a (y) CAF avec mobilisation des centres sociaux 2-a (z) Conseil Départemental / Villes / Médiation&parentalité37
Financements mobilisables	1-a Financement des centres sociaux/EVS CAF – mise à disposition par la CAF de volontaires formés du service civique 2-a (y) moyens d'ingénierie et d'accompagnement CAF 2-a (z) Fonds Parentalité CAF
Calendrier	1-a Fin 2015- début 2016 avec la fusion RSA / PPE 2-a (y) Séances collectives organisées par la CAF – mobilisation des centres sociaux 2016 pour orientation 2-a (z) Réflexion collective sur la création d'un lieu ressources sur 2016
indicateurs de réalisation	1/ Nombre de temps de sensibilisation réalisés Outils de développement de médiation numérique réalisé 2/ nombre de sessions "rester parents après la rupture" nombre de groupes de pairs mis en place nombre de prises en charge réalisées
Indicateurs d'effets	nombre de personnes ayant obtenu un accès à un droit dont elles pouvaient bénéficier évolution positive de la relation parent-enfant malgré la séparation
Liens autres enjeux / fiches « orientations opérationnelles »	Fiches de l'axe 3.1 Fiche 1.2.5

FICHE 1.3.1

FAIRE CONNAITRE L'OFFRE DE SANTE AUX HABITANTS ET AUX OPERATEURS DE PROXIMITE

Pilier 1 Axe 3	Enjeu : Renforcer la mobilisation de l'offre de santé existante (prévention et soins)
Contexte	- L'orientation vers l'offre de santé adéquate pour chaque besoin semble également être un enjeu qui nécessite d'améliorer la lisibilité sur l'offre et d'informer les opérateurs de proximité. - Les liens doivent être faits entre l'enjeu santé et les autres enjeux du contrat de ville (parentalité, éducation, cohésion sociale, ...) tout comme avec les autres dispositifs existants (PDI, actions sur la violence faite aux femmes...). - Constat d'une faible connaissance mutuelle des actions des partenaires sur ce champ.
Objectifs et dynamiques	- Développer l'offre d'accompagnement vers l'accès aux soins, la prévention des conduites à risques et des addictions, l'équilibre alimentaire... - Renforcer la connaissance qu'ont les opérateurs de proximité des dispositifs existants sur le territoire pour faciliter l'orientation des publics - Mobiliser les opérateurs de proximité pour qu'ils se fassent relais de l'information et renforcent l'orientation des publics
Réalisations attendues	- Diagnostic de l'accès aux soins et Etat des lieux de l'offre existante (en lien avec l'enjeu 1.3.3.) - Identifier les habitants qui n'accèdent pas aux soins - Développer des outils de communication ciblés pour les publics « les plus éloignés » de l'offre de soin, utilisés par les opérateurs de proximité - Accompagner les habitants qui en ont le plus besoin aux rendez-vous médicaux - Actions de sensibilisation et d'information des opérateurs de proximité sur leur rôle de relais sur l'offre de soin
Effets attendus	Meilleure connaissance et mobilisation de l'offre de soin par les habitants du quartier
Echelle Territoriale	Tous quartiers
Animateurs	Villes
Partenaires mobilisables (dont habitants) Dispositifs mobilisables	ARS Les partenaires - Villes : Centre municipal de santé (SPDC), atelier santé-ville (Tours), CCAS, centres sociaux, associations. - DDCS (DDF..) - CD : Maison des Solidarités et PTI (qui développe déjà un accompagnement individuel santé pour les bénéficiaires du RSA) - CPAM - Cabinet du Préfet (Mildeca) <u>Dispositif mobilisable :</u> Contrat local de Santé Atelier Santé Ville (ASV)
Financements mobilisables	Appel à projets ARS Appel à projets Contrat de Ville Appel à projets MILDECA Crédits de droit commun dans le cadre des projets de quartier ou actions de proximité

Calendrier	En continu
indicateurs de réalisation	Nombre d'opérateurs sensibilisés, mobilisés, participant au relais d'information sur l'accès aux soins Nombre, nature, qualité des outils de communication Nombre d'accompagnement de personnes aux rdv par rapport au nombre de demande et aux besoins identifiés
Indicateurs d'effets	Connaissance de l'offre de soin par les habitants du quartier Mobilisation de l'offre de soin par les habitants du quartier (source : enquête quartier/ diagnostic santé)
Liens autres enjeux / fiches « orientations opérationnelles »	AT lutte contre les discriminations : Concernant la santé, permettre un accès aux soins optimal et travailler avec l'ARS sur la sensibilisation des agents d'accueil des milieux médicaux. AT Jeunesse Pour lutter contre les inégalités de santé, une approche en matière d'information en proximité du lieu de vie des jeunes et de prévention est à privilégier. Que cela concerne les conduites addictives (tabac, drogue, alcool), la vie affective et sexuelle ou encore les questions d'alimentation, il s'agit d'organiser au mieux la diffusion de l'information, afin d'offrir aux jeunes un égal accès aux droits, aux soins et à la médecine. Les dispositifs de prévention des conduites à risques existants doivent être renforcés qu'ils soient institutionnels ou associatifs. Lien avec les fiches 1.3.2 et 1.3.3 ainsi que la fiche 1.1.1 et 1.2.25

FICHE 1.3.2

STRUCTURER UNE ACTION COORDONNEE A L'ECHELLE INTERCOMMUNALE EN MATIERE DE SANTE , NOTAMMENT DE SANTE MENTALE

Pilier 1 Axe 3	Enjeu : Coordonner l'action santé sur le territoire et avec les enjeux de cohésion sociale
Contexte	- Le CUCS 2007-2014 intégrait deux objectifs sur le volet santé : la réduction des inégalités territoriales d'accès aux soins et le développement de la prévention. - Chaque territoire a développé des actions dans ce sens. Mais on peut constater une faible connaissance mutuelle des actions des partenaires, notamment sur le champ de la santé mentale, problématique persistante sur les territoires. - Lors du diagnostic, les acteurs (ARS, Villes) s'accordent à dire qu'il manque des indicateurs consolidés sur l'état de santé des habitants des quartiers : mortalité, morbidité, santé de la mère et de l'enfant, santé mentale, maladie chronique. Le vieillissement de la population sur les territoires incite à explorer cet aspect des connaissances et à mettre en place des solutions adaptées. - Le volet santé n'a pas fait l'objet de coopération ni de structurations partenariales au niveau agglomération, une des conditions d'implication de l'ARS sur le territoire.
Objectifs et dynamiques	- Construire une culture commune santé sur le territoire - Favoriser la mise en réseau des intervenants et développer de nouvelles méthodes de travail - Partager les problématiques et les solutions apportées sur chacun des territoires, notamment sur la question de la santé mentale et du vieillissement des populations - Favoriser une meilleure insertion des personnes en situation de souffrance psychique dans la Ville
Réalisations attendues	- Mettre en place une coordination santé, notamment sur la santé mentale - Soutenir la Semaine d'Information sur la santé mentale (SISM) - Consolider et créer des supports de sensibilisation sur la santé mentale à destination du public (consolidation des supports ressources développés par les institutions, appui à la construction collective de documents d'information)
Effets attendus	- Faire évoluer les représentations professionnelles de chaque corps de métier - Faciliter le traitement de situations délicates par un lien plus facile entre professionnels - Faciliter l'accès ou le maintien au logement, au travail, à la vie sociale des personnes en souffrance
Echelle Territoriale	Echelle intercommunale
Animateur	Tour(s)plus
Partenaires	Partenaires : Villes, bailleurs, CCAS, Conseil départemental, CHU et Secteur

mobilisables (dont habitants)	psychiatrique, Maison des adolescents, FRAPS, UNAFAM,ARS...
Dispositifs mobilisables	<u>Dispositifs mobilisables</u> :
Financements mobilisables	Sur l'animation : Sur les actions : le contrat de ville, appel à projets de l'ARS
Calendrier	Démarrage en 2016
indicateurs de réalisation	Nombre de réunions du groupe thématique santé Nombre de partenaires mobilisés Nombre de supports de communication réalisés Nombre de projets communs à au moins 2 villes
Indicateurs d'effets	• /Faire évoluer les représentations professionnelles de chaque corps de métier et /Faciliter le traitement de situations délicates par un lien plus facile entre professionnels : facilitation du dialogue entre professionnels suite à la mise en place de la coordination (contact plus facile...) • Résorber des situations de fragilité et d'exclusion (logement, emploi, vie sociale...) : nombre de situations de rupture évitées. • Augmentation des prises en charge et amélioration de leurs suivis
Liens autres enjeux / fiches « orientations opérationnelles »	1.3.1 FAIRE CONNAITRE L'OFFRE DE SANTE AUX HABITANTS ET AUX OPERATEURS DE PROXIMITE 1.3.3 REALISER UN DIAGNOSTIC

FICHE 1.3.3

REALISER UN DIAGNOSTIC

Pilier: 1 Axe 3	Enjeu : Mieux connaître les besoins et les pratiques en matière de santé dans les quartiers prioritaires
Contexte (constats/ besoins)	• Une offre de soin partiellement connue et en grande partie accessible, mais des données sur les problématiques santé des habitants des quartiers anciens • Une difficulté pour réfléchir à l'échelle quartier en raison du manque d'indicateurs spécifiques et de sources existantes accessibles à cette échelle
Objectifs et dynamiques	L'amélioration de l'accès aux soins de 1er recours et le renforcement des initiatives de prévention dans les quartiers pourront passer par la réalisation d'un diagnostic qualitatif partagé, à l'échelle des quartiers sur : • l'état de santé des habitants • l'offre de « droit commun » • le cas échéant, l'offre spécifique de prévention sur les quartiers • les avis, ressentis des habitants
Résultats attendus	1) Réaliser un diagnostic qualitatif: état des lieux de l'offre de santé existante à l'échelle communale avec un zoom sur chaque quartier et identification des besoins des habitants 2) Mettre en place les actions permettant d'améliorer de l'accès aux soins de 1er recours 3) renforcer l'offre de prévention (santé mentale, prévention des conduites à risques et des addictions, équilibre alimentaire), 4) Développer les formations des acteurs de 1ère ligne et de la lutte contre les inégalités d'accès et de recours au dépistage des cancers, comme relais de mise en place d'actions ultérieures
Effets attendus	1/ avoir un portrait des quartiers précis sur cette thématique 2/ et 3/ Faciliter l'installation de jeunes médecins, le regroupement des professionnels de santé et la coordination des dispositifs d'accès aux soins spécifiques 4/ permettre une meilleure orientation des publics par des acteurs de proximité mieux formés
Echelle (agglomération/ ville/ quartier) Villes et quartiers concernés	1/ et 4/ Tous les quartiers 2/ et 3/ selon les conclusions du diagnostic
Animateurs	Tour(s)plus
Partenaires et dispositifs mobilisables	CPAM ARS du Centre-Val de Loire

	MILDECA Professionnels de santé du territoire Promoteurs en promotion et prévention de la santé Villes Conseil Départemental
Financements mobilisables	Les aides au démarrage des Maisons de Santé Pluridisciplinaire ainsi que les crédits issus de l'appel à projet Santé Publique et Environnementale de l'ARS Crédits MILDECA
Calendrier	2015-2020
Indicateurs de réalisation	1) Etat des lieux réalisé 2) Nombre de praticiens territoriaux de médecine générale en exercice dans un QPV / Nombre de structures d'exercice regroupé dans les QPV/ Nombre de conventions de coordination entre structures 3) Taux de dépistage des cancers dans les QPV / Nombre d'actions co-financées ARS/Collectivités/politique de la Ville
Indicateurs d'effets	
Liens autres enjeux / fiches « orientations opérationnelles »	Lien avec les autres thématiques du pilier « cohésion sociale » (parentalité, éducation, cohésion sociale, etc....) Cette fiche sera très fortement influencée par l'avancée des travaux de la fiche 1.3.2, notamment si une ou plusieurs collectivités s'engagent dans une démarche de Contrat Local de Santé (CLS) ou de Conseil Local en Santé mentale (CLSM)

FICHE 2.1.1

POURSUIVRE LA DYNAMIQUE DE REQUALIFICATION, D'ADAPTATION ET DE DIVERSIFICATION DE L'HABITAT PUBLIC ET DEVELOPPER L'INTERVENTION SUR LE PARC PRIVE

Pilier 2
Axe 1

Enjeu : Renouveler la ville et diversifier ses fonctions

Contexte

- Le parc de logement locatif social est très fortement concentré (à 87%) sur les 4 communes qui accueillent des quartiers prioritaires, dont 59% pour la seule ville de Tours. Néanmoins, trois quartiers prioritaires (Rabière, Rabaterie et Bords de Loire) et quatre quartiers de veille (Le Morier, Vallée Violette, Bergeonnerie et le Petit Plessis) présentent une certaine mixité d'habitat et de statuts d'occupation.
- Le parc social est d'assez bonne qualité dispose d'une vraie valeur d'usage liée à une situation urbaine souvent centrale et proche des services et des équipements.
- Des efforts restent encore à conduire en matière d'amélioration de l'habitat social et privé, notamment dans les quartiers prioritaires qui n'ont pas été concernés par le PRU.
- Par ailleurs, des enjeux plus généraux d'adaptation du parc social sont identifiés en matière de rénovation énergétique et d'adaptation aux évolutions sociodémographiques.

Objectifs et dynamiques

- **Requalifier le parc de logements existants**
 - Amélioration énergétique et environnementale (isolation thermique et phonique, optimisation des réseaux de chaleur ...)
 - Adaptation aux mutations sociodémographiques (restructurations internes, accessibilité ...).
- **Diversification des types d'habitat, dans les quartiers prioritaires et aux abords :**
 - Vente du parc HLM et développement du parc locatif privé conventionné (intermédiaire ou social) ;
 - Développement de l'accession sociale et de la promotion immobilière notamment dans la bande des 300m (TVA réduite)
 - Mobilisation du foncier de l'Etat (ex : le Hallebardier, Sanitas)

Réalisations attendues

- Poursuite de l'amélioration des performances énergétiques du parc social et des opérations de restructuration internes ;
- Maintien de l'intervention des bailleurs sociaux au sein des copropriétés issues de la vente de logements HM ;
- Poursuite du soutien à l'amélioration des copropriétés présentes dans les quartiers prioritaires ;
- Développement dans les quartiers prioritaires et à proximité d'une offre de logements privés concurrentielle de celle produite dans les quartiers centraux ;
- Développement dans les quartiers prioritaires et à proximité d'une offre de

	logements en accession sociale.
Effets attendus	- Développement des parcours résidentiels des habitants des quartiers prioritaires (changement de statut d'occupation) ; - Stabilisation voire amélioration de la situation sociale et financière des copropriétés ; - Arrivée de nouveaux habitants (familles et jeunes actifs) au sein du parc social en accession et du parc privé neuf.
Echelle Territoriale	- Quartiers du contrat de ville et franges des quartiers prioritaires (périmètre de 300 m dans lequel les constructions nouvelles peuvent bénéficier d'une TVA réduite).
Animateur	- Tour(s)plus (PLH)
Partenaires mobilisables (dont habitants) Dispositifs mobilisables	- DREAL Centre, ANRU, ANAH - Région Centre Val de Loire, conseil départemental, villes du CDV - USH Centre et bailleurs sociaux - Copropriétés et syndics - Associations de locataires du parc locatif social, conseil de développement et conseils-citoyens.
Financements mobilisables	- Aides à la pierre de Tour(s)plus - NPNRU, FEDER, ANAH - fonds propres des bailleurs et des copropriétés.
Calendrier	- 2015-2020 (CDV / PLH) - 2015-2024 (NPNRU)
indicateurs de réalisation	- Nombre de logements sociaux et privés réhabilités & bilan énergétique (avant / après) ; - Nombre de logements sociaux restructurés / vendus (typologie, prix de vente, caractéristiques des nouveaux occupants) ; - Nombre de logements privés et en accession sociale construits (typologie et taille, prix de vente, loyers, caractéristiques des nouveaux occupants) ; - Précédent lieu de résidence et caractéristiques des ménages ayant bénéficiés d'une aide de Tour(s)plus pour accéder à la propriété (et caractéristiques du bien acquis) dans les quartiers, sur leurs franges et dans le reste de l'agglomération.
Indicateurs d'effets	- Perception du logement occupé et du quartier par les nouveaux habitants (sondage d'opinion – questions complémentaires sur le logement) ; - Etude du parcours résidentiel sortants et entrants - Enquête auprès des investisseurs et des copropriétés sur les interventions en matière d'habitat dans les quartiers.
Liens autres enjeux / fiches « orientations opérationnelles »	- Axe 2.2 : fiches 2.2.3, 2.2.4, 2.2.5, 2.2.6.

FICHE 2.1.2

DEVELOPPER LA MIXITE FONCTIONNELLE

Pilier 2
Axe 1

Enjeu : Renouveler la ville et diversifier ses fonctions

Contexte <i>(quels sont les constats, les besoins qui justifient cette orientation opérationnelle ?)</i>	• Si une réelle mixité fonctionnelle et résidentielle prévaut dans les 4 communes du Contrat de Ville, la spécialisation est forte à l'échelle des quartiers prioritaires (cinq sur dix accueillant exclusivement des logements sociaux et seulement deux des locaux d'activité). • Des projets d'implantation ou de restructuration d'équipements publics (cf. PRU) ont permis d'accroître la qualité des services publics offerts aux habitants tout en encourageant la fréquentation des quartiers prioritaires par des usagers résidant à l'extérieur. • Des pôles commerciaux de proximité nombreux dans les quartiers et à proximité mais fragiles ou en perte d'attractivité. • La mixité fonctionnelle est un facteur d'animation et d'interaction entre les habitants. En renforçant l'offre de services collectifs, d'activités et d'emplois dans les quartiers, elle contribue en partie à réduire la dépendance à l'égard de l'automobile, frein important pour la mobilité de leurs habitants, peu motorisés et aux revenus modestes. La mixité fonctionnelle est également vectrice d'attractivité lorsque les fonctions introduites permettent de satisfaire un besoin à l'échelle de la ville, de l'agglomération ou au-delà.
Objectifs et dynamiques	• Définir les besoins en équipements à l'échelle de l'agglomération (culture, sport, enseignement secondaire et supérieur) et à l'échelle des quartiers (éducation, petite enfance, vie de quartier, santé) ; • Soutenir les commerces et services de proximité, promotion des filières économiques d'avenir et définition des besoins en locaux correspondants ; • Rénover les espaces et équipements publics. • Favoriser l'implantation d'activités dans les quartiers en lien avec l'existant (pépinière) ou en franges des quartiers
Réalisations attendues	• Implantation d'équipements, d'activités et de logements (hors locatifs sociaux) dans les quartiers prioritaires et à proximité. • Création d'emplois occupés par les habitants.
Effets attendus	• Amélioration de la satisfaction des habitants ; • Accès des habitants aux emplois créés ; • Hausse de la fréquentation externe des quartiers et amélioration de l'image des quartiers.
Echelle Territoriale	• Echelle quartier en lien avec les PLU et la politique de développement économique de l'agglomération.
Animateur	• Tour(s)plus
Partenaires mobilisables (dont	• Direction du développement économique de Tour(s)plus, Région Centre Val de Loire, Chambres consulaires, villes, bailleurs sociaux, acteurs économiques présents dans les quartiers, acteurs de la promotion

habitants) Dispositifs mobilisables	immobilière, conseil de développement, conseil-citoyens. Dispositifs mobilisables :
Financements mobilisables	- Programme de rénovation urbaine (études et investissements). - Incitations fiscales (TVA réduite dans un périmètre de 300 m). - Aides de Tour(s)plus. - Aides de la CDC (ingénierie).
Calendrier	2015-2024 (NPNRU).
indicateurs de réalisation	- Nombre, types et surface de plancher d'équipements, de locaux d'activités ou logements autorisés, commencés et livrés (y compris changement d'usage). - Surface d'espaces publics travaillés - Nombre d'emplois créés et occupés par les habitants des quartiers prioritaires
Indicateurs d'effets	- Nombre d'habitants résidant hors quartiers et dans le quartier fréquentant les équipements et les commerces (enquêtes) ; - Niveau de satisfaction et image des habitants vivant dans le quartier ou le fréquentant (étude d'opinion) ; - Evolution du nombre d'habitants travaillant dans leur quartier de résidence (Insee / Urssaf, DADS).
Liens autres enjeux / fiches « orientations opérationnelles »	- Fiche 2.1.3 (l'offre de mobilité permettant aux habitants d'accéder aux équipements et activités présents en dehors des quartiers) - Fiche 1.1.3 "Développer la mixité fonctionnelle des équipements"

FICHE 2.1.3

PROMOUVOIR UNE MOBILITE INCLUSIVE

Pilier 2 Axe 1	Enjeu : Renouveler la ville et diversifier ses fonctions
Contexte	• Les quartiers prioritaires sont globalement bien insérés au sein des communes et à l'échelle de l'agglomération ; • La desserte de certains quartiers (Rochepinard, Fontaines, Niqueux Bruère...) pourrait être améliorée (lisibilité, fréquence, temps de parcours...) • La politique de déplacement déclinée dans le cadre du PDU est très fortement orientée vers la mobilité durable et solidaire ; • Pour les quartiers prioritaires, l'enjeu essentiel est d'améliorer la desserte par les modes alternatifs à la voiture et de développer des services d'accompagnement à la mobilité des habitants.
Objectifs et dynamiques	• Améliorer la desserte de transports en commun, soutien des modes actifs et du partage des déplacements motorisés ; • Accompagner les ménages vulnérables vers une offre adaptée ; • Actualiser et renforcer de l'observation (Enquête Ménages Déplacement et mobilité professionnelle).
Réalisations attendues	• Desservir les quartiers prioritaires par des axes structurant de transport urbain (PDU) par la création d'une desserte par un TC à haut niveau de service de chacun des six quartiers prioritaires (Fontaines, Rabaterie, Maryse Bastié, La Riche Centre, Bords de Loire, Bergeonnerie) ; • Développement des actions de médiation sur le réseau de bus et de tram (dont le nouveau « service pilote ») et de conseil en mobilité via la plateforme de mobilité mise en place par le conseil départemental ; • Etude de la refonte de la grille de tarification sociale des transports publics pour prendre en compte les revenus et la situation sociale des usagers et non plus seulement leur statut ; • Renforcement de la promotion et du soutien aux mobilités actives (développement du réseau cyclable, aménagement d'espaces de stationnement vélos sécurisés, action de formation, essaimage des activités de formation, réparation, recyclage dans les quartiers) ; • Poursuite de l'amélioration de la qualité et de l'accessibilité des espaces publics au profit des modes non motorisés ; • Promotion des services de co-voiturage et d'auto-partage auprès des habitants des quartiers prioritaires ; • Amélioration de la connaissance de la mobilité des habitants des quartiers prioritaires en mobilisant davantage les données disponibles et observation des effets du tramway.
Effets attendus	• Hausse de l'utilisation des transports publics et des modes actifs par les habitants des quartiers prioritaires (cf. nouvelle enquête ménages déplacements) ; • Baisse des dépenses liées aux transports pour les habitants les plus modestes ; • Mise en place d'actions innovantes dans les quartiers prioritaires en faveur

	des mobilités durables et solidaires.
Echelle Territoriale	• Agglomération et quartiers prioritaires.
Animateur	• Tour(s)plus / agence d'urbanisme
Partenaires mobilisables (dont habitants) Dispositifs mobilisables	• Région Centre, Conseil Départemental, DDT, Fil Bleu, SNCF, associations locales intervenant dans le champ des mobilités alternatives et de l'insertion (Collectif cyclistes 37, WIMOOV), conseil de développement et conseils-citoyens, entreprises recrutant dans les quartiers et engagées dans des démarches de plans de déplacements en entreprises.
Financements mobilisables	
Calendrier	• 2015-2023 (échéance du PDU)
indicateurs de réalisation	• Nombre d'actions de médiation mises en place • Evolution de la grille tarifaire • Nombre d'actions de promotion des modes alternatifs et nombre de bénéficiaires résidant dans les quartiers ; • Nombre d'habitants des quartiers ayant bénéficié de conseil en mobilité via la plate-forme mobilité départementale. • Nombre d'aménagements réalisés permettant le développement des modes doux
Indicateurs d'effets	• Données de fréquentation du réseau de bus dans les quartiers ; • Résultats de la prochaine enquête déplacements prévue en 2018 (motifs, modes de transports, distance parcourue, destination selon le lieu d'origine : secteur de tirage à adapter à la nouvelle géographie prioritaire).
Liens autres enjeux / fiches « orientations opérationnelles »	• Fiche 3.1.4 "Lever les freins périphériques à l'inscription dans un parcours professionnel et dans l'emploi"

FICHE 2.1.4

FAIRE DES QUARTIERS PRIORITAIRES DES « DEMONSTRATEURS » DE LA VILLE DURABLE

Pilier: 2

Axe 1

Enjeu : Renouveler la ville et diversifier ses fonctions

Contexte (constats/ besoins)	• Les interventions réalisées au titre du programme de rénovation urbaine ou des programmes de travaux des collectivités et des bailleurs sociaux ont permis de faire évoluer les quartiers prioritaires pour mieux répondre aux finalités du développement durable. • L'amélioration de la performance environnementale et la contribution de la ville existante à la transition écologique constitue deux objectifs centraux des documents locaux de planification ou de programmation • Vu sous l'angle du développement durable, les quartiers de la politique de la ville présentent des atouts (localisation et densité) mais aussi des contraintes (phénomène d'îlots de chaleur, risques d'inondation, nuisances liés à la proximité d'infrastructures ferroviaires et routières) qui en font des espaces privilégiés d'expérimentation pour « refaire la ville sur elle-même » et promouvoir des espaces urbains durables, • Ceci suppose de traiter de façon globale l'ensemble des thématiques sectorielles qui composent le développement urbain durable : climat et énergie, mobilité, bruit, qualité du cadre de vie et de l'habitat, mixités sociale et fonctionnelle, accessibilité, vulnérabilités, participation, déchets, eau et nature en ville, innovation et nouvelles technologies, etc
Objectifs et dynamiques	• Intégrer cet enjeu dans le protocole de préfiguration du NPNRU qui constitue un cadre de réflexion à mobiliser à court terme pour préciser la stratégie locale en matière de ville durable et la décliner à l'échelle des quartiers du PNRU2; • A l'échelle de l'ensemble des quartiers de la géographie prioritaire, articuler ces réflexions avec les plans locaux d'urbanisme des villes et les documents de planification, ou de programmation supra-communaux en vigueur ou en cours d'élaboration, notamment le SCOT, le PDU, le PLH, le PPA, le PGRI, les plans de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics, agendas d'accessibilité, plan climat et mettre en place les mesures prévues; • Définir et mettre en œuvre une charte de la qualité urbaine et environnementale dans les projets urbains des quartiers prioritaires.
Réalisations attendues	• Favoriser le renouvellement et la diversification des zones d'habitat monofonctionnelles • Soutenir le rééquilibrage de la production et de l'occupation du logement social à l'échelle de l'EPCI • Offrir un maillage d'espaces de nature dans le tissu urbain, considérer les espaces publics comme une composante du projet urbain permettant l'expression de la nature en ville

	• Limiter l'imperméabilisation des sols en milieu urbanisé, développer les murs, terrasses et toitures végétalisées, réintroduction de l'eau dans l'espace urbain pour réduire les phénomènes d'îlots de chaleur • Optimiser l'éclairage public et lutter contre la pollution lumineuse nocturne • Étudier systématiquement des possibilités de recours aux énergies renouvelables dans la construction et la rénovation sous maîtrise d'ouvrage publique • Développer les énergies renouvelables et encourager la mutation vers les énergies renouvelables des réseaux de chaleur • Réhabiliter le parc de logements existants (parc public et parc privé, dont copropriétés) en vue notamment d'une adaptation au vieillissement de la population et de l'amélioration de la performance énergétique • Accompagner les habitants dans la diminution de leurs consommations d'eau et d'énergies • Améliorer la desserte des quartiers prioritaires par les transports collectifs (fréquence, temps de parcours, accessibilité) • Encourager et garantir les pratiques actives (vélo, marche...) dans les quartiers prioritaires • Développer les outils au service de la mobilité des habitants des quartiers prioritaires • Rendre accessibles les espaces publics, voiries et établissements recevant du public avec une programmation ambitieuse • Pour les quartiers situés en zone inondable, garantir la réduction de la vulnérabilité au risque inondation dans les opérations de réhabilitation, rénovation et renouvellement urbain, par réduction du nombre de logements situés entièrement sous les PHEC, par la facilitation des écoulements de l'eau, par la réduction de l'imperméabilisation du sol, par la réduction de la vulnérabilité des réseaux • Réduire au maximum l'impact du risque inondation lors de toute intervention (bâtiments, réseaux) réalisée dans le tissu inondable . • Étendre la pratique des diagnostics de vulnérabilité à toutes les fonctions urbaines, notamment la fonction résidentielle • Améliorer la connaissance et la conscience du risque inondation des habitants des quartiers soumis au risque inondation, particulièrement vulnérables
Echelle (agglomération/ ville/ quartier)	Agglomération, villes et quartiers
Animateurs	la direction départementale des territoires en partenariat avec Tour(s)plus
Partenaires et dispositifs mobilisables	Les villes de Tours, Saint Pierre des Corps et Joué les Tours, les bailleurs sociaux, le SMAT, Fil Bleu, ALE, Ademe, Anah, EPARECA, conseil départemental, conseil régional, associations, chambres consulaires, agence d'urbanisme
Financements mobilisables	Appels à projets, ANRU, Anah, CDC, CR, CD37, Ademe, Feder, Fisac...
Calendrier	2015-2020

Indicateurs de suivi Indicateurs d'évaluation	- nombre de logements privés (locatifs ou propriétaires occupants) et en accession sociale construits dans les quartiers prioritaires même indicateur que 2.1.1 - nombre de commerces, services, bureaux, activités créés dans les quartiers prioritaires et nombre d'emplois créés même indicateur que 2.1.2 - nombre de logts sociaux et privés réhabilités thermiquement & bilan énergétique (avant/après) même indicateur que 2.1.1 - nombre de logts alimentés par une énergie renouvelable - nombre de logements bénéficiant d'une réduction de la vulnérabilité à l'inondation - nombre de logements dont le plancher se situe totalement sous les PHEC - nombre d'habitants (F/H/âge) des quartiers prioritaires ayant bénéficié d'un conseil à la mobilité même indicateur- complété- que 2.1.3 - gains de temps de parcours par ligne desservant les quartiers prioritaires - fréquence par ligne desservant les quartiers prioritaires - nombre d'opérations de sensibilisation au risque inondation - surfaces imperméabilisées converties en espaces verts et types de végétaux utilisés - surfaces de toiture ou de mur végétalisées
liens autres enjeux/fiches "orientations opérationnelles	Liens avec fiches 1.1.7, 2.1.1, 2.1.2, 2.1.3, 2.1.5, 2.1.6, toutes les fiches du 2.2 (approfondir les stratégies de peuplement et les ancrer dans le fonctionnement des quartiers prioritaires), 3.2.2, 3.2.3, T.3.2, T.2.4.

FICHE 2.1.5

SE DONNER LES MOYENS D'UNE GESTION ADAPTEE AUX QUARTIERS

Pilier 2 Axe 1	Enjeu : Mettre en place des politiques efficaces de gestion des quartiers prioritaires, en adéquation avec les usages et favorisant le vivre ensemble et la participation des habitants
Contexte	• Une démarche Gestion urbaine de proximité existante au niveau intercommunale depuis 2010 pour accompagner le Programme de rénovation urbaine sur les 5 quartiers du PRU. • Une mise en œuvre progressive, portée par Tour(s)plus, en lien avec les villes, les bailleurs et l'Etat, dans une approche souple et adaptée aux territoires. • Une forte articulation avec les enjeux de médiation, de tranquillité publique et de vivre ensemble. • Des quartiers globalement bien entretenus et un souci de la qualité des espaces extérieurs • Problématiques récurrentes : PAVE, signalétique, accompagnement des opérations d'aménagement... Au-delà de l'entretien, la question de l'appropriation des espaces publics est jugée centrale et les actions dans ce domaine doivent être poursuivies et renforcées.
Objectifs et dynamiques	• Pérenniser les démarches de GUP et essaimer les outils développés dans ce cadre. • Systématiser les approches de prévention situationnelle, en amont des opérations d'aménagement. • Renforcer la présence humaine et la médiation sur l'espace public. • Développer une veille territoriale qui vient alimenter le projet urbain
Réalisations attendues	• Poursuivre la démarche de GUP sur les quartiers du PRU1 pour pérenniser les acquis, • La poursuivre ou la mettre en place sur les quartiers qui bénéficient du NPRU (Sanitas, Maryse Bastié, Rabière, Rabaterie) et la développer sur les sites volontaires (La Riche dans un premier temps) • Mettre en place, à travers une convention spécifique, les modes de travail qui permettent l'intégration des usages et des contraintes de gestion dans les projets. • Mettre en place des temps partagés d'observation physique du territoire et de sa vie quotidienne. • Valoriser le rôle des agents de proximité, comme chevilles ouvrière de cette adaptation de la gestion. • Mettre en place des actions permettant une plus grande appréhension par l'habitant de son environnement social et physique, facteur de respect de ce cadre de vie. • Mettre en place des Maisons de projets sur les quartiers bénéficiant du NPRU
Effets attendus	• Faciliter l'appropriation par les habitants et les gestionnaires de l'évolution de leur environnement quotidien • Pérenniser les investissements

Echelle Territoriale	A l'échelle de chaque quartier
Animateur	Tour(s)plus en lien étroit avec les villes, les bailleurs et l'Etat
Partenaires mobilisables (dont habitants) Dispositifs mobilisables	<u>Les partenaires</u> : centres sociaux, médiateurs de rue, éducateurs spécialisés (Conseil Départemental), adultes relais (Etat), correspondants de quartiers (Bailleurs), CAF, Conseil Départemental, régies de quartier, associations d'éducation à l'environnement, écoles... <u>Dispositifs mobilisables</u> Convention Gestion urbaine de proximité Charte locale d'abattement TFPB
Financements mobilisables	Financements spécifiques politique de la ville (ANRU,...) Financement de droit commun : ville, bailleur, Tour(s)plus Abattement TFPB Fondation privée
Calendrier	Au fil de l'eau
indicateurs de réalisation	Elaboration de la convention GUP Nombre d'actions réalisées, par quartier, Nombre d'outils développés et utilisés (tableau de bord, agora...)
Indicateurs d'effets	• /Faciliter l'appropriation par les habitants et les gestionnaires de l'évolution de leur environnement quotidien : nombre de dégradations, nombre d'arrêts des agents de proximité, nombre de réunion ayant associées les agents de proximité • /Pérenniser les investissements : nombre de fois où la garantie a été utilisée,
Liens autres enjeux / fiches « orientations opérationnelles »	2.1.6 FAVORISER L'IMPLICATION DES HABITANTS DANS L'AMELIORATION DE LEUR CADRE DE VIE ET LE « MIEUX VIVRE ENSEMBLE »

FICHE 2.1.6

FAVORISER L'IMPLICATION DES HABITANTS DANS L'AMELIORATION DE LEUR CADRE DE VIE ET LE « MIEUX VIVRE ENSEMBLE »

Pilier 2 Axe 1	Enjeu : Mettre en place des politiques efficaces de gestion des quartiers prioritaires, en adéquation avec les usages et favorisant le vivre ensemble et la participation des habitants
Contexte	• Les habitants des quartiers prioritaires sont les premiers acteurs de la vie de leur quartier et de son environnement, urbain et social en particulier. • Les démarches entreprises afin de maintenir, adapter ou améliorer l'espace urbain et le cadre de vie de ces quartiers, nécessite de prendre en compte les attentes et usages des habitants. • Leur association aux travaux et démarches engagés est donc nécessaire pour connaître leurs pratiques et les impliquer davantage sur les questions relevant de leur environnement proche.
Objectifs et dynamiques	• Ouvrir des espaces de concertation en amont des projets urbains avec les habitants et les acteurs intervenant sur le territoire. • Diversifier les modalités de participation et outils d'échange en fonction des projets envisagés • Poursuivre (ou engager – selon les quartiers) une démarche GUP dans les quartiers prioritaires • Impliquer et sensibiliser les habitants à la démarche de gestion urbaine • Maintenir ou mobiliser des moyens humains de médiation dans les espaces publics et collectifs
Réalisations attendues	• Former l'ensemble des intervenants aux différentes modalités de concertation et aux préalables indispensables au fonctionnement de ce type de démarche • Intégrer l'implication des habitants dans la conduite de projet et la veille territoriale • Identifier des habitants relais (par secteurs) autour des enjeux du cadre de vie de leur quartier • Créer les « Maisons de projet » dans les quartiers bénéficiant d'une intervention urbaine au titre du NPRU et permettre des temps spécifiques aux projets d'aménagement sur les autres quartiers • Prendre en compte des questions relatives au cadre de vie au sein des « Conseils Citoyens » créés dans les quartiers prioritaires, en bonne articulation avec les conseils de quartier là où ils existent, car traitant parfois déjà ce type de questions. • Proposer des animations en lien avec l'appropriation du cadre de vie et de l'environnement urbain (« la ville en valise », évolution urbaine des quartiers ...) • Développer les outils de suivi (ex : espace numérique de travail, tableau d'observations ...)
Effets attendus	• Développer et enrichir l'usage des quartiers par les habitants et les usagers

	• Essaimer des bonnes pratiques en matière d'usage auprès des habitants et autres acteurs (commerçants ...) • Etre en capacité de solliciter les intervenants concernés en fonction des constats observés • Adapter les espaces publics aux usages constatés ou souhaités par les habitants ou plutôt co-construire les solutions permettant de répondre aux problématiques partagées par les habitants et les techniciens
Echelle Territoriale	• Agglomération : rôle de coordination des actions engagées en matière de GUP dans les différents quartiers prioritaires • Quartiers : Mobilisation des habitants et d'outils de suivi des travaux et projets en cours dans chaque quartier
Animateur	• Animation par l'Agglomération en charge de la coordination de la dynamique GUP dans les territoires avec l'appui technique des Villes, chargées du suivi de terrain en relation avec les habitants et autres partenaires, notamment bailleurs de logements sociaux, centres sociaux, éducateurs spécialisés.
Partenaires mobilisables (dont habitants) Dispositifs mobilisables	• Habitants • Bailleurs sociaux • Services des collectivités (Services techniques, Voirie, Espaces publics, Police Municipale, Entretien Urbain, Déchets ...) • Médiateurs de rue • Associations et autres acteurs des territoires • Commerçants
Financements mobilisables	• NPRU : mobilisation des moyens financiers dans le cadre du protocole de préfiguration NPRU pour les quartiers concernés (Sanitas, Rabaterie, Rabière, Maryse Bastié) • Politique de la Ville : financements via appel à projet • Agglomération : financements GUP • Villes : financements sur des projets dédiés + droit commun • Bailleurs : moyens humains / financiers à préciser par les bailleurs dans les quartiers où ils possèdent du patrimoine (Charte d'engagement liée à l'abattement de TFPB)
Calendrier	• Elaboration de la charte GUP et de la charte d'abattement TFPB : décembre 2015 • mise en place des actions 2016-2020
indicateurs de réalisation	• Formations réalisées • Nombre d'habitants impliqués ou sensibilisés • habitants relais identifiés • Enquête d'image sur la perception du quartier par les habitants • Réalisations engagées avec les habitants • Evolution des dégradations et constats de désordre • Mise en place des Conseils Citoyens et des Maisons de projet • nombre d'actions de sensibilisation développées

	• Nombre d'outils de suivi développés
Indicateurs d'effets	• Evolution des usages des habitants (ex : mobilité intra-quartier, déchets-encombrants ...) • Amélioration de la réactivité des réponses / interventions suite aux constats observés • évolution des modes de conduite de projet, en intégrant dans le timing du projet les temps d'implication des habitants
Liens autres enjeux / fiches « orientations opérationnelles »	Axe transversal - Égalité homme-femme : • Faire émerger le pouvoir d'agir des femmes par l'écoute de leurs besoins et leur expertise d'usage du quartier. • Utiliser cet usage pour adapter l'aménagement urbain aux besoins repérés et favoriser ainsi leur réappropriation de l'espace public • Favoriser l'implication des femmes comme actrices de la ville locale (via les Conseils Citoyens par exemple). Fiche 2.1.5 Fiches 1.1.5/1.1.6/1.1.7

FICHE 2.2.1

POURSUIVRE LES EFFORTS DE REPARTITION TERRITORIALE DE L'ACCUEIL DES MENAGES LES PLUS DEMUNIS

Pilier 2 Axe 2	Enjeu : Conforter et adapter les politiques d'attribution pour favoriser la mixité sociale
Contexte	- Le parc de logement social est très largement concentré dans les communes du Contrat de Ville. - Le parc social des quartiers prioritaires est fortement spécialisé, en termes d'accueil des ménages les plus précaires. - Le Projet de Rénovation Urbaine n'a pas transformé la structure de l'habitat (peu de démolitions, une diversification limitée aux franges des quartiers) et a eu de ce fait un très faible impact sur l'évolution du peuplement des quartiers prioritaires. - L'Accord Collectif Intercommunal (ACI) contribue, néanmoins, à réduire la spécialisation du parc social, en organisant la répartition territoriale de l'accueil des ménages démunis selon le degré de fragilité des programmes. Ainsi, sur 3 700 attributions HLM réalisées en 2014, 1 000 l'ont été au profit de ménages démunis de l'ACI, dont 540 dans un parc de logements jugé non fragile.
Objectifs et dynamiques	- Poursuivre et renforcer les dispositions de l'ACI visant à limiter l'accueil des ménages défavorisés dans le parc le plus fragile et en ajustant l'ACI aux nouveaux périmètres des quartiers prioritaires. - Concevoir la convention intercommunale de mixité sociale comme un dispositif complémentaire à l'ACI, visant à corriger les déséquilibres de peuplement dans les programmes les plus spécialisés des quartiers prioritaires. - Développer une vision territoriale des loyers HLM pratiqués, préalable à leur remise en ordre. - Renforcer la production de logements à bas loyer en dehors des communes du Contrat de Ville et notamment dans les communes en obligation de production de logement social - Selon l'ACI, augmenter les contingents communaux, en déterminant un droit de réservation supplémentaire dans les programmes neufs et en organisant la remise à disposition des contingents Etat et du 1% logement
Réalisations attendues	- Progression du nombre de logements à loyer très modéré réalisés dans les communes en obligation de production de logement social - Diminution du nombre d'attribution de logements sociaux en faveur des plus démunis dans le parc jugé fragile - Développer une vision territoriale des loyers HLM pratiqués - Augmenter les contingents communaux,
Effets attendus	Corriger les déséquilibres de peuplement dans les programmes les plus spécialisés des quartiers prioritaires.
Echelle Territoriale	- Communauté d'agglomération et communes membres - Communes en obligation de production de logement social - Quartiers prioritaires de la politique de la ville
Animateur	Tour(s)plus
Partenaires mobilisables (dont habitants)	<u>Partenaires</u> : Etat, villes, Département, bailleurs sociaux, collecteurs du 1% logement
Dispositifs mobilisables	<u>Dispositifs</u> : PLH, ACI, convention intercommunale de mixité sociale, fichier partagé de la demande HLM, Plan Partenarial de Gestion de la Demande (PPGD), PDALPD

Financements mobilisables	Aides à la création de logement social (Etat, Tour(s)plus, Région, Département, CDC, 1% logement) Aides à la gestion de logement social (FSL, ASLL ...)
Calendrier	2015 et suivants
indicateurs de réalisation	Nombre de PLAI agréés Nombre d'attributions HLM réalisées
Indicateurs d'effets	Développement de la mixité au sein du patrimoine de logements sociaux des quartiers politique de la ville
Liens autres enjeux / fiches « orientations opérationnelles »	AT lutte contre les discriminations / AT Jeunesse Adapter les politiques d'attributions aux enjeux du vivre ensemble Améliorer la gestion des mutations pour fluidifier la mobilité interne et optimiser l'occupation du parc social

FICHE 2.2.2

ADAPTER LES POLITIQUES D'ATTRIBUTION AUX ENJEUX DU VIVRE ENSEMBLE

Pilier 2 Axe 2	Enjeu : Conforter et adapter les politiques d'attribution pour favoriser la mixité sociale
Contexte	- Des outils juridiques, financiers, partenariaux ont été développés dans le cadre de l'accord collectif intercommunal (ACI) pour mener des politiques d'attribution concertées en faveur de l'équilibre de peuplement au sein des programmes HLM - Mais il apparaît que, les bases de la stratégie de peuplement étant posées, il y a nécessité de passer à une seconde étape plus connectée aux pratiques concrètes d'attribution et aux réalités de l'ambiance des quartiers évaluée « au fil de l'eau » pour faire face plus rapidement aux évolutions constatées. Il s'agit d'articuler ce cadre d'intervention général avec les remontées issues du terrain (groupe GUP, coordinations de travailleurs sociaux...) en vue d'une plus forte réactivité sur les évolutions de peuplement qui se produisent sur les sites (spécialisation aggravée, regroupements communautaires...) et gérer leurs effets.
Objectifs et dynamiques	- Optimiser et pérenniser les mesures de l'ACI favorisant le maintien de la mixité sociale, en particulier : l'exonération du surloyer HLM dans les quartiers prioritaires la dérogation aux plafonds de ressources dans les quartiers prioritaires le financement de la vacance volontaire dans les programmes HLM les plus spécialisés - Exercer une vigilance renforcée sur les évolutions de peuplement des quartiers prioritaires pour intervenir avec réactivité. - Renforcer la coordination des réservataires pour anticiper les effets de certaines attributions.
Réalisations attendues	- Maintenir les dispositifs de l'ACI permettant le maintien de la mixité sociale - Maintien voire développement du recours des bailleurs sociaux aux outils de l'ACI - Gestion concertée des contingents Villes, Etat, collecteurs 1% logement (remise à disposition des contingents, critères communs...) - Réalisation d'une enquête de mobilité résidentielle (sortants-entrants) pour mieux connaître l'évolution du peuplement des quartiers.
Effets attendus	- faciliter l'accès et maintenir les populations stabilisantes dans les quartiers prioritaires. - Mieux appréhender les effets des évolutions de peuplement
Echelle Territoriale	Communes du Contrat de Ville Quartiers prioritaires de la politique de la ville
Animateur	Tour(s)plus
Partenaires	Etat, villes, Département, bailleurs sociaux, collecteurs du 1% logement

mobilisables (dont habitants) Dispositifs mobilisables	Dispositifs : PLH, ACI, convention intercommunale de mixité sociale, fichier partagé de la demande HLM, PPGD, PDALPD
Financements mobilisables	Aide de Tour(s)plus à la vacance volontaire
Calendrier	2015 et suivants
indicateurs de réalisation	Montant d'exonération de surloyers Nombre d'entrants dépassant les plafonds de ressources HLM Nombre de logements vacants financés par Tour(s)plus Nombre de remises à disposition de logements Etat et collecteurs du 1% logement
Indicateurs d'effets	
Liens autres enjeux / fiches « orientations opérationnelles »	AT jeunesse Poursuivre les efforts de répartition territoriale de l'accueil des ménages les plus démunis Améliorer la gestion des mutations pour fluidifier la mobilité interne et optimiser l'occupation du parc social Se doter des moyens adaptés d'observation et de suivi du peuplement des quartiers du contrat de ville

FICHE 2.2.3

AMELIORER LA CONNAISSANCE DU FONCTIONNEMENT DES COPROPRIETES PRIVEES

Pilier 2 Axe 2	Enjeu : Intégrer les copropriétés privées dans les réflexions relatives à la mixité sociale et au vivre ensemble dans les quartiers
Contexte	- Les quartiers prioritaires accueillent une part non négligeable de copropriétés, particulièrement dans certaines villes (Joué-lès-Tours, Saint-Pierre-des-Corps). - La requalification des copropriétés, qui contribuent fortement à la mixité sociale des quartiers, constitue un enjeu du Contrat de Ville, pour éviter un « effet de contraste » avec le parc social voisin rénové. Des travaux sont d'ores et déjà prévus comme par exemple sur la copropriété du Grand mail à la Rabaterie (réhabilitation thermique en cours d'étude). Ce mouvement est à poursuivre. - En effet, si l'on n'observe pas à ce jour de situations de copropriétés dégradées, certaines copropriétés apparaissent comme fragiles, avec une paupérisation des copropriétaires occupants qui se retrouvent dans l'incapacité de réaliser les travaux d'entretien de leur immeuble et sont confrontés à des risques de précarité énergétique. - Une veille et un accompagnement apparaissent nécessaires pour mieux connaître la situation des copropriétés du périmètre et intervenir de manière préventive.
Objectifs et dynamiques	- Améliorer la connaissance du fonctionnement et de l'occupation sociale des copropriétés du périmètre, en s'appuyant sur l'observatoire des copropriétés mis en place par Tour(s)plus et en renforçant les contacts avec les conseils syndicaux. - Engager une réflexion sur des outils de veille sociale des copropriétés (prévention impayés, aide à la gestion...).
Réalisations attendues	- Développement et enrichissement qualitatif de l'observatoire des copropriétés, en mobilisant des informations sur l'occupation sociale et les problématiques rencontrées : - liens réguliers à créer avec les administrateurs de biens et syndics de copropriétés, notamment dans le cadre de la GUP - identification des indicateurs d'alerte sur la situation des copropriétés (données à recueillir et croiser : DIA, demande d'aides sociales notamment au registre de la précarité énergétique...) - Mise en place d'une démarche d'information et de communication afin de sensibiliser et accompagner les syndics et les copropriétaires occupants, en faisant connaître les outils et les aides financières existantes (notamment le programme Habiter Mieux...) - Collaboration renforcée avec les bailleurs sociaux, dans le cadre de la vente de logements sociaux (exemple de Tours Habitat qui s'assure une minorité de blocage dans les copropriétés pour conserver le gardiennage et la maîtrise des travaux).
Effets attendus	- Meilleure connaissance des problématiques du parc des copropriétés - Stratégie globale de soutien aux copropriétés les plus fragiles - Renforcement de la solvabilisation des copropriétaires par la mobilisation des financements existants
Echelle Territoriale	Ensemble du périmètre du Contrat de Ville : les 4 villes sont concernées par la présence de copropriétés mais plus particulièrement les quartiers de la Rabière et la Rabaterie, avec des degrés variables de besoins d'intervention.
Animateur	Tour(s)plus
Partenaires mobilisables (dont habitants) Dispositifs mobilisables	- Villes - ATU - Services sociaux des Villes et du Département - Bailleurs sociaux - Administrateurs de biens - Syndics - Observatoire des copropriétés de Tour(s)plus - PACT Indre et Loire

	• ANAH
Financements mobilisables	• Convention de partenariat ANAH-ANRU 2014-2024 • Programme Habiter Mieux
Calendrier	• Durée du Contrat de Ville
Indicateurs de réalisation	• Mise en place d'un « groupe de travail copropriétés », chargé de définir les données à réunir pour enrichir l'observatoire des copropriétés • Suivi des contacts avec les copropriétés du périmètre (programme de rencontres avec les syndics et administrateurs de biens) • Mise en place d'outils de communication • Réunions publiques sur les moyens d'intervention auprès des copropriétés et/ou tenue de permanences
Indicateurs d'effets	• Demande de renseignements de copropriétaires • Dossiers de demande de financements • Travaux engagés sur les copropriétés du périmètre
Liens autres enjeux / fiches « orientations opérationnelles »	Pilier 2 – Axe 2.1. Enjeu 2.1.1. Poursuivre la dynamique de requalification, adaptation et diversification de l'habitat public et développer l'intervention sur le parc privé

FICHE 2.2.4

SOUTENIR L'ACCESSION SOCIALE DES HABITANTS DES QUARTIERS PRIORITAIRES

Pilier 2 Axe 2	Enjeu : Favoriser la mobilité des locataires du parc social et leurs parcours résidentiels positifs
Contexte	Les candidats à l'accession à la propriété disposent sur l'agglomération d'une offre immobilière à prix maîtrisés et de conditions avantageuses de financement grâce à des dispositifs publics : - Prêts à taux zéro, TVA à taux réduit, location-accession, accession conventionnée ... - Mise en vente de programmes de logements locatifs sociaux anciens dans les QPV A noter que ces dispositifs correspondent aux besoins des ménages modestes : - Plus de 3 200 logements réalisés dans la bande des 300 mètres des quartiers PRU avec TVA réduite - 1 400 prêts imm0% validés entre 2009 et 2014 sur l'agglomération dont 30% au bénéfice de locataires HLM
Objectifs et dynamiques	• Développer une offre de logements adaptée au maintien des familles en cœur métropolitain et en particulier dans les QPV • Mobiliser et articuler les dispositifs de financement de l'accession sociale au profit des habitants des quartiers prioritaires
Réalisations attendues	• Mobilisation des espaces mutables dans et à proximité des QPV pour le développement de la construction privée • Créer un dispositif permettant une meilleure lisibilité des dispositifs de solvabilisation des ménages et des programmes de logements à commercialiser
Effets attendus	• Ancrer durablement des populations stabilisantes dans et à proximité des QPV • Renforcer les partenariats entre les collectivités locales, les organismes bancaires et les constructeurs publics et privés
Echelle Territoriale	Agglomération Villes QPV
Animateur	Tour(s)plus
Partenaires mobilisables (dont habitants)	Villes, organismes HLM, promoteurs immobiliers, établissements bancaires
Dispositifs mobilisables	<u>Dispositifs :</u> PTZ+ de l'Etat, Prêt Imm0% de Tour(s)plus, PSLA, TVA à taux réduit

Financements mobilisables	Tour(s)plus : crédits PLH Etat
Calendrier	A compter de 2016
indicateurs de réalisation	• Nombre de prêts imm0%, PTZ, PSLA mobilisés dans les QPV et leur bande de 300 mètres • Nombre de logements sociaux anciens mis en vente dans les QPV • Création d'un outil permettant d'identifier les sources de solvabilisation
Indicateurs d'effets	• Nombre de logements sociaux anciens vendus dans les QPV • Nombre de logements de type 4 et plus réalisés dans les QPV et leur bande de 300 mètres • Nombre de locataires HLM ayant accédé à la propriété dans les QPV et leur bande de 300 mètres
Liens autres enjeux / fiches « orientations opérationnelles »	Enjeu 2.1.1 renouveler la ville et diversifier ses fonctions Diversification des types d'habitat

FICHE 2.2.5

AMELIORER LA GESTION DES MUTATIONS POUR FLUIDIFIER LA MOBILITE INTERNE ET OPTIMISER L'OCCUPATION DU PARC SOCIAL

Pilier 2 Axe 2	Enjeu : Favoriser la mobilité des locataires du parc social et leurs parcours résidentiels positifs
Contexte	Tour(s)plus s'est dotée d'une stratégie de peuplement dans le cadre de l'accord collectif intercommunal (ACI) visant à favoriser la mixité sociale au sein des quartiers d'habitat social et faciliter les mobilités résidentielles. Le développement des mutations internes est un objectif central de cette stratégie, car il permet à la fois de faciliter les parcours résidentiels des habitants et d'optimiser l'occupation du parc pour l'accueil des familles (libération de grands logements dans le cas de sous-occupation par des personnes âgées par exemple). Le délai moyen d'attente pour les demandes satisfaites est plus long pour les ménages logés que pour les entrants. Un certain « blocage » ne permettrait pas aux décohabitants issus des quartiers prioritaires de réaliser des parcours résidentiels ascendants, ces aspects étant à objectiver.
Objectifs et dynamiques	• S'organiser pour mieux connaître la demande de mutation interne (profil des ménages, motifs, secteurs et typologies recherchés ...), les pratiques à l'œuvre et les freins éventuels. • Identifier et mettre en œuvre des solutions d'accompagnement des ménages qui ne pourraient pas muter pour des difficultés de remise en état de logement. • Faciliter la remise à disposition des logements HLM vacants.
Réalisations attendues	• Formalisation d'une ligne de conduite partagée à l'échelle de l'agglomération. • Pérennisation de la démarche d'auto-réhabilitation dans les quartiers prioritaires et extension à l'échelle de l'agglomération. • Gestion concertée des contingents Villes, Etat, collecteurs 1% logement.
Effets attendus	• Décloisonnement des logiques patrimoniales et communales • Renforcement des pratiques inter-bailleurs
Echelle Territoriale	Communauté d'agglomération, communes membres dont communes en contrat de Ville et quartiers d'habitat social dont quartiers prioritaires de la politique de la ville
Animateur	Tour(s)plus
Partenaires mobilisables (dont habitants)	Etat, villes, Département, bailleurs sociaux, collecteurs du 1% logement
Dispositifs mobilisables	<u>Dispositifs :</u> ACI, convention intercommunale de mixité sociale, fichier partagé de la demande HLM, PPGD
Financements mobilisables	

Calendrier	A compter de 2016
indicateurs de réalisation	• Nombre de demandes de mutation interne satisfaites • Nombre de ménages bénéficiant de mesures d'auto-réhabilitation accompagnée • Nombre de logements vacants remis à disposition
Indicateurs d'effets	• Nombre de partenariat interbailleur suite à demande de mutation, • Développement du partage des informations entre bailleurs, autour de demandes de mutation, des conditions de mutations...
Liens autres enjeux / fiches « orientations opérationnelles »	fiche 2.2.1 Poursuivre les efforts de répartition territoriale de l'accueil des ménages les plus démunis fiche 2.2.2 Adapter les politiques d'attributions aux enjeux du vivre ensemble fiche 2. Se doter des moyens adaptés d'observation et de suivi du peuplement des quartiers du contrat de ville

FICHE 2.2.6

SE Doter des moyens adaptés d'observation et de suivi du peuplement des quartiers du Contrat de ville

Pilier 2 Axe 2	Enjeu : Mieux connaître le peuplement des quartiers prioritaires et ses évolutions
Contexte	• Si la stratégie de peuplement est bien posée avec des partenariats engagés, des objectifs clairs et une architecture globale d'outils d'observation et de gestion concrète, les acteurs de terrain font remonter des problématiques qui demandent un approfondissement de la réflexion sur les pratiques d'attribution au plus près du terrain • Mais, il y aurait également nécessité de passer à une seconde étape plus connectée aux pratiques concrètes d'attribution et aux réalités de l'ambiance des quartiers évaluée « au fil de l'eau » pour faire face plus rapidement aux évolutions constatées, dans une articulation bailleurs, collectivités, acteurs sociaux. • Si les outils d'observation existent, certaines études plus fines apparaissent manquer, notamment autour de la question des flux et de la mobilité résidentielle. • Dans le même esprit, on pourrait envisager que certains quartiers particulièrement sensibles puissent expérimenter des outils de connaissance et de suivi des populations à l'îlot à partir de l'observatoire de l'occupation sociale, en vue d'attributions plus fines.
Objectifs et dynamiques	• Compléter et affiner les données, à l'échelle la plus fine des quartiers prioritaires (îlot /immeuble) : - Flux entrants / Flux sortants ; - Analyse des attributions. • Articuler l'observation statistique avec la connaissance des acteurs de terrain et la perception des habitants. • Mobiliser ces outils pour nourrir les réflexions des instances de travail et l'évaluation générale du Contrat de ville.
Réalisations attendues	• Modification de l'échelle d'analyse spatiale des demandes de logements sociaux, de l'occupation du parc social (OPS) et des attributions ; • Elargissement du champ de couverture de l'enquête OPS auprès des bailleurs non couverts (SEM), consolidation des données sur l'OPS jugées peu fiables, modification de l'échelle d'analyse spatiale et rythme d'actualisation accru (2 ans) pour définir les objectifs d'attribution de l'accord collectif intercommunal ; • Réalisation d'une enquête sur la mobilité résidentielle des habitants sortant des quartiers prioritaires ; • Interprétation collective des données produites dans le cadre des instances de pilotage de la politique de la ville et de l'habitat de Tour(s)plus.
Effets attendus	• Meilleure connaissance des secteurs d'habitat social les plus fragilisés au sein des quartiers du contrat de ville et identification de secteurs fragilisés hors politique de la ville ; • Impact accru sur la mixité sociale dans les quartiers des attributions réalisées au titre de l'accord collectif ; • Meilleure connaissance des motifs de départ et des attentes des ménages sortant des quartiers pour une meilleure adéquation des opérations de

	restructuration ou de construction dans les quartiers ou à proximité.
Echelle Territoriale	• Agglomération, ville, quartiers.
Animateur	• Agence d'urbanisme / Tour(s)plus.
Partenaires mobilisables (dont habitants) Dispositifs mobilisables	• Services de l'Etat, USH Centre, @fidem, bailleurs sociaux, villes. Dispositifs mobilisables : - Fichier partagé de la demande ; - Fichier des attributions ; - Observatoire de l'occupation du parc social ; - Accord collectif intercommunal.
Financements mobilisables	• Droit commun (PLH de Tour(s)plus et gestion du parc social par les bailleurs sociaux).
Calendrier	• 2015-2020.
indicateurs de réalisation	• Mise en place des outils d'observation cités ci-avant (cf. bilan à mi-parcours du CDV en 2017).
Indicateurs d'effets	• Evolution de l'indicateur de fragilité socio-locative (ACI) dans les quartiers prioritaires et le reste de l'agglomération ; • Evolution des indicateurs socio-économiques diffusés par l'Insee à l'échelle des quartiers prioritaires et de l'agglomération.
Liens autres enjeux / fiches « orientations opérationnelles »	• Fiche 2.1.1. • fiche 2.2.1/2.2.2/2.2.3/2.2.4/2.2.5

FICHE 3.1.1

DEVELOPPER LA SENSIBILISATION / INFORMATION SUR LES METIERS ET L'EMPLOI

Pilier 3 Axe 1	Enjeu : Restaurer la confiance des habitants des quartiers prioritaires pour un parcours professionnel réaliste
Contexte	La population des quartiers est en majorité peu qualifiée, avec moins d'actifs qu'à l'échelle de l'unité urbaine. Il y a peu d'établissements, peu de création d'entreprises dans les quartiers ou par les habitants des quartiers, et une difficulté à maintenir les activités. Fin novembre 2012, les 5 quartiers ZUS comptaient 2 993 demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) de catégorie ABC inscrits à Pôle emploi, soit 7% des DEFM ABC d'Indre et Loire. Parmi cette population les jeunes, les femmes et dans une certaine mesure les seniors sont sous représentés. Des personnes sont exclues de tout accompagnement en faveur du retour à l'emploi Une population de demandeurs d'emploi dans les quartiers méconnaît les métiers porteurs. Une information est nécessaire
Objectifs et dynamiques	• Travailler sur l'image des métiers, des secteurs en tension et du monde du travail, dont l'image « sexuée » des métiers • Valoriser les secteurs peu attractifs mais porteurs d'emploi • Développer les immersions professionnelles (PSMP) et mises en situation professionnelle • mobiliser le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) • Utiliser les outils locaux d'immersion
Réalisations attendues	• Développer des animations permettant de valoriser les métiers et secteurs porteurs d'emploi • Développement de temps de rencontre entre entreprises, salariés, centre de formation, élèves et stagiaires (ex : Forums emploi, job dating, immersions en entreprise ...) au profit de demandeurs d'emploi • Donner envie d'initier un parcours d'insertion • Mettre en réseau et animer le réseau des acteurs
Effets attendus	• Amélioration de la connaissance des métiers et secteurs porteurs • Orientation, et construction de projets professionnels vers certains métiers valorisés • Développement de parcours d'insertion et professionnels pour des personnes exclues des dispositifs d'accompagnement
Echelle Territoriale	• Les quartiers de la Politique de la Ville avec une articulation possible à l'échelle intercommunale
Animateur	Tour(s)plus/ UT37 de la DIRECCTE
Partenaires mobilisables (dont habitants)	• Membres du groupe thématique emploi • Organisations professionnelles

Dispositifs mobilisables	• Chambres consulaires • Opérateurs du PLIE • BIJ • Acteurs compétents sur le sujet
Financements mobilisables	• Droit commun • Crédit spécifique politique de la ville
Calendrier	• En continu
indicateurs de réalisation	• Nombre d’immersions • Nombre d'actions de sensibilisation développées
Indicateurs d’effets	• Diversification des métiers identifiés par la population en recherche d'emploi • Accès au retour à l’emploi des habitants des quartiers
Liens autres enjeux / fiches « orientations opérationnelles »	• Lien avec l’ensemble des fiches du pilier 3 et des axes transversaux et notamment l'axe "lutte contre les discriminations"

FICHE 3.1.2

DEVELOPPER L'APPETENCE POUR UN PARCOURS PROFESSIONNEL REALISTE

Pilier 3 Axe 1	Enjeu : Restaurer la confiance des habitants des quartiers prioritaires pour un parcours professionnel réaliste
Contexte	La population des quartiers est en majorité peu qualifiée, avec moins d'actifs qu'à l'échelle de l'unité urbaine. Il y a peu d'établissements, peu de création d'entreprises dans les quartiers ou par les habitants des quartiers, et une difficulté à maintenir les activités. Fin novembre 2012, les 5 quartiers ZUS comptaient 2 993 demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) de catégorie ABC inscrits à Pôle emploi, soit 7% des DEFM ABC d'Indre et Loire. Des personnes sont exclues de tout accompagnement en faveur du retour à l'emploi Une population de demandeurs d'emploi dans les quartiers méconnaît les métiers porteurs. Une information est nécessaire La population jeune, femme et senior est sous-représentée dans les publics identifiés par l'offre d'accompagnement du SPE, signe de défiance à l'encontre des acteurs.
Objectifs et dynamiques	• Valoriser les parcours professionnels réussis des habitants des quartiers, locaux ou non. • Valoriser la capacité d'entreprendre
Réalisations attendues	• Faire la promotion de parcours réussis, des demandeurs d'emploi, pour valoriser la capacité d'entreprendre et un parcours professionnel positif • Faire la promotion d'action favorisant le lien entre emploi et les domaines culturels, loisirs, comme vecteurs d'emploi • Développer des actions sur une thématique autre que l'emploi (culture/loisirs/ sports techniques...) permettant la mobilisation pour l'emploi • Encourager la réalisation de projets permettant de découvrir le monde professionnel, ses contraintes mais aussi ses effets valorisants
Effets attendus	• Permettre de se projeter vers la réussite à travers la réussite d'un autre • Ouvrir des horizons professionnels • Développer la confiance en soi
Echelle Territoriale	• Tous quartiers
Animateur	Tour(s)plus/UT37 de la DIRECCTE
Partenaires mobilisables (dont habitants) Dispositifs mobilisables	• Membres du groupe thématique emploi et en particulier Pole Emploi, Mission Locale, CAP Emploi, les référents socio pro du Conseil Départemental 37, opérateurs du PLIE ... • Organisations professionnelles • Chambres consulaires • Ensemble des acteurs compétents sur le sujet et notamment le secteur associatif en capacité de développer ces parcours

Financements mobilisables	• Droit commun • Crédit spécifique politique de la ville
Calendrier	• En continu
Indicateurs de réalisation	• Nombre de parcours valorisés • Nombre d'actions développées • Type de public touché
Indicateurs d'effets	• Diversification des métiers identifiés par la population en recherche d'emploi • Accès au retour à l'emploi des habitants des quartiers
Liens autres enjeux / fiches « orientations opérationnelles »	• Lien avec l'ensemble des fiches du pilier 3 et des axes transversaux et notamment l'axe "lutte contre les discriminations"

FICHE 3.1.3

MIEUX ACCUEILLIR ET ORIENTER LES DEMANDEURS D'EMPLOI VERS L'OFFRE DE SERVICE DONT ILS ONT BESOIN

Pilier 3 Axe 1

Enjeu : Renforcer l'accès des habitants à l'offre de service insertion/ emploi/ formation

Contexte

Les dynamiques conduites sur la période précédente (celle du CUCS) ont permis d'aboutir à un maillage structuré assurant la présence ou le relais des acteurs emploi dans les quartiers :

- Les antennes de la mission locale de par son organisation proposent depuis des années un accueil dans les quartiers
- Pôle Emploi et CAP Emploi sans être implantées dans les quartiers développent une offre de service d'accueil.
- Des antennes de proximité agissant au cœur des quartiers ont signé une convention avec l'Etat et Pôle emploi depuis 2008 qui vise à la professionnalisation des agents d'accueils des structures sur l'offre de service Pole Emploi
- Les antennes emploi de proximité de l'agglomération de Tours bénéficient d'une animation depuis 2012/2013 qui participe à la progression de leurs pratiques d'accompagnement
- L'accompagnement des bénéficiaires du RSA se fait (notamment) au cœur des quartiers et le Conseil départemental et Pôle emploi ont signé une convention pour décliner l'accompagnement global.
- Le PLIE missionne des structures présentes dans les quartiers pour l'accompagnement des publics par des référents de parcours

Si l'accueil est aujourd'hui structuré, les enjeux d'orientation méritent, d'après les acteurs, d'être mieux travaillés : ils insistent sur la difficile lisibilité de l'offre d'accompagnement et d'insertion existante qui rend difficile l'orientation coordonnée des demandeurs d'emploi en fonctions de leurs besoins.

Dans le même temps, le Service Public Régional de l'orientation (SPRO), piloté par la Région en partenariat avec les opérateurs emploi formation de proximité en déclinaison de la loi sur la formation professionnelle du 5 mars 2014, se structure et peut être un appui pour le renforcement de la qualité de l'orientation.

Objectifs et dynamiques

- Professionnaliser et coordonner l'accueil de tous les publics et continuer à animer le réseau des antennes de proximité
- Rendre l'offre de conseil en orientation plus visible par tous et pour tous
- Mobiliser les opérateurs hors emploi des quartiers pour qu'ils mobilisent/orientent les habitants demandeurs d'emploi vers les structures d'accueil emploi du territoire

Réalisations attendues

- Intégration des enjeux relatifs aux quartiers politique de la ville dans la convention locale SPRO
- Animation et professionnalisation des antennes de proximité en lien avec le Pôle Emploi, UT 37 et Tour(s)plus
- Actions de communication (média, réseaux sociaux, affichages, réunions d'informations) sur l'offre d'accueil, de conseil et d'orientation disponible sur le territoire auprès des acteurs de la politique de la ville et des quartiers, et auprès des habitants
- Actions de « cohésion sociale » contribuant à l'appétence pour un parcours d'insertion et au lien avec les structures d'accueil, d'orientation et

	d'accompagnement insertion / emploi. Exemples : reportages métiers ; reportages citoyens sur les acteurs emploi du quartier ; ...
Effets attendus	• La fréquentation des structures d'accueil emploi/ formation par les demandeurs d'emploi des quartiers est accrue • Les demandeurs d'emploi des quartiers s'estiment mieux informés et mieux orientés • Les acteurs de quartiers impliqués sur la cohésion sociale s'impliquent sur les enjeux d'orientation vers les structures emploi/ formation et de mobilisation des demandeurs d'emploi vers un parcours d'insertion professionnelle
Echelle Territoriale	• Echelle agglomération : convention SPRO, animation des antennes • Echelle quartier : actions de communication et actions de cohésion sociale
Animateur	• Tour(s)Plus/UT37 de la DIRECCTE
Partenaires mobilisables (dont habitants) Dispositifs mobilisables	• Membres du groupe thématique emploi et en particulier Pole Emploi, Mission Locale, CAP Emploi, opérateurs du PLIE, référents du Conseil Départemental 37 • Ensemble des acteurs compétents sur le sujet et notamment le secteur associatif
Financements mobilisables	• Droit commun • Crédit spécifique politique de la ville
Calendrier	• Durée du Contrat de Ville
indicateurs de réalisation	• Existence d'une convention locale SPRO intégrant des enjeux relatifs aux habitants des quartiers • Nombre d'actions visant la meilleure lisibilité de l'offre d'accueil, de conseil et d'orientation • Nombre d'actions de cohésion sociale intégrant des objectifs emploi
Indicateurs d'effets	• Hausse de la fréquentation des structures emploi par les demandeurs d'emploi des quartiers (rapport d'activité des structures) • Des demandeurs d'emplois des quartiers qui s'estiment mieux informés et mieux orientés (enquête d'opinion)
Liens autres enjeux / fiches « orientations opérationnelles »	• Lien avec l'ensemble des fiches du pilier 3 et des axes transversaux Lien avec l'ensemble des fiches du pilier 3 et des axes transversaux et notamment: -Axe T2 Jeunesse – renforcer l'accès à l'information -Axe 1.1. Enjeu 1.1.1. Adapter en continu les dispositifs, équipements et l'offre de services au regard des besoins de chaque quartier prioritaire

FICHE 3.1.4

LEVER LES FREINS PERIPHERIQUES A L'INSCRIPTION DANS UN PARCOURS PROFESSIONNEL ET DANS L'EMPLOI

Pilier 3 Axe 1	Enjeu : Renforcer l'accès des habitants à l'offre de service insertion/ emploi/ formation
Contexte	Les freins périphériques à l'emploi ont été travaillés depuis longtemps dans le cadre du CUCS et en lien avec le droit commun, créant des dynamiques intéressantes que les partenaires souhaiteraient poursuivre : • Dans la période précédente, les partenaires ont développé une dynamique réelle sur les enjeux de mobilité, mêlant les actions CUCS et le droit commun : Plate forme mobilité pilotée par le conseil départemental (un coordinateur, un conseiller mobilité sur le territoire de l'agglomération) ; action de soutien à la mobilité des demandeurs d'emploi ; auto école sociale et un service de location de deux roues (deux opérateurs qui ont fusionnés,). Les améliorations de la desserte par les transports publics (cf. axe cadre de vie) et le développement des plans de déplacements des entreprises pour faciliter les trajets ZUS / zones d'activités ont aussi contribué à faciliter la mobilité des habitants des quartiers. • Des actions santé (troubles psychiques notamment) ont été mises en place plus récemment en lien avec les parcours d'insertion • Les acteurs mobilisent par ailleurs assez bien les aides et programmes existants dans le droit commun du Conseil départemental, voire de la CAF et de l'Etat, qui permettent de travailler sur les autres « freins périphériques » à l'emploi ou à l'insertion (logement, financements de frais liés à l'insertion...) • Des actions pour permettre la garde d'enfants des personnes en parcours d'insertion emploi continuent à être saluées (action Bout 'chou service proposant de la garde d'enfants en horaires décalés notamment). • La connaissance de la langue est indispensable à toute démarche d'insertion professionnelle et à ce titre les actions sur les savoirs fondamentaux sont essentielles • Les opérateurs mentionnent la difficulté de la limite des places disponibles sur certaines actions (garde d'enfant notamment), liée aux enjeux du « basculement » de ceux qui en bénéficient dans un système plus classique de garde après une première période de prise en charge globale. L'accueil collectif n'est pas le seul mode d'accueil.
Objectifs et dynamiques	• Continuer à soutenir, mobiliser ou à développer des actions permettant de limiter les freins à l'insertion et à l'emploi liés à : ○ la mobilité, ○ la garde d'enfants - financement de places d'urgences ○ les troubles psychiques et santé, ○ la maîtrise de langue ○ l'accès aux outils numériques utiles à la recherche d'emploi ○ le logement ○ tout autre frein périphérique • Développer des ingénieries d'actions innovantes en mobilisant notamment de nouveaux acteurs sur ces enjeux (acteurs économiques, habitants) • Développer l'accompagnement des demandeurs et mobiliser les modes de garde individuel au travers des Réseaux d'Assistantes Maternelles/services petite enfance des villes et de la mise en place du Complément Mode de Garde "tiers payant" de la Prestation d'Accueil du Jeune enfant (accompagnement de la fonction employeur / freins à l'accessibilité financière).
Réalisations attendues	• Plateforme mobilité et autres actions mobilités • Actions sur la levée des troubles psychiques en lien avec le secteur médico-social

	• Garde d'enfants horaires décalés - nombre de places d'urgence financées • Mobilisation des espaces numériques à des fins d'insertion et d'emploi ainsi que dans la levée de freins liés à la dématérialisation des démarches administratives ou autres. • Mobilisation d'acteurs économiques et d'habitants (dans les conseils citoyens notamment) pour réfléchir à des ingénieries d'actions innovantes en matière de garde d'enfants et/ou de mobilité notamment. • Actions de formation linguistique à visée d'insertion professionnelle
Effets attendus	• Les personnes présentant des freins périphériques à l'emploi entrent plus aisément dans un parcours d'insertion, de formation ou d'emploi • Les ruptures de parcours pour des raisons périphériques sont moins nombreuses
Echelle Territoriale	• Agglomération et l'ensemble des quartiers
Animateur	• Tour(s)Plus/UT37 de la DIRECCTE
Partenaires mobilisables (dont habitants) Dispositifs mobilisables	• Membres du groupe thématique emploi • Acteurs compétents sur le sujet dont l'ARS, CAF... Plate – forme mobilité (Conseil départemental - CD), Fonds départemental d'aide aux jeunes (Conseil départemental) ; Programme départemental d'insertion (CD37) ; Atout jeunes formation (CGD) ; Atout jeunes logement (CD) ; Accès et maintien dans le logement (CD, CAF) ; Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (CD, Etat) , ARS etc.
Financements mobilisables	• Droit commun • Crédit spécifique politique de la ville
Calendrier	• En continu
Indicateurs de réalisation	• Nombre et profils des bénéficiaires des quartiers par action et par type d'action (mobilité/ garde d'enfants/santé/logement/ linguistique...) • Création d'actions nouvelles mobilisant les acteurs économiques et/ou les habitants
Indicateurs d'effets	• Nombre de ruptures de parcours d'insertion pour des raisons périphériques à l'emploi • Accès et retour à l'emploi favorisé par la levée des freins périphériques • Nombre : de personnes rendues mobiles, accès à un mode de garde d'enfants, de Diplôme de langue française etc
Liens autres enjeux / fiches « orientations opérationnelles »	Lien avec l'ensemble des fiches du pilier 3 et des axes transversaux et notamment: -Pilier 1. Axe 1.3. Favoriser la prévention et l'accès à la santé dans les quartiers prioritaires. -Pilier 2. Axe 2.1. Promouvoir une mobilité accessible à tous AT égalité homme-femme ○ Développer des modes de garde adaptés (horaires, critères) aux situations des femmes en recherche d'emploi, en entrée en formation, et des familles monoparentales ○ Combattre le sous-emploi des femmes et particulièrement des jeunes femmes d'origine immigrée/migrante et favoriser l'insertion professionnelle des femmes ○ Encourager la mixité dans les parcours d'orientation et de formation -AT Jeunesse ○ Développer l'autonomie face au numérique ○ Accroître les mobilités sociales, géographiques, européennes

FICHE 3.1.5

PROPOSER DES ACCOMPAGNEMENTS DE PARCOURS ADAPTES AUX BESOINS

Pilier: 3 Axe 1	Enjeu : Renforcer la qualité et l'efficacité des parcours vers l'emploi des habitants des quartiers prioritaires
Contexte (constats/besoins)	Les dispositifs d'accompagnements renforcés sont divers et nombreux. Les opérateurs en charge de leur mise en œuvre doivent être coordonnés afin de préserver la complémentarité et la lisibilité de ces prestations. Des conventions bilatérales lient certains acteurs entre eux (Pôle Emploi/mission locale, Pôle Emploi/cap Emploi, Pôle Emploi/Conseil départemental) Par ailleurs, différents acteurs peuvent mobiliser leurs moyens et concourir à l'enrichissement de ces parcours accompagnés notamment : les réseaux de parrainage du Conseil régional et départemental, les réseaux d'entreprises (organisations professionnelles et interprofessionnelles, chambres consulaires...), le secteur de l'Insertion par l'Activité Economique (SIAE)....
Objectifs et dynamiques existantes	• Mobiliser les dispositifs d'accompagnement existants au profit des demandeurs d'emploi des quartiers soit pour : ○ Pôle Emploi : Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi, Accompagnement global, Aide à l'insertion des Jeunes ○ Mission locale : CIVIS, Garantie jeune, RSA moins de 26 ans, Accord National Interprofessionnels jeunes décrocheurs, PPAE ○ Cap Emploi : Accompagnement des personnes handicapées, PPAE ○ Tour(s)Plus : PLIE ○ Conseil départemental : Opérateurs désignés pour l'accompagnement socio-professionnel des allocataires du Rsa, Accompagnement global • Mobiliser les dispositifs d'immersion en entreprise (Périodes de Mise en Situation Professionnelle et actions spécifiques) pour enrichir les parcours vers l'emploi • Favoriser la connaissance inter-acteurs des dispositifs existants, afin de faciliter l'orientation des publics cibles de chaque dispositif.
Réalisations attendues	Permettre le développement d'actions spécifiques d'accompagnement financées dans le cadre de la politique de la ville
Effets attendus	Augmentation de la part des demandeurs d'emploi résidant en QPV dans les différents dispositifs d'accompagnement pour in fine favoriser l'accès et le retour de ces publics prioritaires. A titre d'illustration, la convention signée entre le ministère de la ville et celui en charge de l'emploi prévoit les objectifs de taux d'entrée suivants : •Garantie jeunes : 21% •CIVIS : 20 %
Echelle territoriale	• Ensemble des quartiers relevant de la Politique de la Ville
Animateur	UT 37 DIRECCTE dans le cadre de sa mission d'animation du Service Public de l'Emploi en lien avec le groupe thématique emploi Tour(s)plus.
Partenaires et dispositifs mobilisables	- Ensemble des membres du Service Public de l'emploi et notamment Pôle Emploi, la mission Locale, Cap emploi, les collectivités locales et territoriales.

	- Ensemble des opérateurs réalisant des actions d'accompagnement retenus dans le cadre de la politique de la ville. - Les membres du groupe thématique emploi
Financements mobilisables	- Ensemble des moyens de droit commun des partenaires précités y compris le FSE - Moyens spécifiques dont CGET
Calendrier	2015/2020
Indicateurs de réalisation	• Nombre d'actions développées • nombre de dispositifs mobilisés • nombre de réunions de partage d'information mises en place et nombre de partenaires mobilisés
Indicateurs d'effets	- Part des publics issus des quartiers dans les dispositifs d'accompagnement lorsque cet indicateur est disponible. - Taux de sortie positive de ces parcours lorsque cet indicateur est disponible
Liens autres enjeux / fiches « orientations opérationnelles »	• Lien avec l'ensemble des fiches du pilier 3 et des axes transversaux et notamment : ○ Fiche : animer et regrouper l'offre d'insertion ○ Fiche : Développer la mobilisation des mesures pour l'emploi de droit commun

FICHE 3.1.6

ANIMER ET REGROUPER L'OFFRE D'INSERTION

Pilier: 3 Axe 1	Enjeu : Renforcer la qualité et l'efficacité des parcours vers l'emploi des habitants des quartiers prioritaires
Contexte (constats/ besoins)	L'offre d'insertion est riche et diversifiée et animée par différents partenaires. De nombreuses actions de « rapprochement » avec les entreprises et de découverte des métiers existent. Les partenaires mentionnent aujourd'hui un besoin de questionner, au-delà de l'offre, les conditions d'accessibilité des publics ciblés à cette offre. La dynamique est par ailleurs forte autour des clauses d'insertion et les bilans sont positifs. La richesse de l'offre d'insertion sur le territoire impliquera comme pour la période précédente une articulation entre le droit commun et les initiatives émergentes.
Objectifs et dynamiques existantes	• Clarifier les modes d'intervention des acteurs du champ de l'insertion • Optimiser les actions en favorisant les collaborations inter acteurs
Réalisations attendues	• Améliorer la lisibilité de l'offre d'insertion préparant les demandeurs d'emploi à leur accès et retour à l'emploi et faisant le lien avec les employeurs • Soutenir les clauses de promotion de l'emploi, les coordonner, et développer en élargissant leur champ d'application et en facilitant les liens entre les demandeurs d'emploi et les entreprises. • Mobiliser des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (S.I.A.E.). au bénéfice des habitants en lien avec le CDIAE, les têtes de réseaux et Pôle Emploi.
Effets attendus	• Assurer une plus grande représentation des publics résidant en QPV au sein de l'offre d'insertion globale et un plus grand nombre d'accès et de retour à l'emploi pour ces publics prioritaires • Permettre une meilleure compréhension des modes d'intervention de chaque acteur et une meilleure articulation des interventions, pour permettre la création d'un parcours cohérent.
Echelle (agglomération/ ville/ quartier)	• Ensemble des quartiers relevant de la Politique de la Ville
Animateurs	DIRECCTE/CD37 (dans le cadre de l'action spécifique du Pacte Territorial d'Insertion) en lien avec le groupe thématique emploi
Partenaires et dispositifs mobilisables	• TOUR(S) plus /Pôle Emploi.... • Ensemble des opérateurs participant à l'offre d'insertion

	Ensemble de l'offre de services de droit commun (y compris les clauses d'insertion des marchés publics) et en particulier le secteur de l'IAE.
Financements mobilisables	- Moyens de droit commun relevant des partenaires - Moyens spécifiques relevant de la politique de la ville
Calendrier	2015/2020
Indicateurs de réalisation	- évolution de l'usage des clauses d'insertion - évolution de la mobilisation des structures d'Insertion par l'Activité Economique
Indicateurs d'effet	Part des demandeurs d'emploi résidant dans les quartiers dans l'offre d'insertion globale lorsque cet indicateur est disponible Taux d'accès et de retour à l'emploi de ces bénéficiaires lorsque cet indicateur est disponible
Liens autres enjeux / fiches « orientations opérationnelles »	Lien avec l'ensemble des fiches du pilier 3 et des axes transversaux et notamment : Fiche 3.1.3 : Mieux accueillir et orienter les DE vers l'offre de service dont ils ont besoin Fiche 3.1.5 : Proposer des accompagnements de parcours adaptés aux besoins Fiche 3.1.7 : Développer la mobilisation des mesures pour l'emploi de droit commun.

Fiche 3.1.7

DEVELOPPER LA MOBILISATION DES MESURES POUR L'EMPLOI DE DROIT COMMUN

Pilier: 3 Axe 1	Enjeu : Renforcer la qualité et l'efficacité des parcours vers l'emploi des habitants des quartiers prioritaires
Contexte (constats/ besoins)	Les dispositifs de droit commun (contrats aidés...) accueillent déjà dans des proportions significatives les demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires. La convention entre le ministère de la ville et le ministère en charge de l'emploi prévoit des objectifs de taux d'accès des résidents des quartiers prioritaires qu'il convient de transcrire et de réaliser à l'échelle de l'agglomération tourangelle.
Objectifs et dynamiques existantes	• Mobiliser et articuler les offres de services du Service Public de l'Emploi et en particulier celle de Pôle Emploi, celle de la mission locale et dans une certaine mesure celle de cap emploi. • Privilégier l'accès à l'emploi : Compte tenu de leur impact avéré sur l'insertion professionnelle, les dispositifs s'appuyant sur une mise à l'emploi devront plus encore intégrer les demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires : • Contrat Unique d'Insertion CAE et CIE y compris dans sa version « starter », Emplois d'avenir, Contrat de formation en alternance, • Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) proposés par le Secteur de l'Activité Economique (Cf. orientation dédiée aux dispositifs d'accompagnement)
Réalisations attendues	• Une part plus importante des habitants des quartiers dans les mesures pour l'emploi avec comme support le contrat de travail
Effets attendus	• Augmentation de la part des demandeurs d'emploi des quartiers dans les contrats aidés et CDDI afin de favoriser l'accès et le retour à l'emploi de ces publics.
Echelle territoriale	• Ensemble des quartiers relevant de la politique de la ville
Animateurs	• DIRECCTE dans le cadre de ses missions d'animation du Service Public de l'Emploi en lien avec le groupe thématique emploi
Partenaires et dispositifs mobilisables	• Pôle Emploi • Mission Locale de Touraine • Cap emploi • Conseil Départemental • Opérateurs des actions favorisant la mise en relation entre demandeurs de contrats en alternance et les employeurs
Financements mobilisables	• Ensemble des moyens de droit commun • Moyens spécifiques
Calendrier	• 2015/2020
Indicateurs de réalisation	La convention signée entre le ministère de la ville et celui en charge de l'emploi prévoit les objectifs de taux d'accès suivants : • Emplois d'avenir : 23 % • Contrat Initiative Emploi : 13 % • Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi : 11,7 %

Indicateurs d'effets	• Part des publics issus des quartiers dans les différents contrats aidés • Taux de sortie positive de ces parcours lorsque cet indicateur est disponible
Liens autres enjeux / fiches « orientations opérationnelles »	Lien avec l'ensemble des fiches du pilier 3 et des axes transversaux et notamment : ○ Fiche 3.1.1 Développer la sensibilisation / information sur les métiers et l'emploi ○ Fiche 3.1.6 : Animer et regrouper l'offre d'insertion ○ Fiche 3.1.5: Proposer des accompagnements de parcours adaptés aux besoins

FICHE 3.1.8

MOBILISER ET PROMOUVOIR LES OUTILS DE L'ALTERNANCE

Pilier 3 Axe 1	Enjeu : Faciliter la montée en qualification et en compétences des habitants des quartiers prioritaires
Contexte	Les acteurs de l'emploi mobilisent la palette des outils de droit commun pour les habitants des quartiers (aides du Conseil départemental pour l'accès à la formation des jeunes ; programme de formation de la Région, Programme de formation de Pôle Emploi – qui est aujourd'hui concerté avec celui de la Région, offres OPCA –) ... mais il apparaît utile aux acteurs de mieux mobiliser et de mieux valoriser le droit commun de la formation professionnelle au service de la politique de la ville. Les contrats en alternance constituent des outils performants d'insertion professionnelle et d'accès à la qualification. Pour autant, les demandeurs d'emplois des quartiers et en particulier des jeunes n'en bénéficient pas suffisamment
Objectifs et dynamiques	▪ Promotion des dispositifs en direction des employeurs et leurs représentations ▪ Accompagnement des employeurs dans la mise en œuvre des contrats en alternance au profit des habitants des quartiers ▪ Prévenir les ruptures de contrats pour les habitants ▪ Valoriser l'image de l'alternance auprès des publics ▪ Encourager la mise en place d'actions visant à préparer des personnes et notamment des jeunes à la recherche de contrat en alternance
Réalisations attendues	• Assurer une communication attractive sur ce levier à l'emploi, auprès du plus grand nombre de personnes en prenant en compte leurs freins à l'emploi • Valoriser les parcours permis par l'alternance et les débouchés possibles • Identifier l'offre de formation en alternance • Centraliser et agglomérer l'ensemble des informations • Faciliter l'accès à l'offre de formation en alternance • Une plus grande mobilisation des entreprises sur le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation
Effets attendus	• Assurer un meilleur accès à l'information pour tous • Augmenter le nombre de personnes en alternance issues des quartiers • Augmenter les ressources documentaires mises à disposition des professionnelles et mises à jour permanentes • Augmenter le nombre de contrat en alternance
Echelle Territoriale	Agglomération et notamment tous les quartiers
Animateur	DIRECCTE dans le cadre de ses missions d'animation du Service Public de l'Emploi en lien avec le Conseil Régional et les OPCA en lien avec le groupe thématique emploi
Partenaires mobilisables (dont habitants) Dispositifs mobilisables	• CR • Pôle Emploi • MISSION Locale • CAP EMPLOI • Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) de la Région centre Val de Loire • Chambres Consulaires • OPCA • CD37

	• QEIG • Les organismes de formations etc ...
Financements mobilisables	• Mobilisation de l'offre de formation régionale • Mobilisation des OPCA
Calendrier	- Sur la durée du contrat de ville
indicateurs de réalisation	- Nombre d'outils créés (communication, valorisation de parcours...) - Nombre d'offres recensées et leurs évolutions - Nombres de personnes issues des quartiers entrées en alternance
Indicateurs d'effets	• Nombre de sollicitation d'information sur le sujet
Liens autres enjeux / fiches « orientations opérationnelles »	Lien avec l'ensemble des fiches du pilier 3 et des axes transversaux et notamment : ○ 3.1.1 Développer la sensibilisation/information sur les métiers et l'emploi ○ 3.1.2 développer l'appétence pour un parcours professionnel réussi ○ 3.1.5 Proposer des accompagnements de parcours adaptés aux besoins

FICHE 3.1.9

DEVELOPPER L'ACCES A LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Pilier 3 Axe 1	Enjeu : Faciliter la montée en qualification et en compétences des habitants des quartiers prioritaires
Contexte	Les acteurs de l'emploi mobilisent la palette des outils de droit commun pour les habitants des quartiers (aides du Conseil départemental pour l'accès à la formation des jeunes ; programme de formation de la Région, Programme de formation de Pôle Emploi – qui est aujourd'hui concerté avec celui de la Région, offres OPCA –) ... mais il apparaît utile aux acteurs de mieux mobiliser et de mieux valoriser le droit commun de la formation professionnelle au service de la politique de la ville.
Objectifs et dynamiques	• Permettre un meilleur accès à l'information concernant la formation professionnelle existante et les moyens d'en bénéficier. • Animer et structurer en continu une offre permettant d'accéder à la formation professionnelle à travers une acquisition des savoirs de base nécessaire à une intégration et évolution réussie dans le milieu professionnel • Structurer l'offre de formation
Réalisations attendues	• Développer les actions et formations de bases • Développer des formations pré-qualifiantes/ qualifiantes en lien avec le tissu économique du territoire • Développer des compétences et leurs reconnaissances en situation de travail dans le cadre de l'IAE notamment
Effets attendus	• Assurer un meilleur accès à l'information pour tous • Faciliter les démarches des demandeurs d'emploi dans l'identification des offres de formation • Augmenter le nombre de personnes en formation issues des quartiers • Augmentation des ressources documentaires mises à disposition des professionnelles et mises à jour permanentes
Echelle Territoriale	• Les quartiers de la politique de la ville
Animateur	• La Région en lien avec le SPE et le groupe thématique emploi animé par UT37/ Tour(s)plus
Partenaires mobilisables (dont habitants) Dispositifs mobilisables	• Région Centre, UT37 DIRECCTE, Pôle-Emploi, Mission Locale, CD37, Cap Emploi • Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) de la Région centre Val de Loire • Chambres Consulaires
Financements mobilisables	• Droit commun • Crédit spécifiques
Calendrier	• En continu
indicateurs de réalisation	• Nombre d'actions mises en place • Nombre d'outils créés • Nombres de personnes issues des quartiers entrées en formation

Indicateurs d'effets	• Augmentation du nombre de personnes en formation • Augmentation de la part d'habitant des quartiers inscrits dans les actions de formation
Liens autres enjeux / fiches « orientations opérationnelles »	Lien avec l'ensemble des fiches du pilier 3 et des axes transversaux et notamment : -AT lutte contre les discriminations ⊖ Sensibiliser les employeurs aux discriminations directes et indirectes intégrées aux pratiques professionnelles et aux recrutements. -Fiche 3.1.2 Développer l'appétence pour un parcours professionnel réaliste

FICHE 3.2.1

IDENTIFIER LES BESOINS EN COMPETENCES DES ENTREPRISES POUR PROPOSER UN PARCOURS POUR LES HABITANTS DES QUARTIERS

**Pilier 3
Axe 2**

Enjeu : Articuler les compétences des habitants des quartiers prioritaires, avec les dynamiques économiques du territoire

Contexte	- La création d'entreprise et d'activité est sans doute le point faible de la période qui s'est écoulée. Les opérateurs historiques de la création d'entreprise présents sur le territoire n'ont pas développé de dynamiques réelles sur les quartiers : Les deux pépinières d'entreprises créées et implantées dans les quartiers (au Sanitas à Tours et à la Rabière à Joué-lès-Tours) sont peu mobilisées par les habitants des quartiers, faute d'accompagnement spécifique. La problématique du maintien de l'activité post création est réelle et mériterait d'être travaillée... Les Villes souhaitent s'engager sur les enjeux d'accompagnement à la création d'entreprise / maintien d'activité. - Quelques dynamiques ont été lancées, faisant le lien entre les acteurs en charge du développement économique et les acteurs de la politique de la ville ces dernières années (EPARECA, démarche GPECT) mais globalement, il reste à construire et à renforcer une articulation cohésion sociale et développement économique. - La création d'entreprise ou d'activité répond à un objectif d'insertion professionnel
Objectifs et dynamiques	- Mettre en relation plus étroite les compétences existantes sur les territoires avec les besoins des entreprises - Favoriser les dynamiques partenariales interdisciplinaires pour favoriser les parcours réussis
Réalisations attendues	- Identification des besoins des entreprises - Développement d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, liée aux projets d'implantations, de développement économique du territoire - Structuration du lien entre les projets de travaux, de développement d'activité, de recrutement... et les besoins d'emploi et de formation des habitants des quartiers - Mobiliser l'appareil formatif le cas échéant
Effets attendus	- Développer un parcours professionnel - Contribuer au développement économique du territoire
Echelle Territoriale	Tous quartiers
Animateur	Tour(s)plus / UT37 de la DIRECCTE
Partenaires mobilisables (dont habitants) Dispositifs mobilisables	- Membres du groupe thématique emploi - acteurs compétents sur le sujet dont le Conseil Régional, les entreprises et leurs représentations

Financements mobilisables	• Moyens de droit commun relevant des partenaires • Moyens spécifiques relevant de la politique de la ville
Calendrier	• En continu
indicateurs de réalisation	• Nombre de postes identifiés • Mise en place de la GPEC • Nombre de formations mobilisées suite à la mise en relation entre besoins d'emploi et compétences disponibles
Indicateurs d'effets	• Nombre de personnes embauchés suite à cette démarche • Nombre d'entreprises ayant trouvé un employé suite à cette démarche
Liens autres enjeux / fiches « orientations opérationnelles »	Lien avec l'ensemble des fiches du pilier 3 et des axes transversaux et notamment: -AT égalité homme-femme ⊖ Intégrer aux clauses sociales l'interdiction de soumissionner aux marchés publics pour les candidats qui ne pourront justifier du respect de leurs obligations légales en matière d'égalité professionnelle. -Fiche 3.1.1 développer la sensibilisation/ information sur les métiers et l'emploi

FICHE 3.2.2

ACCOMPAGNER ET DEVELOPPER LA CREATION D'ENTREPRISES DANS LES QUARTIERS OU PAR LES HABITANTS DES QUARTIERS

Pilier 3 Axe 2	Enjeu : Développer l'activité économique au profit des habitants des quartiers prioritaires
Contexte	La création d'entreprise et d'activité est sans doute le point faible de la période qui s'est écoulée. Les opérateurs historiques de la création d'entreprise présents sur le territoire n'ont pas développé de dynamiques réelles sur les quartiers : Les deux pépinières d'entreprises créées et implantées dans les quartiers (au Sanitas à Tours et à la Rabière à Joué-lès-Tours) sont peu mobilisées par les habitants des quartiers, faute d'accompagnement spécifique. La problématique du maintien de l'activité post création est réelle et mériterait d'être travaillée... Les Villes souhaitent s'engager sur les enjeux d'accompagnement à la création d'entreprise et le maintien d'activité (cf. fiche 3.2.3). Tour(s)plus a d'ores et déjà signé une convention avec la BGE pour accompagner les créateurs d'entreprises sur l'ensemble de l'agglomération.
Objectifs et dynamiques	• Donner envie d'entreprendre, • Faire connaître les atouts et contraintes de l'entrepreneuriat • Accompagner le porteur de projet dans sa réflexion • Suivre le lancement et les premières années d'exercices.
Réalisations attendues	• Recenser les porteurs d'idées/de projets/d'activités dans les quartiers, en continu • Développer une information / sensibilisation des opérateurs de proximité (emploi/cohésion sociale) sur la création d'entreprise et l'offre mobilisable pour leur permettre d'accompagner les porteurs de projet • Développer la coordination de l'offre d'accompagnement pour de meilleures complémentarité et lisibilité. • Mettre en relation les porteurs de projet avec les acteurs de la création d'entreprise • Structurer un service d'amorçage de projets dans les quartiers, pour accompagner le passage de l'idée au projet.
Effets attendus	• Meilleure connaissance et une plus grande mobilisation de l'offre d'accompagnement à la création d'entreprise • Le développement de l'activité économique sur le quartier permet la mixité fonctionnelle et également l'atteinte des objectifs d'emploi.
Echelle Territoriale	Tous quartiers
Animateur	Tour(s)plus /UT37
Partenaires mobilisables (dont habitants) Dispositifs mobilisables	• Chambres consulaires • Caisse des dépôts • Tour(s)plus • Conseil régional centre val de Loire • Conseil départemental d'Indre et Loire • Centres sociaux, antennes de quartier, associations de proximité... • Coopératives d'activité • Pépinières d'entreprise

	Opérateurs d'accompagnement (BGE...)
Financements mobilisables	- Dispositifs de micro-crédits - Nacre
Calendrier	En continu
indicateurs de réalisation	- Nombre de porteurs de projets recensés - Nombre d'outils créés en matière d'information et de sensibilisation - Nombre de mises en relation effectuées - Création du service d'amorçage - Nombres de personnes issues des quartiers en création d'activité et ou d'entreprise
Indicateurs d'effets	- Connaissance de l'offre d'accompagnement à la création d'entreprise ou d'activité - Mobilisation de l'offre d'accompagnement
Liens autres enjeux / fiches « orientations opérationnelles »	AT égalité homme-femme Soutenir le développement de l'activité économique des femmes des quartiers, notamment par la mise en place de dispositifs spécifiques et en valorisant l'entrepreneuriat féminin (le FGIF, Nacre) Fiche 3.1.4 lever des freins périphériques

FICHE 3.2.3

FAVORISER LE MAINTIEN ET L'ÉMERGENCE D'UN TISSU DE COMMERCE, ACTIVITÉS ET SERVICES DE PROXIMITÉ

Pilier 3 Axe 2	Enjeu : Développer l'activité économique au profit des habitants des quartiers prioritaires
Contexte	- L'activité économique dans les quartiers se réfère essentiellement à l'économie résidentielle et/ou présente. Sans constituer une réponse unique à la question de l'emploi qui se joue essentiellement à une échelle plus large, elle y contribue néanmoins pour partie. - La présence d'activités dans les quartiers est par ailleurs un facteur d'équilibre, de dynamisme et de désenclavement, en maintenant une offre de services nécessaire aux habitants, notamment les moins mobiles (commerces et services de proximité). Elles permettent également à des personnes extérieures au quartier d'y venir travailler et consommer. - Tour(s)plus et les villes se sont déjà engagés pour maintenir et développer l'activité économique dans les quartiers, à travers la création de deux pépinières d'entreprises, des travaux de requalification de centres commerciaux et un soutien aux structures d'économie sociale et solidaire. - Certains espaces commerciaux rencontrent de fortes difficultés en raison de leur enclavement (manque de visibilité, bâti inadapté) et de problématiques récurrentes de sécurité mais aussi parce qu'ils sont confrontés à des effets de concurrence (grandes surfaces peu éloignées, proximité de commerces de centre-ville...) dans un contexte où l'agglomération de Tours est connue pour avoir un taux d'équipement commercial parmi les plus élevés de France.
Objectifs et dynamiques	- Assurer une meilleure synergie entre les acteurs du développement économique et les acteurs de la Politique de la Ville, au profit du soutien des opérateurs du développement économique des quartiers - Faciliter l'installation et le maintien des entreprises sur les quartiers - Accompagner l'implantation de l'artisanat dans les quartiers - Continuer à requalifier les commerces existants et favoriser leur ajustement aux caractéristiques du marché local - Assurer la sécurisation et la bonne intégration des locaux commerciaux et d'activité au sein des quartiers.
Réalisations attendues	- Mise en place d'un groupe de travail Politique de la ville/Développement économique et définition des outils adhoc aux besoins identifiés. - Amélioration de la connaissance des besoins spécifiques des créateurs et entrepreneurs par le biais de sollicitation des ressources existantes, d'enquêtes complémentaires, de permanences d'information, etc... <u>Offre de service aux entreprises pour faciliter leur installation et leur maintien de leur activité post-crédit :</u> - Réflexion sur le développement d'une offre d'immobilier d'entreprises accessible financièrement (notamment sur les secteurs non couverts comme à Saint-Pierre-Des-Corps) : centre d'affaires, hôtels d'entreprises, locaux pour artisans...; - Développement de services et de conseils aux créateurs et aux entrepreneurs des quartiers : accès au crédit; systèmes d'alertes en cas de difficultés; renforcement des liens avec les opérateurs de la création d'entreprise (ADIE, BGE), etc. <u>Commerces</u> - Diagnostic EPARECA sur les centres commerciaux au Sanitas à Tours (Saint-Paul, La Rotonde, Place neuve), Centre commercial Rabaterie à St Pierre des corps. - Requalification du pôle commercial du 11 novembre à La Riche. - Groupe de travail inter-partenarial sur le thème de l'avenir du commerce de proximité dans les quartiers du Contrat de Ville - Attention particulière au thème de la sécurisation des commerces dans le cadre des démarches GUP
Effets attendus	- Développement et sécurisation de la création - Maintien des entreprises existantes

Echelle Territoriale	Ensemble des quartiers prioritaires
Animateur	- Tour(s)plus - Villes
Partenaires mobilisables (dont habitants) Dispositifs mobilisables	- Chambres consulaires - Opérateurs de la création d'entreprise : BGE, ADIE - Créateurs et entreprises - EPARECA - Convention CDC en faveur de l'activité économique dans les quartiers - Engagements du Ministère de l'artisanat, commerce et tourisme dans le cadre de sa Convention avec le Ministère de la ville, pour renforcer les implantations commerciales dans les quartiers - CDC - ANRU - ATU
Financements mobilisables	ANRU, EPARECA, FISAC, CDC, ... Droit commun...
Calendrier	2015-2020
Indicateurs de réalisation	- Réalisation des études prévues (EPARECA,...) - Fonctionnement des groupes de travail et amélioration de la synergie avec les partenaires du développement économique - Mise en œuvre effective des partenariats autour de la création d'entreprises
Indicateurs d'effets	- Nombre de nouveaux créateurs d'entreprises - Nombre d'implantation d'activité dans les quartiers prioritaires - Taux d'entreprises dans les quartiers - Indicateurs de bonne santé des commerces (maintien ou fermeture des commerces existants, chiffres d'affaire des commerçants, fréquentation des pôles commerciaux de proximité, taux de satisfaction des habitants mesurés par les enquêtes d'opinion...)
Liens autres enjeux / fiches « orientations opérationnelles »	Lien avec l'ensemble des fiches du pilier 3 et des axes transversaux et notamment: Pilier 3 – Axe 3.2. Enjeu 3.2.2. Accompagner et développer la création d'entreprises dans les quartiers ou par les habitants des quartiers Pilier 2 – Axe 2.1. Enjeu 2.1.2. 2. Développer la mixité fonctionnelle

FICHE AT1.1

AMELIORER LA CONNAISSANCE DES DISCRIMINATIONS SUR LE TERRITOIRE

Axe transversal	Enjeu transversal : Prévenir et lutter contre toutes les formes de discriminations
Contexte	• En application de la décision 25 du CIV du 19 février 2013 et de la loi de programmation sur la ville et la cohésion urbaine, la lutte contre les discriminations doit être prise en compte dans les contrats de ville. • Le plan de prévention et de lutte contre les discriminations a été signé en 2008 et financé par l'ACSE et Tour(s)plus. Porté d'abord par la Mission locale, il est, dans sa nouvelle version depuis 2010, porté par la communauté d'agglomération, particulièrement sur les thèmes emploi et logement. • Les données sur l'emploi d'une part, le logement d'autre part, donnent à voir des inégalités de situation pour les habitants des quartiers prioritaires, que les études lient au moins en partie à des processus discriminatoires sur lesquels il est nécessaire de travailler collectivement. Les études et analyses diverses conduites montrent que les inégalités s'expliquent aussi, en partie, par des phénomènes discriminatoires, les sélections pouvant se faire, volontairement ou pas, sur la base de critères identitaires : âge, sexe, nationalité, apparence physique... La loi interdit de s'appuyer sur ces critères pour réaliser des sélections et a ajouté un dernier critère récemment, celui du lieu de résidence. • On observe des dynamiques « prévention des discriminations » qui s'épuisent, alors même que les sujets perdurent. • Il s'agit d'intégrer le principe de non-discrimination dans les pratiques et les processus professionnels de l'ensemble des partenaires territoriaux du contrat à l'échelle intercommunale
Objectifs et dynamiques	• Objectiver les discriminations présentes sur le territoire, à partir du croisement des informations disponibles ainsi que de la mobilisation des habitants. • Affiner les outils de connaissance des discriminations afin de mieux les mesurer, préalable indispensable à l'amélioration de la lutte contre les discriminations
Réalisations attendues	• Renouveler le Plan de lutte et de prévention contre les discriminations, comme cadre stratégique d'intervention sur cet axe transversal • Réaliser un diagnostic, en définissant de nouveaux indicateurs. • Identifier les acteurs intervenant sur la thématique et les actions développées sur le territoire autour de ce sujet. • Mettre en place, à l'échelle du territoire, une veille des situations discriminatoires en mobilisant les services de l'Etat et les partenaires • Organiser le recueil de situations vécues par les habitants des territoires (film, murs de paroles,..)
Effets attendus	• Faire évoluer les représentations

	Quantifier et qualifier les dynamiques présentes sur le territoire
Echelle Territoriale	Echelle intercommunale
Animateur	Tour(s)plus
Partenaires mobilisables (dont habitants) Dispositifs mobilisables	<u>Les partenaires</u> : Etat, Région, Département, Procureur, Défenseur des droits, les conseils départementaux d'accès aux droits (CDAD), les maisons de la justice et du droit (MJD), Mission locale, <u>Dispositifs mobilisables</u> : Cellule de veille discriminations
Financements mobilisables	<u>Financement de droit commun</u> : BOP de l'Etat via les conventions interministérielles avec le ministère de la ville, des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (4 avril 2013) et le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social. <u>Financement spécifique</u> : Enveloppe politique de la ville
Calendrier	Au fil de l'eau
indicateurs de réalisation	- Mise en place du plan de lutte et de prévention des discriminations - Réalisation du diagnostic - Définition des indicateurs - Nombre d'actions réalisées
Indicateurs d'effets	/Faire évoluer les représentations : intégration de cette problématique dans les pratiques professionnelles /Quantifier et qualifier les dynamiques présentes sur le territoire : nombre d'actions identifiées, nombre d'actions nouvelles réalisées
Liens autres enjeux / fiches « orientations opérationnelles »	

FICHE AT1.2

SENSIBILISER, MOBILISER ET FORMER LES PARTENAIRES SUR LE TERRITOIRE

Axe transversal	Enjeu transversal : Prévenir et lutter contre toutes les formes de discriminations
Contexte	- En application de la décision 25 du CIV du 19 février 2013 et de la loi de programmation sur la ville et la cohésion urbaine, la lutte contre les discriminations doit être prise en compte dans les contrats de ville. - Le plan de prévention et de lutte contre les discriminations a été signé en 2008 et financé par l'ACSE et Tour(s)plus. Porté d'abord par la Mission locale, il est, dans sa nouvelle version depuis 2010, porté par la communauté d'agglomération, particulièrement sur les thèmes emploi et logement. - Les données sur l'emploi d'une part, le logement d'autre part, donnent à voir des inégalités de situation pour les habitants des quartiers prioritaires, que les études lient au moins en partie à des processus discriminatoires sur lesquels il est nécessaire de travailler collectivement. Les études et analyses diverses conduites montrent que les inégalités s'expliquent aussi, en partie, par des phénomènes discriminatoires, les sélections pouvant se faire, volontairement ou pas, sur la base de critères identitaires : âge, sexe, nationalité, apparence physique... La loi interdit de s'appuyer sur ces critères pour réaliser des sélections et a ajouté un dernier critère récemment, celui du lieu de résidence. - On observe des dynamiques « prévention des discriminations » qui s'épuisent, alors même que les sujets perdurent. - Il s'agit d'intégrer le principe de non-discrimination dans les pratiques et les processus professionnels de l'ensemble des partenaires territoriaux du contrat à l'échelle intercommunale
Objectifs et dynamiques	- Favoriser la compréhension partagée des différentes dimensions de la discrimination - Faire évoluer les pratiques professionnelles car chaque acteur, chaque structure, chaque équipe, quel que soit son champ professionnel ou associatif dispose de possibilités d'actions lui permettant de lutter contre les discriminations. Il est possible à chacun d'agir à son niveau, de réaliser une action pertinente et de partager son expérience
Réalisations attendues	- Renouveler le Plan de lutte et de prévention contre les discriminations, comme cadre stratégique d'intervention sur cet axe transversal - Mettre en place des formations pour les acteurs locaux, de manière à s'assurer d'une compréhension partagée des différentes dimensions de la discrimination
Effets attendus	- Evolution des pratiques professionnelles et des représentations à travers une meilleure compréhension des processus discriminatoires ; d'une prise de conscience des préjugés et des représentations qui génèrent des discriminations, et de la mise en place une réflexion et des techniques pour prévenir et/ou traiter les discriminations. - Développement de réseaux professionnels - Création d'une culture commune
Echelle Territoriale	A l'échelle intercommunale pour l'animation transversale

	A l'échelle de chaque quartier pour les actions spécifiques
Animateur	Tour(s)plus Les villes, pour les actions sur chaque territoire prioritaire
Partenaires mobilisables (dont habitants) Dispositifs mobilisables	<u>Les partenaires</u> : Région, Département, Procureur, Défenseur des droits, <u>Dispositifs mobilisables</u> : Cellule de veille discriminations
Financements mobilisables	<u>Financement de droit commun</u> : BOP de l'Etat via les conventions interministérielles avec le ministère de la ville, des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (4 avril 2013) et le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social. <u>Financement spécifique</u> : Enveloppe politique de la ville
Calendrier	Tout au long du Contrat de ville 2015-2020
indicateurs de réalisation	• Réalisation du plan de lutte et de prévention des discriminations • Nombre de formations développées • Nombre de participants et typologie de participants
Indicateurs d'effets	• /Evolution des pratiques professionnelles et des représentations : constats des modifications de pratique • / Développement de réseaux professionnels : mise en place de projets partenariaux innovants • /Création d'une culture commune : partage des axes de travail prioritaires
Liens autres enjeux / fiches « orientations opérationnelles »	

FICHE AT1.3

COMMUNIQUER AUPRES DU GRAND PUBLIC POUR AGIR PLUS LARGEMENT SUR LES REPRESENTATIONS ET LES STEREOTYPES

Axe transversal	Enjeu transversal : Prévenir et lutter contre toutes les formes de discriminations
Contexte	- En application de la décision 25 du CIV du 19 février 2013 et de la loi de programmation sur la ville et la cohésion urbaine, la lutte contre les discriminations doit être prise en compte dans les contrats de ville. - Le plan de prévention et de lutte contre les discriminations a été signé en 2008 et financé par l'ACSE et Tour(s)plus. Porté d'abord par la Mission locale, il est, dans sa nouvelle version depuis 2010, porté par la communauté d'agglomération, particulièrement sur les thèmes emploi et logement. - Les données sur l'emploi d'une part, le logement d'autre part, donnent à voir des inégalités de situation pour les habitants des quartiers prioritaires, que les études lient au moins en partie à des processus discriminatoires sur lesquels il est nécessaire de travailler collectivement. Les études et analyses diverses conduites montrent que les inégalités s'expliquent aussi, en partie, par des phénomènes discriminatoires, les sélections pouvant se faire, volontairement ou pas, sur la base de critères identitaires : âge, sexe, nationalité, apparence physique... La loi interdit de s'appuyer sur ces critères pour réaliser des sélections et a ajouté un dernier critère récemment, celui du lieu de résidence. - On observe des dynamiques « prévention des discriminations » qui s'épuisent, alors même que les sujets perdurent. - Il s'agit d'intégrer le principe de non-discrimination dans les pratiques et les processus professionnels de l'ensemble des partenaires territoriaux du contrat à l'échelle intercommunale
Objectifs et dynamiques	- Partager la définition de la discrimination (critères légaux, directe ou indirecte, volontaire ou involontaire...) - Faire connaître le réseau de professionnels existant sur cette thématique, pour accompagner les habitants - Développer des modes de communication expérimentaux permettant de sensibiliser différents publics (habitants, employeurs...)
Réalisations attendues	- Réaliser un document permettant de communiquer sur la lutte contre les discriminations - Réaliser un document grand public d'information et d'orientation des victimes comprenant les contacts utiles dans l'agglomération. - Développer des actions innovantes en matière de communication sur ce sujet, afin de toucher un public élargi et le sensibiliser au sujet.
Effets attendus	- Favoriser la prise de conscience de situations vécues discriminantes - Développer de nouvelles pratiques (associatives, professionnelles...) - Favoriser l'émergence d'une culture commune sur le sujet
Echelle Territoriale	A l'échelle intercommunale A l'échelle des quartiers
Animateur	Tour(s)plus Les villes

Partenaires mobilisables (dont habitants) Dispositifs mobilisables	<u>Les partenaires</u> : Etat, Région, Département, Procureur, Défenseur des droits, les conseils départementaux d'accès aux droits (CDAD), les maisons de la justice et du droit (MJD), Mission locale, <u>Les dispositifs mobilisables</u>
Financements mobilisables	<u>Financement de droit commun</u> : BOP de l'Etat via les conventions interministérielles avec le ministère de la ville, des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (4 avril 2013) et le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social. <u>Financement spécifique</u> : Enveloppe politique de la ville
Calendrier	Tout au long du contrat de ville
indicateurs de réalisation	• Réalisation des documents de communication • Nombre d'exemplaires diffusés • Evolution des contacts vers les partenaires identifiés • Nombre d'actions innovantes engagées sur la thématique
Indicateurs d'effets	• / Favoriser la prise de conscience de situations vécues discriminantes : augmentation du nombre de plaintes • Développer de nouvelles pratiques (associatives, professionnelles...) : intégration de cette thématique dans les projets des associations, dans les pratiques de recrutement...
Liens autres enjeux / fiches « orientations opérationnelles »	

FICHE AT2.1

RENFORCER L'ACCES A L'INFORMATION

Axe transversal	Enjeu transversal : Jeunesse
Contexte	• Les partenaires ont retenu la définition d'une intervention prioritaire pour un public jeune allant de 11 à 25 ans et l'intérêt d'aborder la thématique jeunesse selon la notion de parcours. Une vigilance toute particulière devra être portée aux jeunes restants à l'écart des dynamiques existantes • Toutes les villes impliquées dans le contrat de ville s'impliquent sur des projets pour la jeunesse portés par les services jeunesse, par le programme de réussite éducative et /ou en lien avec les établissements scolaires, ou encore à travers les actions développées par les centres sociaux et associations locales. • L'accès à l'information et la capacité à l'analyser et l'utiliser représentent un enjeu majeur pour les jeunes et tout particulièrement pour ceux des quartiers. Le travail d'information à destination de la jeunesse peut les aider à réaliser leurs aspirations et peut promouvoir leur participation comme membres actifs dans la société. Ainsi, il sera nécessaire de répertorier les structures ressources existantes (structures généralistes et structures spécialisées sur une thématique) en matière d'accueil et d'information et d'étudier comment améliorer l'offre d'information des jeunes des quartiers (notamment sur des thématiques spécifiques (emploi, métiers, sante, mobilité, ...)) • L'accès au numérique est également un vecteur important d'information. Plusieurs dynamiques ont été lancées pour favoriser l'utilisation des outils numériques dans les quartiers, notamment l'implantation d'espaces numériques collaboratifs (agora), mais aussi des partenariats avec les écoles, les associations, les commerçants, ou encore des formations d'habitants. Il reste, néanmoins, des difficultés d'accès au numérique, peut-être moins matérielles que liées aux usages, ou encore parfois au manque de maîtrise de la langue ou des compétences de base associées. Les actions d'accompagnement à l'autonomisation dans l'utilisation des outils doivent se poursuivre. • Par ailleurs, ce vecteur technologique qu'est le numérique peut également être support de qualification et de débouchés professionnels. Une réflexion sur le développement de formation dans ce domaine sera entamée en ce sens.
Objectifs et dynamiques	• Analyser les usages des jeunes en matière d'information • Favoriser la connaissance des structures ressources et le développement d'actions spécifiques permettant de les identifier. • Consolider la complémentarité des partenaires spécifiques de cette thématique (accueil pré-ados, éducateurs spécialisés, mission locale...) • Développer leur créativité et leur ouverture dans la pratique de l'outil numérique, dans un objectif de développement du sens critique et de la liberté d'appréhension des contenus et des formes. Mettre en place des formations destinées aux professionnels de la jeunesse pour répondre à ces objectifs.
Réalisations attendues	• Identifier les outils de communication existants (journaux, forums, site internet...) et les moyens d'accès utilisés (direct, par bouche à oreille, par animateur...) • Observer les usages des jeunes autour de ces outils

	• Développer des médias d'information complémentaires, adaptés au public cible • Réaliser une cartographie des ressources existantes sur le territoire et faire connaître la complémentarité des partenaires à travers le développement d'actions spécifiques permettant de les identifier.
Effets attendus	• Permettre de savoir se repérer dans les sources multiples d'information existantes • Permettre l'accès des jeunes des quartiers aux services et structures labellisées dans le cadre du SPRO, service public régional de l'orientation • Permettre au jeune de trouver le levier ad hoc sur la question qui l'occupe • Promouvoir leur participation comme membres actifs dans la société • Permettre une utilisation créatrice du numérique par les jeunes, élargir leur vision et diversifier leurs usages
Echelle Territoriale	Echelle intercommunale pour le partage des pratiques Echelle des quartiers pour les actions développées
Animateur	Les villes, en lien avec la DDCS et Tour(s)plus
Partenaires mobilisables (dont habitants)	<u>Partenaires mobilisables</u> : DRJCSC, DDCS, Services jeunesse, BIJ et PIJ, CIO, Mission locale, Centres sociaux, ...
Dispositifs mobilisables	<u>Dispositifs mobilisables</u> : • Le plan territorial jeunesse • Déclinaison locale du plan « priorité jeunesse » • CPER 2015-2020 dans son volet territorial, en lien avec la formation professionnelle et l'emploi • Le service public régional d'orientation
Financements mobilisables	<u>Financement de droit commun</u> <u>Financement spécifique</u>
Calendrier	
indicateurs de réalisation	• Nombre d'outils recensés, leur mode d'accès et leur utilisation • Nombre d'actions développées, dont nombre d'outils de communication complémentaires mis en place
Indicateurs d'effets	• /Permettre de savoir se repérer dans les sources multiples d'information existantes : observation de l'autonomisation du jeune dans la recherche d'information • /Permettre au jeune de trouver le levier ad hoc sur la question qui l'occupe : diminution du temps de recherche en raison d'une meilleure connaissance du fonctionnement de l'information • /Promouvoir leur participation comme membres actifs dans la société : nombre de propositions des jeunes sur les outils de communication à développer
Liens autres enjeux / fiches « orientations opérationnelles »	

FICHE AT2.2

ACCROITRE LES MOBILITES SOCIALE, GEOGRAPHIQUE, EUROPEENNE

Enjeu transversal Jeunesse

Contexte	- Les partenaires ont retenu la définition d'une intervention prioritaire pour un public jeune allant de 11 à 25 ans et l'intérêt d'aborder la thématique jeunesse selon la notion de parcours. Une vigilance toute particulière devra être portée aux jeunes restants à l'écart des dynamiques existantes - Toutes les villes impliquées dans le contrat de ville s'impliquent sur des projets pour la jeunesse portés par les services jeunesse, par le programme de réussite éducative et /ou en lien avec les établissements scolaires, ou encore à travers les actions développées par les centres sociaux et associations locales. - La mobilité est un enjeu important dans la lutte contre les inégalités sociales. Elle doit s'entendre dans les différentes acceptions : sociale, géographique, européenne et internationale. Toute ouverture vers l'extérieur doit être recherchée à travers cet axe. - Nombreux sont les jeunes, ainsi que les publics en insertion, qui à un moment de leur parcours sont confrontés à une contrainte de mobilité, il peut s'agir de problème financier, d'une difficulté liée au logement, au déplacement... mais il a été souvent observé une difficulté d'ordre psychologique.
Objectifs et dynamiques	- Mieux comprendre les dynamiques à l'œuvre aujourd'hui en matière de mobilité, au regard des dispositifs existants - Comprendre et analyser les freins - Inciter au développement de nouvelles pratiques
Réalisations attendues	- Analyse des pratiques existantes sur les quartiers (usages de jeunes, actions en place, acteurs moteur...) et identification des freins et leviers de mobilité. - Développer des actions innovantes permettant de favoriser de nouveaux modes d'engagement des jeunes - Informier et former les différents professionnels qui interviennent auprès des jeunes des quartiers sur les questions de mobilité, leur permettre d'identifier des structures ressources - Développer des actions pour appréhender la question de la mobilité dès l'âge du collège pour permettre aux jeunes des quartiers d'être plus mobile pendant leurs études ou dans leur vie professionnelle.
Effets attendus	- Développer la mixité des publics au sein des territoires - Développer la mobilité des jeunes en dehors de leur territoire de résidence - Favoriser l'émergence d'actions communes entre structures jeunesse
Echelle Territoriale	- A l'échelle de l'agglomération pour la cohérence générale des dynamiques développée - A l'échelle de chaque quartier pour les actions spécifiques développées

Animateur	Tout(s)plus villes
Partenaires mobilisables (dont habitants) Dispositifs mobilisables	<u>Partenaires mobilisables</u> : DRJCSC, DDCS, Services jeunesse, BIJ et PIJ, CIO, Mission locale, Centres sociaux, éducateurs spécialisés, porteurs de volontariat international, Compagnons Bâisseurs... <u>Dispositifs mobilisables</u> : • Le plan territorial jeunesse • Déclinaison locale du plan « priorité jeunesse » • CPER 2015-2020 dans son volet territorial, en lien avec la formation professionnelle et l'emploi • Le service public régional d'orientation
Financements mobilisables	<u>Financement de droit commun</u> <u>Financement spécifique</u>
Calendrier	Tout au long du contrat de ville
indicateurs de réalisation	• Résultat de l'analyse des pratiques existantes sur les quartiers • Nombre d'actions développées • Publics mobilisés • Types de mobilités développées
Indicateurs d'effets	• Mixité des groupes au sein des actions • Déplacement des jeunes sur d'autres territoires
Liens autres enjeux / fiches « orientations opérationnelles »	

FICHE AT2.3

FAVORISER LA MISE EN PLACE DES SERVICES CIVIQUES SUR LES QUARTIERS

	Enjeu transversal Jeunesse
Contexte	Objectif posé dans le cadre de la convention triennale d'objectifs signée en avril 2013 entre le ministère chargé de la jeunesse et le ministère délégué à la ville. Objectif national fixé par l'agence du service civique : porter la part des jeunes des quartiers de la politique de la ville à 25%. Eléments chiffrés pour l'Indre et Loire, avril 2015 : Part des jeunes des quartiers : 11% Nombre de missions consacrées partiellement ou intégralement aux quartiers : environ 40
Objectifs et dynamiques	Inciter les acteurs de la politique de la ville (collectivités et associations) à expérimenter, développer de nouveaux projets au service de la population des quartiers. Mobiliser les jeunes des quartiers à s'investir pour une cause utile Leur permettre de vivre une expérience citoyenne enrichissante et valorisante, de découvrir un milieu et de se créer un réseau, dans ou hors quartier prioritaire
Réalisations prévues	Développer l'information sur ce dispositif auprès des jeunes des quartiers, auprès des structures intervenant en direction des habitants des quartiers Renforcer le soutien aux structures pouvant en bénéficier Mobiliser les chefs de projet des collectivités et les chargés de mission Etat pour promouvoir le dispositif et pour proposer, développer et expérimenter de nouvelles missions, de nouveaux projets au service de la population et en réponse à des besoins identifiés sur les territoires Mobiliser ces mêmes acteurs pour un suivi global de ces missions sur des quartiers Aider à l'émergence de missions de service civique au bénéfice des habitants des quartiers Proposer des missions pour lesquelles des jeunes dans le cadre du service civique pourront être des relais à l'émergence et à la mobilisation des habitants, et notamment dans le cadre de la mise en place des conseils citoyens (participation à la promotion des conseils, aller au devant de nouveaux habitants, notamment ceux qui pourraient être sous-représentés...).
Effets attendus	Porter la part des jeunes des quartiers de la politique de la ville à 25% de l'ensemble des volontaires du département en ciblant plus particulièrement les moins diplômés Augmenter la part des missions proposées au profit des quartiers prioritaires
Echelle Territoriale	Les quartiers de la Politique de la Ville Et l'ensemble du département pour l'accueil de jeunes des quartiers
Animateur	DDCS

Partenaires mobilisables (dont habitants) Dispositifs mobilisables	Les collectivités concernées Les associations, centres sociaux, clubs sportifs, ...
Financements mobilisables	Financements de droit commun : BOP 163, gérés par l'agence du service civique. Coût pour l'Etat/ mois / volontaire : entre 570 et 770 euros
Calendrier	Le 5 septembre 2015 : organisation par la DDCS en partenariat avec la FOL 37, le BIJ, la Mission Locale, l'association REV d'un forum de recrutement au centre de vie du Sanitas Dernier trimestre 2015 : réunion avec chefs de projet des collectivités locales, chargés de missions Etat et délégués du préfet
indicateurs de réalisation	• Nb de missions proposées (évolution année n, n+1) • Part des jeunes des QPV au service civique
Indicateurs d'effets	
Liens autres enjeux / fiches « orientations opérationnelles »	AT2.2 accroître les mobilités AT2.4 Mobiliser les jeunes dans les dynamiques participantes mises en place

FICHE AT2.4

MOBILISER LES JEUNES DES QUARTIERS DANS LES DYNAMIQUES PARTICIPANTES MISES EN PLACE

Enjeu transversal Jeunesse

Contexte	- Les partenaires ont retenu la définition d'une intervention prioritaire pour un public jeune allant de 11 à 25 ans et l'intérêt d'aborder la thématique jeunesse selon la notion de parcours. Une vigilance toute particulière devra être portée aux jeunes restants à l'écart des dynamiques existantes - Toutes les villes impliquées dans le contrat de ville s'impliquent sur des projets pour la jeunesse portés par les services jeunesse, par le programme de réussite éducative et /ou en lien avec les établissements scolaires, ou encore à travers les actions développées par les centres sociaux et associations locales. - La participation des jeunes sera recherchée dans les dispositifs de participation des habitants développée dans le cadre du contrat de ville. Certains dispositifs peuvent concerner uniquement les jeunes (conseil des jeunes...). D'autres engagements se font également à travers les associations, dans un cadre sportif, social... - Il importe de s'appuyer sur l'existant pour que la parole des jeunes puisse s'exprimée sur les thématiques de la politique de la ville.
Objectifs et dynamiques	- Accorder les partenaires sur les objectifs de cette mobilisation et la méthode de mobilisation des jeunes - Identifier les valeurs partagées pour aller dans ce sens et développer les outils ad hoc - Impliquer les Conseils Citoyens dans la mobilisation des jeunes - Développer l'accompagnement de projets de jeunes individuels et/ou collectifs
Réalisations attendues	- Créer un cadre de référence sur la mobilisation des jeunes en politique de la ville - Recueillir la parole des jeunes dans le cadre de l'élaboration de projet de quartier - Favoriser la mise en œuvre de projets concrets dans lesquels les jeunes vont pouvoir investir des savoir faire / compétences propres, se sentir acteurs, la mobilisation passant par le faire. - Développer des projets innovants dans leur mode de mobilisation (hors les murs, nouvelles techniques d'animation...) - Promouvoir auprès des jeunes les juniors asso, les CJS, leur permettre de découvrir l'engagement en tant que bénévole dans des associations - Mobiliser les professionnels de la jeunesse autour de ces objectifs, et identifier des personnes ressources sur les quartiers pour l'accompagnement des projets (si nécessaire mettre en place des temps de formation, échanges de pratique en lien avec le réseau Initiatives Jeunes 37).
Effets attendus	- Mieux intégrer les préoccupations des jeunes dans l'élaboration des politiques publiques - Promouvoir et valoriser des modes d'engagements plus souples

Echelle Territoriale	A l'échelle de l'agglomération pour la cohérence générale des dynamiques développées A l'échelle de chaque quartier pour les actions spécifiques développées
Animateur	Tour(s)plus Villes
Partenaires mobilisables (dont habitants) Dispositifs mobilisables	<u>Partenaires mobilisables</u> : DRJCSC, DDCS, Services jeunesse, BIJ, CIO, Mission locale, Centres sociaux, éducateurs spécialisés, porteurs de volontariat international, Compagnons Bâtisseurs... <u>Dispositifs mobilisables</u> : • Le plan territorial jeunesse • Déclinaison locale du plan « priorité jeunesse » • CPER 2015-2020 dans son volet territorial, en lien avec la formation professionnelle et l'emploi • Le service public régional d'orientation
Financements mobilisables	<u>Financement de droit commun</u> • Dispositif Projets Jeunes <u>Financement spécifique</u>
Calendrier	Tout au long du contrat de ville
indicateurs de réalisation	• Création du document-cadre de référence • Nombre de partenaires mobilisés • Nombre d'outils ayant permis le recueil de la parole du jeune et leur intégration aux projets • Nombre de projets innovants dans leur mode de mobilisation
Indicateurs d'effets	• Nombre d'outils ayant permis le recueil de la parole du jeune et leur intégration aux projets
Liens autres enjeux / fiches « orientations opérationnelles »	

FICHE AT.2.5

FAVORISER L'ACCES AUX LOISIRS DONT LES PRATIQUES CULTURELLES ET SPORTIVES

Enjeu transversal Jeunesse

Contexte	- La réforme des rythmes scolaires et éducatif, récemment mise en place pourra favoriser un accès plus égalitaire aux pratiques culturelles et sportives des enfants de 3 à 11 ans, et aux ALSH. Elle a été engagée sur les communes de l'agglomération tourangelles avec des mises en œuvre différentes d'une commune à l'autre. Elle implique la mise en place de Tap (temps activités périscolaires) ou Nap (nouvelles activités périscolaires) devant être conçues comme des temps de découverte/sensibilisation aux pratiques culturelles et sportives. Pour favoriser l'accès de tous, les barèmes des ALSH sont adaptés aux ressources des familles. - Pour les pré-adolescents ou des adolescents (12-17 ans), les structures associatives ou communales ont adapté l'offre de loisirs entre ALSH « passerelles » pour les pré-ados et "Accueils jeunes » pour les plus de 14 ans. Le soutien aux projets ou loisirs collectifs de « jeunes » offre aussi une voie de diversification. Le renforcement de ces actions en la matière passe par un ciblage territorial. - Des dispositifs collectifs ou individuels (bons vacances notamment) d'aide existent et sont sous-utilisés par méconnaissance et de co-financement par les villes. - Les villes de l'agglomération s'impliquent et auront à continuer à s'impliquer pour promouvoir auprès des jeunes l'ouverture culturelle, la citoyenneté, la mobilité, l'égalité fille/ garçon... en lien avec les dynamiques de cohésion sociale dans les quartiers.
Objectifs et dynamiques	- A partir de constats, d'observations concernant les publics, poser des objectifs éducatifs et développer les actions culturelles, artistiques, scientifiques et techniques et sportives, en lien étroit avec les actions développées dans le pilier cohésion sociale. - Soutenir des actions visant la citoyenneté, le vivre ensemble ainsi que les activités organisées hors quartier, pour favoriser l'ouverture.
Réalisations attendues	- Prendre en compte les objectifs du dispositif Ville Vie Vacances - Identifier les attentes et les besoins des enfants et des adolescents. Repérer les freins à l'accès aux pratiques culturelles, sportives, ...des jeunes des quartiers pour apporter des réponses concrètes - réalisation un diagnostic de l'accès aux loisirs. - Diversifier et adapter l'offre d'activités pour répondre aux attentes des jeunes qui ne fréquentent pas les structures d'accueil existantes. - Favoriser les actions de découverte des activités par des propositions adaptées, innovantes. - Faciliter l'accès aux loisirs des familles défavorisées par des dispositifs d'aide /accompagner les familles et les jeunes pour l'accès à l'offre de loisirs - Créer des outils de communication sur les dispositifs d'aide aux familles
Effets attendus	Mobilisation des jeunes autour des activités à caractère sportif, artistique,

	culturel ou de loisirs. • Permettre à un plus grand nombre de jeunes des quartiers d'accéder à des pratiques de loisirs, tout particulièrement ceux qui n'y ont pas accès, et avec une attention particulière pour le public féminin. • Limiter les freins aux activités et permettre une plus grande connaissance des dispositifs d'aide par les professionnels de la jeunesse et une plus grande utilisation par les jeunes et les familles
Echelle Territoriale	• Tous quartiers
Animateur	• Villes
Partenaires mobilisables (dont habitants) Dispositifs mobilisables	• Partenaires • DRAC • Education Nationale • DDCS : jeunesse/sport • CAF : action sociale • CD37 : Maison des solidarités, prévention spécialisée • Villes : services municipaux, associations sportives, culturelles, artistiques et de loisirs Dispositifs • FONJEP • CAF Politique jeunesse
Financements mobilisables	• VVV • CNDS • DRAC • CAF • Appel à projets Contrat de ville • Fondation de France
Calendrier	• En continu
indicateurs de réalisation	• Nombre d'actions mises en œuvre • Nombre de jeunes inscrits • Nombres de familles bénéficiant d'une aide pour l'accès aux loisirs • Nombre, nature et qualité des outils de communication
Indicateurs d'effets	• Enquête sur les pratiques sportives, culturelles, artistiques et de loisirs.
Liens autres enjeux / fiches « orientations opérationnelles »	1.2.4 : développer l'accès et adapter l'offre éducative (qualité/volume) en continu pour les enfants et les adolescents. AT jeunesse : • Renforcer l'accès à l'information. • Accroître les mobilités sociales, géographique, européenne.

FICHE AT3.1

CONNAITRE ET QUALIFIER LA SITUATION SUR LE TERRITOIRE A PARTIR DES ACTIONS DEVELOPPEES ET/OU POUR EN CREER

Axe transversal	Enjeu transversal : Promouvoir l'égalité hommes femmes dans les quartiers
Contexte	- Aux inégalités entre les territoires, s'ajoutent des inégalités au sein des populations des territoires fragilisés, et en premier lieu entre les femmes et les hommes. - Faire de l'égalité entre les femmes et les hommes, c'est permettre à chacune et à chacun d'accéder aux mêmes droits, chances, opportunités, possibilités de développer ses compétences et talents et de les exercer. Or l'ensemble des indicateurs nationaux montrent des inégalités importantes qui perdurent et qui nécessitent, au-delà de la prise de conscience, un investissement collectif et durable. - Au même titre que la lutte contre les discriminations, la politique de l'égalité entre les femmes et les hommes doit être portée par l'ensemble des acteurs (décideurs, porteurs de projets, prestataires, acteurs de terrain...).
Objectifs et dynamiques	- Produire des statistiques sexuées sur l'ensemble des actions, - Produire des analyses et bilans en incluant des mesures d'impact sur l'égalité. - développer un plan d'actions
Réalisations attendues	- Chaque action déployée dans le cadre du contrat de ville (dans ou hors programmation) devra intégrer des indicateurs sexués sur le public impliqué. - Les conventions de subvention aux associations devront comprendre des indicateurs spécifiques mettant en exergue les actions destinées aux femmes et/ou présentant des contenus visant à réduire les inégalités entre les femmes et les hommes
Effets attendus	- Familiariser tous les acteurs à la production de données sexuées qui permettent de quantifier et de qualifier les situations d'inégalité. - Objectiver les inégalités entre les femmes et les hommes afin d'agir et de mobiliser les acteurs locaux et les habitants pour les réduire.
Echelle Territoriale	Echelle intercommunale Echelle de chaque quartier, pour les actions déployées
Animateur	Tour(s)plus et la Déléguée Départementale aux Droits des Femmes et à l'Egalité Les villes
Partenaires mobilisables (dont habitants) Dispositifs mobilisables	<u>Les partenaires mobilisables</u> : Etat, Région, Département, villes, Tour(s)plus, DDCS, délégués-ées du préfet, centres sociaux, associations, bailleurs, police nationale, police municipale. Tous les partenaires des 4 piliers doivent être en mesure de fournir des données sexuées

	<u>Les dispositifs</u> : CLSPD, lien avec la cellule discrimination, ASV
Financements mobilisables	<u>Financement de droit commun</u> Etat, Conseil départemental, Villes <u>Financement spécifique</u> : enveloppe politique de la ville, FIPD
Calendrier	Au long du contrat de ville
indicateurs de réalisation	• Les indicateurs intégrés dans les conventions • la réalisation de plans d'actions dans les quartiers
Indicateurs d'effets	• Les données chiffrées issues des bilans des actions et des diagnostics de territoire
Liens autres enjeux / fiches « orientations opérationnelles »	L'ensemble des fiches et axes transversaux

FICHE AT3.2

SENSIBILISER L'ENSEMBLE DES DECIDEURS, TECHNICIENS ET OPERATEURS ET DEVELOPPER L'APPROCHE INTEGREE DE L'EGALITE FEMMES-HOMMES POUR FAVORISER UNE REELLE EQUITEE

	Enjeu transversal : Promouvoir l'égalité hommes femmes dans les quartiers
Contexte	Aux inégalités entre les territoires, s'ajoutent des inégalités au sein des populations des territoires fragilisés, et en premier lieu entre les femmes et les hommes. Faire de l'égalité entre les femmes et les hommes, c'est permettre à chacune et à chacun d'accéder aux mêmes droits, chances, opportunités, possibilités de développer ses compétences et talents et de les exercer. Au même titre que la lutte contre les discriminations, la politique de l'égalité entre les femmes et les hommes doit être portée par l'ensemble des acteurs (décideurs, porteurs de projets, prestataires, acteurs de terrain...). Il sera nécessaire de travailler la complémentarité entre l'intégration transversale et les actions spécifiques pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.
Objectifs et dynamiques	• Développer l'approche intégrée de l'égalité femmes-hommes, c'est à dire développer une stratégie permettant de prendre en compte les préoccupations des femmes et des hommes comme dans la formulation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes dans toutes les sphères de la société. • Travailler les stéréotypes et faire évoluer les pratiques professionnelles de chacun, en matière d'emploi et de développement économique, notamment.
Réalisations attendues	• Mettre en place des actions de sensibilisation autour des stéréotypes, du genre, de l'image des métiers... et identifier des réponses opérationnelles • Développer un réseau de professionnels autour de cette thématique • Mettre en œuvre de projets innovants <u>Réalisations thématiques</u> • En lien avec l'appréhension de la ville : faciliter l'appropriation de la ville par les femmes (un outil possible : la méthodologie des marches exploratoires) • En lien avec le développement économique : Soutenir le développement de l'activité économique des femmes et favoriser la création d'entreprises par les femmes
Effets attendus	• Tendre vers une diminution de la discrimination liée au genre
Echelle Territoriale	A l'échelle de l'agglomération A l'échelle de chacun des quartiers
Animateur	Tour(s)plus et la Déléguée Départementale aux Droits des Femmes et l'Egalité
Partenaires mobilisables (dont habitants)	<u>Les partenaires</u> : centre social, associations, le laboratoire des égalités, CIDFF, les délégués-ées du Préfet, le MFPF

Dispositifs mobilisables	<u>Les dispositifs mobilisables</u> : le Réseau Egalité 37 (DDFE), les jeunes volontaires en service civique, les adultes relais, VVV
Financements mobilisables	<u>Financement de droit commun</u> <u>Financement spécifique</u>
Calendrier	Au long du contrat de ville
indicateurs de réalisation	• Nombre d'actions mises en place et thèmes abordés • Nombre d'actions développées autour de la thématique de l'appropriation de la ville • Nombre d'actions de développement économique développées et nombre de projets soutenus
Indicateurs d'effets	• Evolution des pratiques et des propositions d'actions ou dispositifs intégrant l'égalité F/H • développement des travaux en partenariat sur l'égalité • Développement des sensibilisations et formations sur les quartiers
Liens autres enjeux / fiches « orientations opérationnelles »	Enjeu transversal en lien avec les trois piliers du contrat de ville

FICHE AT3.3

DECLINER EN FAVEUR DES QUARTIERS LES POLITIQUES DE DROIT COMMUN ET LES MESURES DU PLAN D'ACTION INTERMINISTERIEL

**Enjeu transversal :
Promouvoir l'égalité hommes femmes dans les quartiers**

Contexte

Pour l'Indre et Loire, malgré le peu de données disponibles, plusieurs constats sont faits et capitalisés par la Déléguée aux droits des femmes et à l'égalité :

- un nombre plus important de femmes que d'hommes dans les quartiers prioritaires,
- une paupérisation des femmes particulièrement prégnante qui, mis en lien avec la monoparentalité, entraîne un nombre important d'enfants qui vivent en dessous du seuil de pauvreté avec une incidence en milieu scolaire ;
- un retrait préoccupant des femmes du marché de l'emploi (1 femme sur 2 contre 3 hommes sur 10) ;
- une chute du taux d'activité des femmes de 5 points depuis 2009 alors même qu'il reste stable pour les femmes vivant dans les autres quartiers de l'agglomération ;
- un recul de la part des CDI davantage prégnant chez les jeunes femmes ;
- le temps partiel plus répandu pour les femmes en ZUS ; des emplois à horaires décalés plus répandus pour les femmes (avec un pic pour les – de 30 ans) ;
- une surreprésentation des familles monoparentales (95 % de femmes sont seules à la tête d'une famille) ;
- une surreprésentation des femmes dans la population à bas revenu
- des violences faites aux femmes plus prégnantes sur les quartiers avec des pressions qui peuvent être exercées par la communauté
- un fort sentiment d'insécurité (enquête DDFE à venir)
- des problèmes de la santé spécifiques

Objectifs et dynamiques

Prendre en compte les territoires de la politique de la ville dans le cadre des expérimentations et des feuilles de routes interministérielles avec le ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes **à travers notamment les actions à l'égalité dans le sport, la vie associative, pour l'emploi et la création d'entreprises, les services publics, la prévention et l'action sur les violences faites aux femmes, ou encore à travers les actions favorisant la présence de la femme comme actrice de l'espace public.**

Réalisations attendues

Cf convention interministérielle

Décliner dans les quartiers prioritaires les mesures du plan d'action interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment les mesures suivantes :

- les territoires d'excellence de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (DDFE, UT DIRECCTE) ;
- la déclinaison de la "convention régionale pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif » ;
- le dispositif « téléphone grand danger » ;
- Soutenir le développement de l'activité économique des femmes des quartiers : mobilisation du fonds de garantie pour l'initiative des femmes (FGIF) ;
- S'assurer de l'accès des femmes des quartiers prioritaires aux actions d'information sur les droits des femmes : meilleure prise en compte des habitantes des quartiers par les centres d'information sur les

	droits des femmes et des familles (CIDFF).
Effets attendus	Tendre vers l'égalité femmes-hommes
Echelle Territoriale	Agglomération
Animateur	Délégation aux Droits des Femmes et à l'Egalité, les pilotes de chacun des piliers
Partenaires mobilisables (dont habitants) Dispositifs mobilisables	Procureur, Etat, Conseil régional, Conseil départemental, Tour(s)plus, conseils citoyens, CIDFF, CAF... Dispositifs : dispositifs VVV, cordées de la réussite Emplois aidés/dispositifs d'aide à l'emploi, CUI – CAE, SIAE, NACRE, FGIF, Contrats mixité et égalité GUP
Financements mobilisables	Crédits de droit commun Etat : BOP 137, BOP 163 BOP 104 (ASL) FIPD, BOP 147, BOP 103, NACRE, FGIF, Crédits de droit commun CAF, OFII, villes, CD37, CNDS, UT DIRECCTE, DDT FSE Caisse des dépôts, bailleurs sociaux... Crédits politique de la ville: Dispositifs VVV, Cordées de la réussite,
Calendrier	toute la durée du contrat de ville
indicateurs de réalisation	• Nombre de marches exploratoires et nombre de femmes y participant • Déclinaison des mesures du plan d'action interministériel : ◦ nb interventions et nb d'élèves touchés par des actions de sensibilisation dans les établissements scolaires situés dans les quartiers ; ◦ nb jeunes volontaires formés à l'égalité entre les femmes et les hommes ; ◦ Nb de quartiers concernés par l'expérimentation " territoires de l'excellence de l'égalité professionnelle » lien avec le CIDFF et l'ARACT(objectif = 2). • Dans la déclinaison de la convention d'objectifs de prévention de la délinquance et dans le cadre des orientations du FIPD et du Plan départemental de prévention de la délinquance : ◦ programme d'actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intra-familiales et l'aide aux victimes (en lien avec le protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes)
Indicateurs d'effets	• amélioration de la participation des femmes à la vie du quartier • meilleures insertion sociale et professionnelle • amélioration de la prévention et de la lutte contre les violences
Liens autres enjeux / fiches « orientations opérationnelles »	• enjeu transversal en lien avec les quatre piliers du contrat de ville